

UNIVERSITÉ de MONTPELLIER PAUL VALÉRY

Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions

- Département d'Administration Economique et Sociale -

*Violences conjugales et consommation de produits
psychoactifs : une prise en charge complexe des
professionnel.le.s*

Master 1^{ère} année

Mention : Intervention et Développement Social

mémoire présenté par Gabriel Cascaro

sous la direction de Dreyfuss Laurence, MCF, Sciences de gestion

UNIVERSITÉ de MONTPELLIER PAUL VALÉRY

Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions

- Département d'Administration Economique et Sociale -

*Violences conjugales et consommation de produits
psychoactifs : une prise en charge complexe des
professionnel.le.s*

Master 1^{ère} année

Mention : Intervention et Développement Social

mémoire présenté par Gabriel Cascaro

sous la direction de Dreyfuss Laurence, MCF, Sciences de gestion

Sommaire

Glossaire	5
Introduction	9
I. Les violences conjugales et la consommation de produits psychoactifs, des processus complexes à associer	12
1. Des définitions en cours d'ajustement et une multiplicité d'acteur.ice.s concerné.e.s	12
2. Un corpus de recherche limité	20
3. Le traitement juridique des produits psychoactifs en évolution	21
II. Une mission sensément portée à plusieurs	24
1. Béziers, une commune marquée socialement	24
2. Une recherche préparée en amont qui pose des questions	27
3. Méthodologie d'enquête	28
III. Une analyse contrastée	38
1. Un diagnostic territorial entre difficultés de terrain et adaptation des professionnel.le.s	38
2. Un accompagnement global à penser en évolution	56
3. Des perspectives pour l'avenir de tous.te.s	64
Conclusion	73
Bibliographie	75
Sources	79
Table des matières	84
4e de couverture	87

Glossaire

Addiction : pathologie cérébrale définie par une dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères (MILDECA)

A.E.R.S : Association d'Entraide et de Reclassement Social

Agression sexuelle : acte sexuel, sans pénétration, imposé par une personne à une autre personne. Cette infraction est caractérisée lorsque l'auteur a utilisé des violences, des menaces, une contrainte physique ou psychologique ou a agi par surprise

A.J.I.R : Accompagnement Judiciaire Individualisé Renforcé. Dispositif mis en place à Béziers, en savoir plus sur leur site

Alternative aux poursuites : mesures de remplacement proposées à l'encontre de l'auteur d'une infraction, évitant ainsi les longues procédures devant les tribunaux.

ARS : Agence Régionale de Santé

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

CBD : Canabidiol

Chantage affectif : forme de manipulation où l'un.e des partenaires impose ses exigences en menaçant l'autre

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Cisgenre : qui se reconnaît dans le genre attribué à la naissance

CJC : Centre Jeunes Consommateur.ice.s

Consommation : utilisation d'un produit

Consommation à risque : utilisation d'un produit avec des risques pour la santé concernant les circonstances, le mode de consommation, et/ou les caractéristiques de l'individu

C.S.A.P.A : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

I.D.S : Intervention et Développement Social, renvoie au Master enseigné à l'Université Paul Valéry de Montpellier

INSEE : Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques

I.S.C.G : Intervenant.e Social.e en Commissariat et/ou Gendarmerie

Justice restauratrice ou restaurative : justice consistant à faire dialoguer victimes et auteurs d'infractions (qu'il s'agisse des parties concernées par la même affaire ou non). Les mesures prises, selon des modalités diverses, visent toutes à rétablir le lien social et à prévenir au mieux la récidive.

JRP : Justice Résolutive de Problèmes

Mésusage : Usage abusif ou détourné de quelque chose. Ici, de produits psychoactifs

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives

M.I.P.R.O.F : Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

Obligation de soins : mesure de justice imposant à une personne de « se soumettre à des mesures d'examen médical, de traitement ou de soins, même sous le régime de l'hospitalisation » (article 132-45 du code pénal)

O.F.D.T : Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives

Opiacés : Substance contenant de l'opium ou exerçant une action comparable à celle de l'opium

Outées : de l'anglais "coming out", qui consiste à dire à ses proches et/ou à davantage de personnes son identité de genre et/ou sexuelle

P.A.E.J : Point Accueil Ecoute Jeunes

PJJ : Police Judiciaire de la Jeunesse

RDRD : Réduction Des Risques et des Dommages. Politique qui considère l'addiction comme une maladie chronique, légalisée dans l'article L3411-8 du code de la santé publique. Elle correspond à un ensemble d'interventions et de dispositifs publics et privés.

Rechute : fait de reprendre la consommation d'un produit après une période d'abstinence ou de sobriété

Redescente : période de décroissance des effets d'une substance, en général stimulante

SSMSI : service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Substance psychoactive : produit qui modifie l'état de conscience. Elle a un effet sur la perception, la pensée, les sentiments et les actions

Taule : synonyme populaire de prison

Trouble du stress post-traumatique : trouble psychiatrique qui survient après un événement traumatisant. Il se traduit par une souffrance morale et des complications physiques

Victimisation : fait d'être victime d'une atteinte visant ses biens ou sa personne

Viol : acte de pénétration sexuelle imposé par une personne à une autre personne. Ce crime est caractérisé lorsque l'auteur a utilisé des violences, des menaces, une contrainte physique ou psychologique ou par surprise. La pénétration sexuelle peut être une pénétration vaginale, anale ou bucco-génitale, effectuée par le sexe, les doigts, une autre partie du corps ou un objet.

Violences conjugales : violences commises au sein du couple ou par un ancien conjoint, partenaire de Pacs ou concubin. Elles peuvent être physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques.

Violence de genre : tout type d'acte préjudiciable perpétré contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, réels ou perçus.

Violence sexiste et sexuelle : lorsqu'une personne impose à autrui un propos (oral ou écrit), un comportement, et/ou un contact à caractère sexuel. Cela porte non seulement atteinte aux

droits fondamentaux de la personne, notamment à sa dignité, mais aussi à son intégrité psychologique et à son intégrité physique dans le cas d'une agression

Introduction

Samedi 17 mai 2025, le ministre de la Justice Gérald Darmanin a déclaré au Journal Du Dimanche : "J'ai décidé d'implanter en Guyane la troisième prison de haute sécurité de France. Soixante places, un régime carcéral extrêmement strict, et un objectif : mettre hors d'état de nuire les profils les plus dangereux du narcotrafic". Le "narcotrafic" dont G.Darmanin parle correspond au trafic de stupéfiants, selon les termes juridiques, ou au marché des produits psychoactifs, pour le secteur du social. Au-delà de construire des établissements sur des territoires d'outre-mer (il en existe déjà, et les conditions y sont plus pénibles qu'en métropole, voir Prison Insider, 2017) G.Darmanin souligne dans ces paroles sa volonté politique de durcir la répression envers les [vendeur.se.s](#) et les consommateur.ice.s de produits psychoactifs. Que signifient les termes "hors d'état de nuire" ? Quel rapport ces individus ont aux produits psychoactifs ?

En France, selon le rapport 2025 de l'Observatoire Français des Drogues et Tendances Addictives (OFDT*), 1,1 million de Français.e.s consomment de la cocaïne, (soit 1,6% de la population française)¹ , 5 millions consomment du cannabis régulièrement (7,3% de la population), et 750 000 consomment de l'ecstasy/mdma (1% de la population). Pourquoi choisir de criminaliser ces individus s'ils sont si peu à consommer pour toute la population française ? Contre la répression, de nombreuses structures sociales appellent à davantage de prévention, et à ne pas criminaliser les consommateur.ice.s de produits, notamment car les effets de l'enfermement sur la consommation et le rapport avec des produits psychoactifs sont controversés.

Samedi 25 novembre 2017, le Président de la République Emmanuel Macron annonçait que l'égalité femmes-hommes était la "grande cause du quinquennat", et que "La France ne doit plus être un de ces pays où les femmes ont peur". Deux mandats présidentiels passés, presque 10 ans après, les études sont claires : le nombre de féminicides s'élève toujours à plus d'une centaine par an ; les victimes des violences physiques subies dans la sphère familiale sont encore en grande majorité des femmes (72%, Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI*), 2025), et le nombre de victimes ayant déposé plainte pour violences conjugales n'a pas explosé. Lorsque les victimes de violences portent plainte (10% des victimes de violences sexistes et sexuelles, SSMSI, 2018), seulement 10% de ces plaintes sont amenées en cour d'assise (ministère de la justice, 2018), et une minorité

¹ Drogues et addictions, chiffres clés 2025 | OFDT

d'entre elles sont à l'origine d'une condamnation, dont une majorité avec requalification du viol en agression sexuelle.

Le nombre de structures accueillant des auteur.ice.s de violences conjugales est très faible, voire inexistant pour certaines régions. Pourtant, un certain nombre d'entre elles vantent leurs bienfaits envers leur public, majoritairement masculin. En effet, être suivi par des [professionnel.le.s](#), en étant auteur.ice de violence, permet de davantage prendre en charge la situation de violences commises, et ce avec des personnes formées sur la question. Sans forcément le présenter comme tel, ces structures qui prennent en charge les auteur.ice.s de violences permettent de ne pas entretenir les cercles de violences sociétaux. En effet, condamner un.e auteur.ice à de la prison ferme produira pour cet individu de la violence psychologique, mais aussi potentiellement physique en fonction de ses co-prisonnier.e.s ainsi que des conditions de vie dans ces centres d'enfermement. Et la violence amène rarement les individus à comprendre leurs actes passés, ainsi qu'à leur faire prendre conscience du système les ayant poussé.e.s à agir comme tel.

Ces situations, au-delà d'être liées par leur traitement juridique, le sont socialement. A Béziers par exemple, une étude de 2019 portant sur les violences émises par conjoint.e.s amenées devant le tribunal a montré que 86% des auteur.ice.s avaient consommé des produits psychoactifs au moment des faits (alcool ou cannabis principalement). De plus, pour une grande partie des victimes de violences consommant des produits psychoactifs, cette consommation s'est déclenchée au moment des violences. Enfin, dans les représentations, la violence, conjugale ou non, survient souvent lorsqu'il y a eu consommation de produits.

Pourtant, les individus concernés par ces deux situations sont rarement pris en charge pour les deux versants. En effet, les structures sont la plupart du temps spécialisées, et ne proposent ainsi qu'un accompagnement partiel, car spécifique aux capacités et qualifications professionnelles des employé.e.s de chacune d'entre elles. Les Centres de Soins, Accueil et de Prévention en Addictologie (CSAPA*) par exemple, proposent un suivi concernant l'addiction ou la consommation de produits ou de jeux vidéos, là où les centres d'accueil de violences conjugales n'ont que peu souvent de volet addictologie dans leur structure. Prendre en charge ces situations en même temps est difficile pour diverses raisons : non-qualification des [professionnel.le.s](#), parcours de vie du public difficile à suivre, divergences de représentations, etc.

Un double suivi permettrait néanmoins d'aborder au mieux la situation individuelle de chaque personne accompagnée, ainsi que de penser la réflexion sur les violences et la consommation de produits de manière transversale. En effet, comme cité.e.s ultérieurement, les

représentant.e.s du gouvernement n'oeuvrent pas toujours sur la même ligne que les structures médico-sociales, et ne véhiculent donc pas une vision partagée par [tous.te.s](#) les acteur.ice.s de ces questions. Réussir à rendre les questions de violences conjugales ainsi que de consommation de produits psychoactifs des problèmes publics permettrait peut-être aux structures d'accompagnement de ces situations de faire entendre leurs visions et pratiques sur ces sujets, afin que les politiques publiques s'alignent ensuite sur leurs propositions (Neveu, 2017).

De plus, le travail social en France subit depuis plusieurs années un certain nombre de réformes renforçant leur difficulté à s'accorder au public qu'il accompagne. En effet, l'impact du New Management Public sur les structures des secteurs médical et social est très important (Poinsot, 2023) : informatisation des suivis, logique de compétences et de résultats, pression à la responsabilisation des usager.e.s... les pratiques sont encouragées à changer pour davantage correspondre à la chalandisation de ces secteurs. Ainsi, l'écart entre les besoins des usager.e.s et l'accompagnement des [professionnel.le.s](#) se creuse, notamment par le décalage entre les demandes des usager.e.s pour les [professionnel.le.s](#), les [professionnel.le.s](#) envers les structures, et les structures envers les politiques qui les orientent.

Ces différents constats nous ont amené à questionner la complexité de la prise en charge par les [professionnel.le.s](#) des situations cumulant consommation de produits psychoactifs et violences conjugales.

Dans un premier temps, nous aborderons ces situations par le prisme de processus évolutifs. Après les avoir définis, l'intérêt sera porté sur le traitement de la recherche en sciences sociales et de la justice de ces processus (Partie 1).

Dans un deuxième temps, nous dresserons un diagnostic des consommations et violences sur le territoire de Béziers, en présentant l'intérêt de notre recherche ainsi que ses fondations. Sera présentée ici la méthodologie adoptée pour l'enquête (Partie 2).

Enfin, nous analyserons les résultats de l'enquête par un focus sur le travail des [professionnel.le.s](#) du secteur médico-social à Episode. Nous traiterons ensuite l'importance du fond et de la forme de l'accompagnement à proposer pour qu'il soit optimal pour les usager.e.s. Nous finirons par mettre en avant des perspectives et propositions pour l'avenir du traitement de ces doubles situations (Partie 3).

I. Les violences conjugales et la consommation de produits psychoactifs, des processus complexes à associer

1. Des définitions en cours d'ajustement et une multiplicité d'acteur.ice.s concerné.e.s

Les violences conjugales à l'intersection de plusieurs violences et de la différence entre consommation et addiction

Afin d'aborder sous un angle pratique et historique le sujet de la consommation croisée avec les violences conjugales, il faut d'abord en définir les termes ; chacune de ces notions détient en effet plusieurs composantes.

Concernant les violences conjugales, une première distinction est celle des différents types de violences que l'on peut retrouver en leur sein. Elles peuvent être : socioéconomique, où l'auteur.ice par exemple peut être l.e.a seul.e à détenir un compte bancaire, et donc à contrôler les dépenses d.u.e la partenaire ; psychologique, où la violence peut passer par du chantage affectif* ; verbale, où peuvent être échangées des insultes ; physique, où peuvent être assénés des coups par exemple ; et enfin sexuelle (selon la définition du Conseil de l'Europe). Ainsi, dans un même concept, certaines violences peuvent s'additionner, comme ne contenir qu'un seul des différents types. La prise en charge des personnes impliquées dans ces violences vient après l'identification de ses composantes, afin d'être la plus adaptée et complète possible. Ce n'est que récemment que les violences conjugales ont été mesurées dans leur ensemble ; avant les années 1970, lorsqu'on pensait aux violences conjugales, tant dans les représentations sociales que dans leurs prises en charge médico-sociales, on ne faisait référence qu'aux violences physiques, et parfois sexuelles. L'élargissement des composantes du terme est dû notamment au mouvement féministe des années 1970 et 1980, lorsque des militantes ont mis en avant leurs recherches sur la question, et ont alors démarré un mouvement global de recherche sur le sujet (Delage et al, 2019).

Un autre point important est celui d'illustrer pourquoi les violences conjugales sont spécifiques dans le cas de violences en général. En effet, ces violences sont dites «conjugales» car elles ont lieu entre deux personnes (ou plus, s'il y a des co-victimes) ayant

eu par le passé ou ayant toujours présentement une relation de « couple », ou intime. Au-delà de la conjugalité, il est nécessaire de mettre en avant l'aspect genré de ces violences. Celles-ci sont en effet qualifiées par certain.e.s de violences de « genre », car elles reproduisent les schémas patriarcaux dans lesquels l'homme exerce un contrôle sur la femme et les minorités de genre, notamment par des biais sexistes (Delage et al, 2019). En effet, dans 86 % des cas déclarés à la justice (Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF*, 2023), l'auteur.ice des violences est un homme, et la victime une femme. Il est malheureusement difficile de chiffrer les violences faites aux personnes de minorités de genre, car celles-ci ne se sont pas forcément outées*, qu'elles ne l'indiquent pas dans les questionnaires, etc. Ces violences existent cependant et ne sont pas à invisibiliser. Les femmes étant majoritairement victimes, c'est pourquoi quand la violence induit un meurtre, nous pouvons parler de « féminicide » (Radford & Russel, 1990). Ce terme fait référence à l'idée que ces meurtres sont une résultante du système dans lequel nous vivons (« Faire genre », Binge Audio, 2024). En effet, la socialisation des hommes cisgenres* induit davantage de permissivité, de prise de pouvoir ainsi que de violence « légitime » que celle des femmes et minorités de genre (Radio France, 2023). L'idée en soulignant ces aspects de violence n'est pas de déresponsabiliser les auteurs de violences, mais de pouvoir au mieux comprendre les mécanismes les ayant poussés à agir, pour pouvoir ensuite en travailler les caractéristiques. Nous avons fait le choix de parler dans cette recherche de violences conjugales et non pas de violences de genre, car les violences de genre ne s'arrêtent pas aux violences conjugales. Cependant, il est important de rappeler que les violences conjugales prennent place dans un système avec des rapports de pouvoirs entre les genres, à l'origine des violences de genre en général. Ce travail se concentre ainsi sur les violences ayant lieu entre conjoint.e.s et/ou [ancien.ne](#).s conjoint.e.s.

Enfin, ces violences peuvent être particulièrement difficiles à traiter car les deux individus concernés entretiennent ou ont pu entretenir une relation, ce qui peut compliquer la prise en charge car il faut éviter que les deux personnes se croisent et assurer un suivi « discret ». De plus, quand les individus savent qu'ils sont tous les deux suivis, ils peuvent influencer les échanges avec les différent.e.s professionnel.le.s médico-sociaux, en faisant en sorte par exemple de ne pas être incriminé.e, pour les auteur.ice.s. Le lieu de la prise en charge peut alors devenir un lieu où se reproduisent des violences, si les individus suivis sont amenés à se croiser par exemple, alors qu'ils ne le voulaient pas, ou encore que c'était interdit judiciairement.

Au sujet des consommations, il est important de distinguer la notion d'addiction de celle de consommation. En effet, une consommation correspond à l'usage à un moment précis d'une substance, là où l'addiction est une « dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères » (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA)). Mettre en avant cette différence permet de saisir au mieux les problématiques de chaque usager.e, et souligne que la prise en charge de chacun.e d'entre ell.eux doit être notamment réalisée selon ce critère (nous verrons que tous les secteurs d'activité ne font pas cette distinction de la même manière). Pour répondre à la consommation de produits, les professionnel.le.s médico-sociaux s'appuient sur le travail du Dr Olievenstein : selon lui, la consommation a lieu lorsque trois facteurs se rencontrent : un produit, un individu, ainsi qu'un environnement (cf Annexe 2). Pour étudier, comprendre et répondre aux problématiques de consommation, il faut donc tous les prendre en compte.

Nous parlons ici de substances « psychoactives », qui agissent sur le système nerveux. Nous avons décidé d'évincer certains produits tel que le café car il existe très peu d'études sur lesquelles prendre appui pour émettre la possibilité d'un lien entre ces derniers et une quelconque action de violence. De plus, la majorité des suivis au sein de l'association Épisode est réalisée auprès d'usager.e.s d'alcool, de cannabis ou d'opiacés*. L'alcool étant par exemple le produit le plus présent lors des violences conjugales, il est pertinent de s'y intéresser pour mettre en lien les violences et la consommation de produits psychoactifs. L'idée est donc d'étudier ce lien dans son ensemble et non pas de se concentrer sur un produit spécifique.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des produits concernés par l'enquête ainsi que de leurs effets, réalisé par l'association Stop Chut.

TABLEAU PRODUITS PSYCHOACTIFS		
PRODUIT	DÉPENDANCE PSYCHIQUE	DÉPENDANCE PHYSIQUE
Opiacés		

Opium	++++	++++
Morphine	++++	++++
Héroïne	++++	++++
HALLUCINOGENES		
LSD 25	+	0
Mescaline	+	0
Psilocibine	+	0
Cannabis	++	+
STIMULANTS		
Amphétamines	++++	+
Métamphétamines	++++	+
Cocaïne	++++	+
HYPNOTIQUES ET TRANQUILLISANTS		
Barbituriques	+++	++++
Tranquillisants	++++	++
Alcool	+++	+++

Tabac	++	+
Solvants volatils	+++	+

Des acteur.ice.s allant de l'échelle locale à l'échelle nationale

Au-delà des différents corps de métiers pouvant se retrouver dans des structures accueillant du public vulnérable comme des auteur.ice.s ou victimes de violences conjugales, ou encore des personnes consommant des produits psychoactifs, il est important de resituer les différent.e.s acteur.ice.s prenant part à ces situations ainsi que leur rôle.

L'instance la plus puissante politiquement vis à vis des consommations ainsi que des violences est l'Etat. En effet, à travers différents ministères, ce dernier peut mettre en place des programmes, financer des projets déjà existants ainsi que des associations, agir sur la sécurité dans la ville... les idées sont nombreuses et les moyens pour les mettre en place un peu moins. Si l'on regarde par exemple une des dernières périodes où ont été mis en place des outils et programmes pour lutter contre les violences faites aux femmes, soit celle du premier mandat du Président de la République Emmanuel Macron, ceux-ci ont pu procurer un sentiment de sécurité avancé pour les femmes victimes de violences. Ayant désormais accès à un «téléphone grave danger»* ou encore à de plus nombreuses chances d'accéder à un abri (plusieurs nouveaux centres d'accueil ont ouverts), la violence n'a cependant pas diminué. En effet, les moyens financiers ne suffisent pas à arrêter un problème public, il faut s'intéresser à la racine de celui-ci : une société patriarcale. Malheureusement, trop peu de politiques publiques se focalisent dessus, et malgré une plus grande dénonciation des violences par leurs victimes, leur nombre stagne.

Sur le territoire de Béziers, des projets associatifs ont cependant été financés, qui contrebalancent cette vision étroite. C'est le cas par exemple du projet Accompagnement Judiciaire Renforcé Individuel (AJIR*), qui vise à prendre en charge les auteur.ice.s de violences conjugales par un accompagnement à long terme, dans lequel les auteur.ice.s sont les moteur.ice.s du parcours. Ce projet a été porté par la MILDECA, ce qui lui a permis de perdurer jusqu'à aujourd'hui. Ce dispositif, mis en place en 2023, met au goût du jour l'importance soulevée par les associations et professionnel.le.s médico-social.e.s de prendre

en charge toutes les personnes concernées par une situation de violences conjugales. De plus, il permet, si les individus consomment des produits psychoactifs, de les accompagner sur ce sujet aussi.

Enfin, l'Etat est représenté par les forces de l'ordre à plusieurs échelles. Les liens entre les secteurs médical et social avec ces dernières ont lieu lors de mises à l'abri de personnes victimes de violences, ou encore avec l.e.a Intervenant.e Social.e en Commissariat ou en Gendarmerie (ISCG). Les CSAPA étant des centres anonymes, même à la demande des forces de l'ordre, les centres ont le droit de ne révéler aucune information. Ces liens peuvent parfois créer des tensions, car les manières de fonctionner dans ces secteurs ne sont pas toujours les mêmes.

Faisant partie des instances de l'Etat, la Justice intervient elle aussi dans ces doubles situations. Non pas dans le vote des lois de l'Assemblée Nationale et du Sénat, mais davantage dans leur application, ainsi que dans les représentations que ses acteur.ice.s en ont. Mais il est important de préciser que la Justice est loin de traiter toutes les situations de violences conjugales ainsi que de consommation. En effet, pour ce qui est des violences, elles ne sont -malgré une évolution ces dix dernières années- pas toujours dénoncées. Nous aborderons les raisons pouvant pousser les victimes à ne pas porter plainte dans la suite de ce travail ; il est en tout cas difficile d'avoir accès et de se saisir des ressources à disposition quand l'on se retrouve dans cette situation. Concernant la consommation de produits psychoactifs, il nous faut distinguer les produits licites des produits illicites. Il n'y a que la consommation de ces derniers qui peut amener un individu à se retrouver au tribunal ou dans un commissariat. Au sein de la consommation de produits illicites, une majorité de consommateur.ice.s n'aura jamais affaire à la Justice : il faut être pris.e sur le fait (de consommation ou d'en avoir sur soi) ou dénoncé.e pour que la situation arrive.

De plus, la question des consommations au sein des violences conjugales n'est pas abordée à chaque fois, cela dépend des situations. Dans la majorité des cas lorsqu'elle est traitée, il s'agit de cas où la violence n'atteint pas un degré maximum de gravité, et la plupart du temps la substance consommée est de l'alcool. Depuis plusieurs années déjà, des « alternatives aux poursuites* », soient des manières de résoudre une affaire sans que le.a prévenu.e aille en centre de détention, ont été mises en place, afin de traiter au mieux certaines affaires ou les maisons d'arrêt et/ou centres pénitentiaires ne sont pas envisagés comme la solution adaptée. Dans ces alternatives aux poursuites, nous retrouvons par exemple « l'obligation de soins* »,

qui consiste à l'obligation pour l.e.a prévenu.e de rencontrer un.e professionnel.le de santé et d'accepter les soins prescrits par ce.tte même professionnel.le. Cette mesure entre dans le concept de la Justice Résolutive de Problèmes (JRP*) qui favorise la construction d'alternatives aux poursuites et à la peine, pour favoriser une meilleure prise en charge des individus multirécidivistes par exemple.

Les professionnel.le.s de ce secteur n'ont pas tout à fait les mêmes visions de ces situations que celles des associations par exemple ; ces dernières tendent à mettre la justice au second plan dans l'accompagnement des personnes.

Les associations se situent dans un entre-deux ; avant tout au service des usager.e.s, elles sont financées en grande partie par l'Agence Régionale de Santé (ARS*), et se doivent donc d'en respecter la ligne politique si elles souhaitent perdurer - les ARS étant des organismes étatiques-. Cependant, une certaine liberté de fonctionnement et d'activités leur est accordée, car elles se créent et agissent par elles-mêmes. C'est ainsi qu'elles peuvent par exemple décider du public qu'elles souhaitent accueillir. Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usager.e.s de Drogue (CAARUD*) "Réduire les Risques" à Montpellier accueille par exemple une grande majorité de femmes, car ses professionnel.le.s souhaitent accorder une place particulière à ce public qui trouve des difficultés à se rendre en centres de soins en général (nous détaillerons les raisons ultérieurement).

A travers un travail de partenariat, les différentes associations concernées par les doubles situations violences et consommation tentent d'organiser un accompagnement global des individus, et échangent leurs pratiques. Elles sont donc un maillon très important de la chaîne car elles permettent de mettre en place puis d'évaluer les outils proposés par l'Etat et la Justice, tout en développant leur propre manière d'agir.

Enfin, les usager.e.s de produits psychoactifs ainsi que les auteur.ice.s et victimes des violences sont les premier.e.s acteur.ice.s de leur situation. Tant dans l'acte que dans les conséquences de celui-ci, les mettre au cœur d'un parcours de réflexion à propos de l'acte reçu ou commis est nécessaire dans la volonté d'accompagner ces personnes.

Il est important de ne pas négliger la place des enfants dans ces situations : co-victimes, témoins, leur prise en charge est nécessaire car iels ne ressortiront pas indemnes des actes de

leurs parents. De plus, iels permettent parfois aux auteur.ice.s ainsi qu'aux victimes de reconnaître et de prendre conscience des consommations et des violences qui ont lieu.

Les individus concernés par ces situations n'appartiennent pas à une classe sociale spécifique. Certain.e.s associeraient la prise de substances comme propres aux situations précaires, alors qu'elle ne lui est pas réservée. En effet, le profil social des individus consommant des produits psychoactifs varie selon l'âge, le genre, ainsi que le produit consommé (Annequin et al, 2017). Il est vrai cependant que les personnes se rendant en CSAPA combinent souvent plusieurs difficultés comme celles de consommer des produits psychoactifs régulièrement ou en mésusage*, d'être confronté.e à de la violence, d'avoir des problèmes de logement, etc. Chez les jeunes consultant au Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ*) d'Episode, 17% des jeunes seulement vivent en quartier prioritaire, et constituent ainsi une minorité. Cependant, il est pertinent de noter que toutes les classes sociales ne se retrouvent pas devant un tribunal, notamment parce que les tribunaux exercent un traitement différencié des cas (Lejeune & Spire, 2020). Les personnes se rendant à Episode s'y rendent pour la plupart volontairement (47%). Nous retrouvons ensuite dans les chiffres des individus orientés par la Justice (31%), puis par des [professionnel.le.s](#) de santé (13%).

La participation d'universités à ces réflexions se situe au croisement de tous.te.s ces acteur.ice.s. Dans le cadre de ce stage, l'université Paul Valéry y participe en ses qualités de lieu ressource pour mener des recherches (la raison de notre présence à Episode). De plus, l'université travaille avec l'Observatoire des Violences Faites aux Femmes (OVFF*), organisme créé à l'initiative de l'Etat, qui fait interagir des associations, la Justice, ainsi que les personnes concernées lors d'ateliers transversaux.

A travers le croisement des ces différent.e.s acteur.ice.s, les définitions des violences conjugales et des consommations de produits évoluent, sont débattues, partagent les camps. Établir le rôle et les liens de chacun.e des acteur.ice.s permet de dresser une carte optimale des interactions potentielles sur le territoire.

2. Un corpus de recherche limité

Une mise à jour du lien entre violences et consommation de produits

La question de la violence est traitée depuis que l'humain a commencé à s'intéresser à lui-même. Au fil des guerres, conflits de tout ordre et ruptures familiales, l'humain y est toujours confronté, peu importe son âge, sa classe sociale, son environnement, ou encore son genre. C'est une donnée que nous pouvons considérer comme transversale, car elle peut être abordée de différents points de vue, et à différentes échelles.

De la même manière, l'humain consomme des substances psychoactives depuis plusieurs millénaires, et partout dans le monde : l'opium en Asie ou le vin en Grèce Antique sont quelques exemples des consommations. Aujourd'hui, l'usage d'une grande partie de ces substances est réglementée en France. Certaines sont considérées comme illicites (cannabis, héroïne, drogues de synthèse en général), contre d'autres licites, et ce dû notamment à leur usage régulier depuis plusieurs siècles en Occident (comme l'alcool notamment) (OFDT, 2023).

Un manque de recherches cumulant les deux processus

Depuis plusieurs dizaines d'années, les sciences sociales et les sciences de la vie s'intéressent au lien potentiel existant entre la consommation de substances psychoactives et une situation de violence. La plupart de ces études comportent jusqu'ici le biais selon lequel la consommation d'alcool (davantage que d'autres substances) serait à l'origine, le premier facteur, qui créerait la violence. Récemment, de nouvelles recherches ont permis de mettre au jour que le lien chimique entre ces deux variables n'était pas causal. D'une part, la violence peut se déclarer sans consommation, et d'autre part, la consommation de substances n'entraîne pas nécessairement de violence. De plus, Laurent Bègue souligne que ce lien évident pour certain.e.s n'est pas universel (2008) : des expériences ont été menées avec des individus de cultures différentes, et certain.e.s n'ont pas été plus violent.e.s quand iels avaient bu. Il indique qu'en France, ce biais serait présent dans de nombreuses situations. Enfin, l'idée selon laquelle l'alcool serait directement responsable de violences amène certains individus à l'utiliser comme un justificatif (Bègue & Subra, 2014).

Émettre un lien entre les violences et les consommations de substances permet une meilleure prise en charge des individus concernés par celles-ci. Quand il s'agit de violences conjugales, la prise en charge peut s'avérer plus difficile : les secteurs médical, judiciaire et social ne travaillent pas toujours ensemble, et chaque professionnel.le est amené.e lors de sa formation à se spécialiser dans une branche plutôt qu'une autre, et non pas à connaître plus largement mais peut-être plus légèrement un nombre varié de domaines. Peu de littérature ayant été réalisée sur le sujet, il peut être difficile pour les professionnel.le.s de s'en emparer. Mener une recherche mettant en avant le lien entre ces problématiques n'a pas vocation à alimenter l'idée que la consommation de produit.s induirait une violence, et inversement, mais davantage à traiter la prise en charge des situations cumulant ces problématiques, afin d'en tracer le contour le plus justement.

3. Le traitement juridique des produits psychoactifs en évolution

Vers une juridiction en décalage avec la réalité des produits

Au-delà des recherches, le traitement de la violence et de la consommation, ainsi que leurs définitions, ont nettement évolué. La violence recoupe aujourd'hui plusieurs formes, comme nous avons pu le souligner en première partie. Derrière ces termes plus nombreux, nous retrouvons une adaptation de la loi et du traitement socio-médical selon chacun. La violence psychique par exemple va nécessiter l'intervention de la Justice, mais aussi potentiellement d'un.e psychiatre et/ou psychologue, et parfois d'un.e travailleur.se social.e. La violence économique pourra aussi faire entrer un.e conseiller.e bancaire adapté.e. Quelle que soit la situation, il est notable que dans la majorité des cas, l'auteur.ice et la victime vont être pris.e.s en charge. En effet, prendre en charge l'auteur.ice, non pas simplement par la Justice mais par les secteurs médico-sociaux, permet d'envisager une rupture d'un cycle de violence (où elle pourrait être entretenue par les forces de l'ordre, ou des institutions), une prévention de récidive, ainsi qu'une réflexion sur les actes commis animée par l'individu concerné.

En termes juridiques, deux aspects peuvent être abordés. Le premier concerne la législation propre à chaque substance : bien que l'alcool soit une des premières causes de mortalité évitables en France (OFDT, 2023), cette substance est légale, nous pouvons donc en

acheter en magasin, si tant est que nous sommes majeur.e.s, et selon les horaires définis dans chaque localité. Réglementée, elle est paradoxale : très présente dans les cas de violences traités par la justice, mais en publicité dans la rue, au sein d'une majorité des lieux de travail lors de pots ou de dîners organisés, celle-ci reste cependant licite, voire encouragée. Il est intéressant de comprendre pourquoi l'alcool continue d'être commercialisé au vu des conséquences que cette substance entraîne. De plus, pour beaucoup, elle n'est pas considérée comme une drogue, n'étant pas illicite. La notion de « drogue » est à utiliser avec précaution : là où certain.e.s pensent qu'une drogue concerne toute substance illicite consommée à plusieurs reprises, il est important de préciser que certaines drogues sont licites et reconnues comme telles dans les secteurs médico-sociaux. En effet, le sucre et le café par exemple peuvent, comme l'alcool, être considérées comme telles. Selon leur définition, une drogue est « une substance qui agit sur le cerveau et qui peut provoquer une accoutumance ». Ne pas légaliser certaines substances, et les considérer comme « drogue dure » par exemple, permet de mieux les contrôler. Le cannabidiol (CBD*), étant trop difficilement distinguable du cannabis, a été interdit pour faciliter les interpellations par les forces de l'ordre. L'héroïne, la cocaïne ainsi que l'opium ont été depuis plusieurs dizaines d'années régulées et interdites. Concernant les substances de synthèse, de plus en plus courantes dans la population des 18-25 ans (OFDT, 2018), celles-ci ne sont à proprement parler pas interdites, mais la justice tente de les réguler. En effet, comme ces dernières utilisent des ingrédients différents et nouveaux à chaque conception, il est impossible de les prévoir, et donc d'en interdire les composants. Ne pas contrôler davantage l'alcool peut nuire à la santé générale d'une population. En effet, si une substance n'est que peu régulée et que son accès est « infini », il est difficile d'en prévenir les risques et les conséquences ; « si elle est « légale », c'est qu'elle doit être moins dangereuse que celle qui ne le sont pas », peuvent se dire ses consommateur.ice.s.

Vers davantage de prise en compte des produits dans le traitement des violences

Deuxièmement, la question de la violence est de plus en plus traitée en parallèle de celle de la consommation avec le temps. En effet, plusieurs dispositifs ont été mis en place par l'État ou les collectivités afin de traiter ces problématiques de manière coordonnée. L'alternative aux poursuites par exemple permet aux prévenu.e.s de traiter la raison de leur

potentielle condamnation en assistant à des stages. Le dispositif AJIR, mis en place à Béziers, engage les volontaires à prendre des rendez-vous en centre d'addictologie pour pouvoir traiter de leur consommation, tout en se rendant régulièrement auprès d'un.e professionnel.le de l'Association d'Entraide et de Reclassement Social (AERS*). Ainsi, sans étudier de près leur rapport, la justice permet aux individus consommant des substances et étant victimes ou auteurs d'accéder à un suivi plus adapté à leur situation.

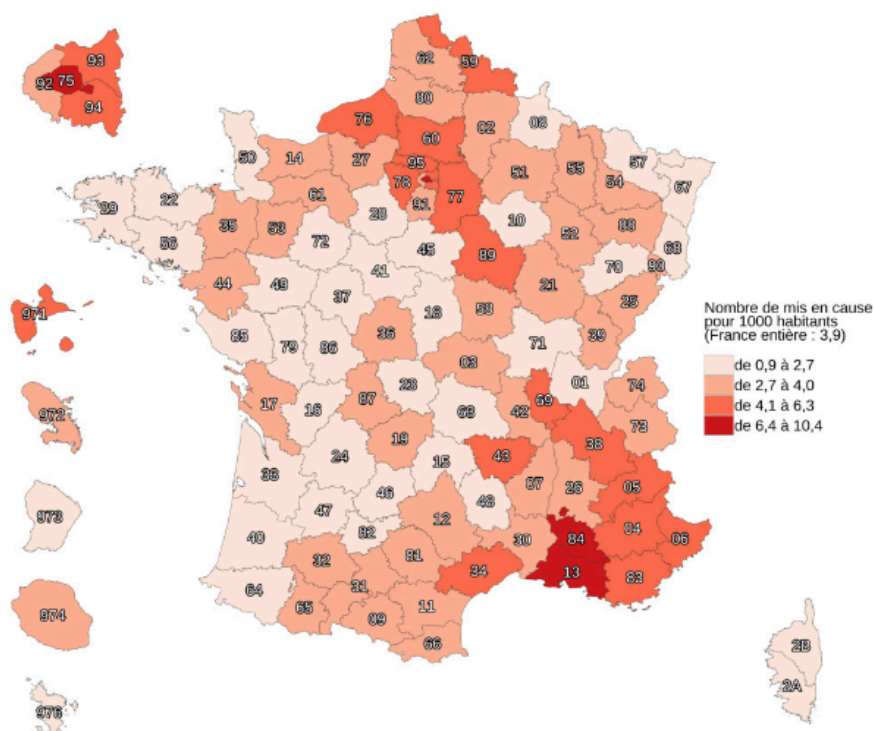
II. Une mission sensément portée à plusieurs

1. Béziers, une commune marquée socialement

La délinquance et la pauvreté affichent des taux importants

Dans le territoire du Biterrois (Béziers et ses alentours), et plus généralement dans l'Hérault, la situation socio-démographique est particulière. Béziers est une des villes comptant certains des quartiers les plus pauvres de France. En effet, l'Observatoire des Inégalités met en avant que dans les quartiers prioritaires de cette ville, plus de 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (Observatoire des inégalités, 2024). La région concentre en général une part importante de ménages pauvres (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE, 2019). De plus, les taux de violence ainsi que de consommation y sont élevés (voir cartes ci-dessous, 2023).

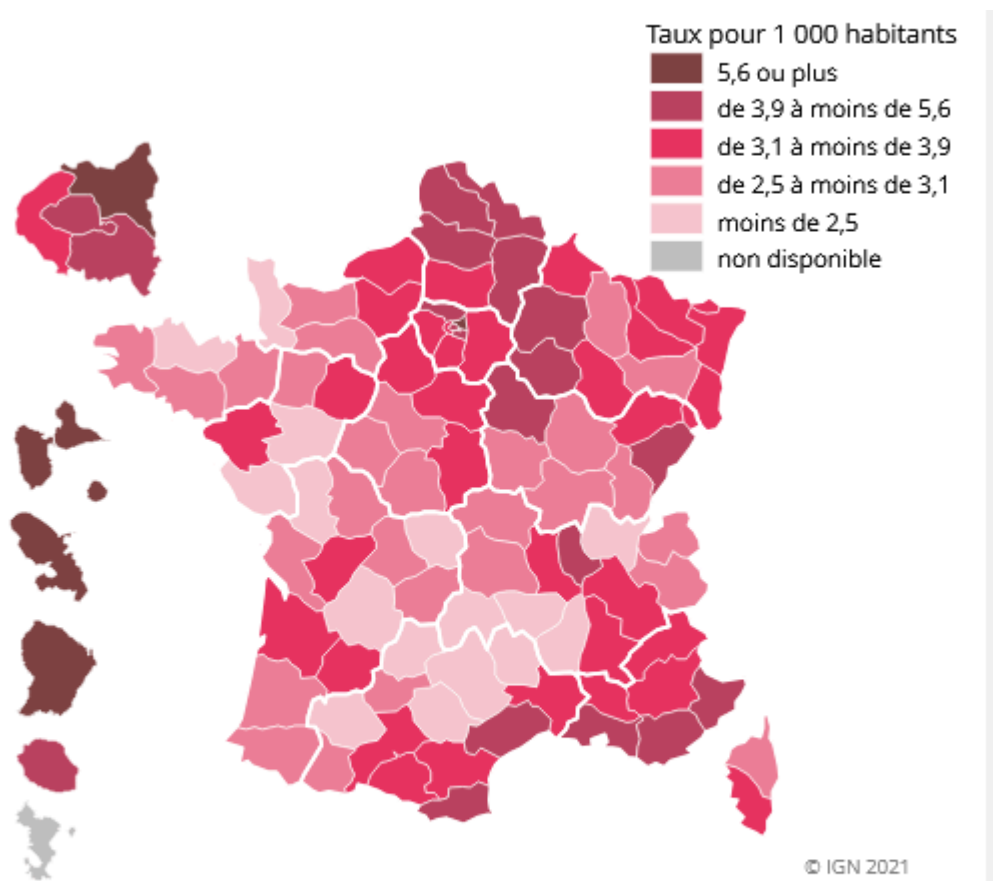
Figure 1 - Nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants enregistrés pour 1000 habitant.e.s en 2023, par département de commission



Champ : France hors Mayotte

Sources : « Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique et atlas départemental »

Figure 2 - Taux de coups et blessures volontaires moyen, sur personnes de 15 ans ou plus, entre 2015 et 2019



Champ : France hors Mayotte

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017

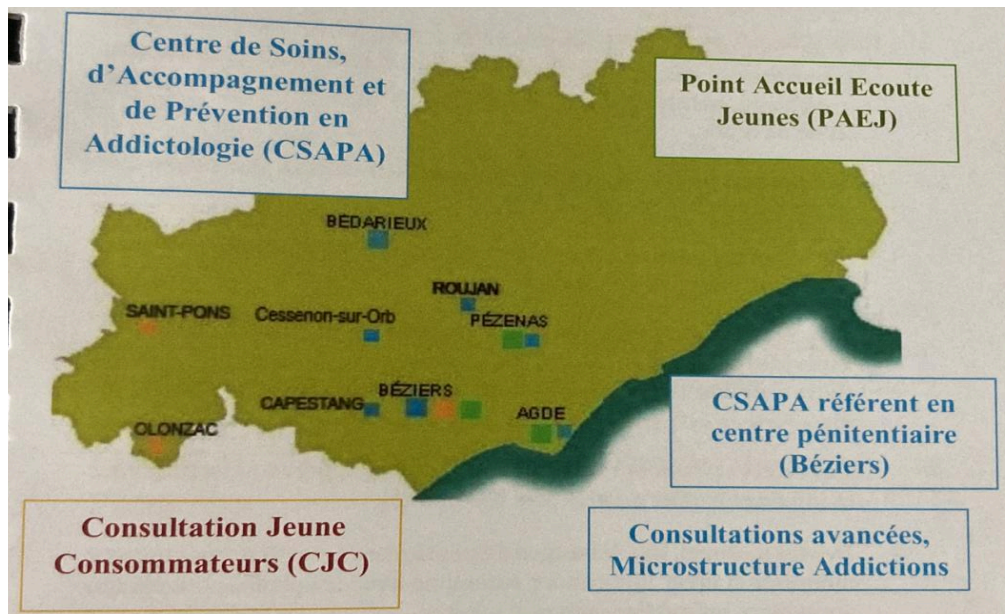
L'association Épisode dans une démarche de développement social

C'est donc notamment en réponse à ces problématiques que l'association Épisode est créée en 1991, afin d'abord de favoriser l'insertion des jeunes socialement et professionnellement par la mise en place d'un PAEJ. L'année suivante, l'association ouvre ses accompagnements à un public adulte en situation d'addiction en devenant un CSAPA. Le nombre de structures accueillant les personnes en situation de violence ainsi que de consommation est diversifié sur le territoire. En effet, plusieurs structures tiennent des permanences ou comprennent des antennes dans d'autres villes et villages, afin d'étendre leur

portée et d'être au plus proche de tous.les les habitant.e.s du territoire, dans la démarche de «l'aller-vers » : Épisode, le CAARUD de Béziers, l'Amicale du Nid etc.

Nous pouvons par exemple voir sur cette carte la présence de l'association Épisode sur tout le territoire Ouest-Héraultais, avec des antennes à Bédarieux et Agde notamment.

Figure 3 - Carte des lieux d'intervention d'Épisode, dans « Rapport d'activité 2023 »



Le public reçu au sein de ces différents centres est varié, et à de nombreuses reprises, les usager.e.s indiquent avoir été victime ou auteur.ice de violences, souvent conjugales. Les professionnel.le.s d'Épisode ne sont cependant pas formé.e.s initialement pour répondre à ces problématiques; iels orientent donc le public vers d'autres associations. Mais le constat est établi : les liens entre les professionnel.le.s des addictions, des violences conjugales ainsi que de la Justice n'agissent pas main dans la main, ce qui pose problème quant à la qualité de l'accompagnement d'un individu combinant ces problématiques. De plus, dans 55% au moins des situations de violences conjugales, l'auteur.ice, et/ou la victime, est sous substance (Bègue, 2011). Comment alors traiter et subvenir aux besoins spécifiques de ces situations, quand trop peu de liens circulent entre les différents secteurs ?

2. Une recherche préparée en amont qui pose des questions

Une réflexion pensée à plusieurs qui questionne la prise en charge des situations cumulant les deux processus

Les réflexions débutées il y a plusieurs années sur ces sujets doubles comportent des limites, dont certaines abordées précédemment. En effet, une grande partie de ces réflexions attribue un lien de causalité entre la consommation et la violence ; et la majorité ne s'intéresse qu'à l'alcool dans toutes les substances psychoactives. De plus, ces sujets méritent d'être traités non pas seulement par des chercheur.se.s, mais aussi par des professionnel.le.s médico-sociaux sur le terrain ainsi que par les individus concernés. En effet, il est intéressant de théoriser et de comprendre le fonctionnement de ces comportements, mais il est essentiel de pouvoir ensuite agir et réagir concrètement. C'est pourquoi un groupe de travail a débuté afin de traiter cette double problématique, notamment dans le cadre des violences conjugales. Ont donc eu lieu plusieurs sessions au cours de l'année 2023, qui ont notamment donné cours à un colloque organisé en juin avec des acteur.ice.s de tout le territoire. Dans ce groupe de travail se retrouvaient l'OVFF de Montpellier, un.e enseignant.e-chercheur.se du Master Intervention et Développement Social (IDS), ainsi que d'autres acteur.ice.s du secteur médico-social. Après un an, un colloque a été organisé sur le sujet, dans lequel un certain nombre de propositions ont été amenées : utiliser un vocabulaire commun, agir davantage en concertation, etc. Mais constatant que les professionnel.le.s des différents secteurs ne pouvaient accorder assez de temps à cette question, l'OVFF a donc proposé qu'un.e stagiaire porte l'enquête, soutenu.e par Épisode. Dans cette recherche, nous avons choisi de nous concentrer sur la prise en charge des [professionnel.le.s](#) des secteurs médical et social, car nous ne disposons pas du temps nécessaire pour nous entretenir avec les usager.e.s, ni pour approfondir les métiers de la Justice.

Notre réponse : un regard attentif à trois aspects de ces situations

C'est ainsi que notre recherche débute, à la suite de la réflexion entamée l'an passé. Cette recherche est portée par la question des liens interprofessionnels que soulève la problématique violences conjugales-consommation de substances psychoactives. Prenant place sur le territoire du biterrois, l'étude va donc cibler les professionnel.le.s et les structures

(dont leurs usager.e.s) exerçant dans ce même territoire. L'enquête vise à questionner les représentations et pratiques des professionnel.le.s selon leur secteur d'activité.

Afin d'aborder au mieux cette question, nous avons décidé d'établir d'abord un diagnostic de la situation sur le territoire et d'en cerner les problématiques, puis de proposer différentes manières complémentaires pour y répondre, et enfin d'en indiquer les moyens pour y arriver. A travers ces axes de recherche, nous mettrons en exergue les différents rôles qu'ont à jouer chaque secteur et chaque professionnel.le.

3. Méthodologie d'enquête

Dans une volonté de croiser les disciplines et les médiums, il nous paraît intéressant de mêler observation participante et entretiens. En début de stage, l'observation participante a été le matériau principal de notre étude. En effet, c'est en observant les comportements des différent.e.s professionnel.le.s, et en discutant avec ell.eux, que sont apparues nos premières hypothèses. L'observation nous est aussi facilitée car iels se retrouvent tous les midis, ce qui nous permet donc d'avoir de nombreuses occasions d'observer.

Réaliser des entretiens avec les professionnel.le.s implique pour ell.eux de devoir consacrer du temps de travail à notre recherche, et non aux usager.e.s dont iels s'occupent, ce qui rend les occasions et rendez-vous plus rares, ou a minima plus tardifs. Nous avons donc réalisé un nombre restreint d'entretiens, certains exploratoires avec les différents partenaires de l'association, deux autres collectifs et enfin deux individuels avec les salarié.e.s de l'association Épisode.

Notre enquête s'inscrit sociologiquement dans une démarche inductive. En effet, en nous appuyant sur les écrits de Janine Barbot (2012), nous constatons que réaliser des allers-retours entre les hypothèses émises au fur et à mesure du temps passé sur le terrain, avec le terrain lui-même, est une technique efficace pour aborder notre sujet. Ne pouvant pas assister directement aux rendez-vous des professionnel.le.s d'Épisode avec les usager.e.s, il est difficile pour nous de comprendre ainsi que d'observer les actes de violence ainsi que de consommation chez les usager.e.s. Travailler à une bibliographie importante permet ainsi d'approcher au mieux ces questions lors des entretiens avec les professionnel.le.s, ainsi que d'en maîtriser le sujet.

L'observation participante

L'observation nous permet de créer un dialogue ou des discussions avec nos collègues sur le sujet des consommations et/ou du genre ainsi que des violences conjugales. En effet, plusieurs dispositifs comme l'espace Delphine (accueil médical pour les femmes victimes de violences à l'hôpital de Béziers) ou la mise en place d'accueil réservé aux femmes amènent les différent.e.s professionnel.le.s à dialoguer sur un sujet ou l'autre, et à questionner parfois le lien que l'on peut émettre entre les deux. Étant donné que l'immersion a débuté fin septembre et que nous participons à un certain nombre de réunions dans la structure, il est plus aisé d'obtenir leur confiance et ainsi d'aborder ces sujets sans qu'ils ne restreignent leurs opinions. De plus, ils abordent régulièrement la question entre eux, et nous avons pu ainsi assister à plusieurs conversations sur le sujet sans même intervenir.

Lors de ces réunions et moments informels, nous participons donc dans la mesure du possible aux conversations. Utiliser l'observation participante permet de comprendre avec davantage de finesse les points de vue et les comportements des professionnel.le.s, car nous pouvons directement poser des questions dans les discussions pour approfondir les sujets abordés. En effet, l'idée est avant tout de comprendre les représentations des professionnel.le.s quant aux questions de consommation et de violence, et en parler permet parfois d'aborder les rendez-vous ultérieurs plus sereinement. Comme l'indique Auréline Cardoso dans son écrit sur les émotions des travailleur.se.s social.e.s, ils peuvent garder en eux des émotions fortes après certains rendez-vous, qu'ils arrivent à aborder et sortir de leur tête par la discussion. De plus, les déjeuners sont des temps informels car ils ont lieu sans la présence des usager.e.s, ce qui permet une certaine liberté de parole aux salarié.e.s de l'association. Enfin, ces temps nous permettent de poser des questions ou de lancer des discussions en étant sûr d'y trouver une réponse, car il y a toujours plusieurs personnes présentes.

De plus, l'observation participante implique de recueillir des données plus aisément, car les observé.e.s ne savent pas sur le moment qu'ils se trouvent dans cette situation. Nous n'avons dans ces moments pas le besoin de justifier ni notre place, ni notre position ; l'observation permet de « se faire oublier » (Chauvin et Jounin, 2012).

Comme indiqué dans l'ouvrage « L'enquête sociologique » de Stéphane Chauvin et Nicolas Jounin (2012), l'observation directe permet de créer des catégories d'analyse sur le terrain, sur

le moment où nous observons. Elle permet ainsi de se débarrasser de ce qu'ils appellent les «opérations bureaucratiques », modèles par exemple de grilles d'entretien pré-existantes à notre recherche. De plus, nous pouvons être sûr en laissant libre cours aux discussions auxquelles nous assistons de ne pas imposer notre problématique. Ces aspects permettent à nouveau, de saisir plus finement les pensées des professionnel.le.s observé.e.s, sans mettre en avant les influences systémiques par exemple qui prennent part à leurs idées.

Voilà ci-dessous une de nos grilles d'observation.

Tableau 1: Guide d'observation 1 : en salle de pause et dans les couloirs

Thèmes	Ce que nous observons
Relations entre collègues	Sujets de discussions Qui parle à qui Et de quoi Est-ce que les sujets de conversation sont les mêmes pour tous.te.s Gestuelle selon les sujets abordés Est-ce que certain.e.s ne parlent pas Si oui, qui
Répartition de genre	Combien de femmes sont présentes pour combien d'hommes Est-ce que les femmes et les hommes agissent différemment Est-ce que les femmes et les hommes ont le même emploi
Relation aux stagiaires	Discussions avec les autres stagiaires et nous-mêmes Gestuelle en discussion et hors discussion

Relation entre stagiaires	Discussions Gestuelle Horaires de discussions et durée
Équipement de l'association	Utilisation de l'équipement Discussions à propos de l'équipement Qui s'en sert et comment Avis sur l'équipement

Lors des observations, une difficulté importante est celle de réussir à réfléchir ensemble sans trop orienter la conversation vers les sujets qui nous intéressent pour notre mémoire ; nous essayons ainsi de faire en sorte que ces temps ne soient que relancés et non animés par nous-mêmes, pour que nous puissions être tenus à l'écart de nos avis personnels. Il est aussi pertinent de prendre en compte les différences d'opinions et de discours lorsque le moment est animé par une responsable administrative, ou quand elle s'organise entre les autres salarié.e.s. En effet, plusieurs de nos observations lors des repas de midi par exemple ont mis en avant que les salarié.e.s ont une image précise de leurs responsables, et ne tiennent pas forcément le même discours lorsque les responsables administratives sont présentes. De plus, étant nous-mêmes davantage liés à l'administration par l'aspect « recherche » de notre mémoire, il est parfois plus délicat d'aborder les différences d'opinion à propos de certains dispositifs (voir Tableau 2 ci-dessous). En effet, l'offre de notre stage est avant tout portée par la directrice de l'association ainsi que la cheffe de service. Comme le soulignent S.Chauvin et N.Jouin (2012), en ayant été présenté comme un stagiaire « différent » car effectuant de la recherche et non pas du travail social en lien direct avec les usager.e.s, nous pouvons être perçu comme un « agent de la direction » . En effet, tous.te.s les autres stagiaires ayant été accueilli.e.s dans l'association se préparent à être assistant.e.s social.e.s, infirmier.e.s, psychologues ou éducateur.ice.s spécialisé.e.s. Cette perception complexifie la confiance que nous essayons d'installer avec tous.te.s les salarié.e.s, peu importe leur niveau dans la hiérarchie de l'association.

Tableau 2: Guide d'observation 2 : stage de violences conjugales à l'A.E.R.S

Thèmes	Ce que nous observons
Répartition genrée	Nombre d'hommes et de femmes chez les stagiaires et chez les formateur.ice.s
Relation stagiaire – formateur.ice.s	Ambiance générale du stage Interactions et discussions entre les deux types d'individus Gestuelle des individus
Contenu du stage	Support de transmission de l'information Cadre du stage Contenu des discussions Relation produit - violence
Rôle des associations participantes	Présentation des intervenantes d'Episode Gestuelle et discussion à propos de l'AERS
Lieu du stage	D'où viennent les stagiaires Où ont-ils été interpellé.e.s

Cette position comporte donc à la fois des avantages : nous sommes connu comme une personne de confiance auprès de nos enquêté.e.s et nous avons accès au terrain régulièrement ; mais aussi plusieurs inconvénients. Une première concerne la prise de notes : il est difficile de garder nos collègues à l'aise quand nous nous mettons à prendre des notes

sur ce qu'ils pourraient dire lors d'une conversation a priori banale, et encore davantage car ils connaissent la raison de notre présence dans la structure. En effet, ils pourraient penser que nous utiliserons leurs paroles à des fins qui ne leur conviendraient pas.

Étant novices dans le domaine, distinguer les représentations individuelles de chaque collègue des représentations collectives, que nous pourrions appeler sociétales, est une tâche ardue. C'est toute la question des biais, qui sont à la fois à éviter, pour pouvoir être objectifs, mais utiles à notifier. Ainsi, il nous faut prêter attention à nos comportements, nos jugements, ainsi qu'à tous ceux de nos enquêtés.

Il est impossible d'être neutre sur le terrain ; le simple fait d'avoir répondu à cette offre de stage a été déterminé par nos valeurs et nos politiques personnelles. Selon Isabelle Clair (2016), le choix même de la méthode est induit par notre position sociale. Pour nous, ce stage s'ancre dans une position de recherche féministe, car le croisement de ce sujet est porté par le courant général du féminisme. De plus, prendre cette position en compte permet, de ce que nous percevons de toutes les recherches en sciences sociales jusqu'ici, de davantage considérer les personnes étudiées, et donc de prêter attention à leur confiance. En effet, Laura Nader, citée par Isabelle Clair (2016), met en avant qu'énoncer des faits sur une population donnée peut nuire à cette même population. Nous citons : « N'étudiez pas les pauvres et les sans-pouvoir : tout ce que vous direz sur eux pourra être retenu contre eux ». En transposant ces idées à notre stage, il est important, sans s'empêcher d'en émettre des critiques, de prendre en compte les conséquences que notre travail de recherche aura sur les professionnel.le.s étudié.e.s. En effet, les professionnel.le.s de santé ainsi que dans le secteur du travail social sont soumis.e.s à de nombreuses critiques (Le Sociographe, 2009), et il n'est pas dans notre objectif de recherche de les alimenter, à moins qu'elles ne concernent notre sujet. Interroger leurs pratiques pourrait tendre vers ce défaut d'enquête.

L'observation participante est donc un moyen de créer du lien, ainsi que d'orienter sans se faire remarquer les discussions par exemple. Rebondir sur les situations dans lesquelles nous n'intervenons pas au départ permet de saisir au mieux les représentations et pratiques des professionnel.le.s.

Les entretiens

Courant janvier, nous avons organisé des entretiens collectifs avec les salarié.e.s de l'association afin de réfléchir ensemble au double sujet que sont les violences conjugales et la

consommation de produits psychoactifs. En effet, les salarié.e.s hors « responsables administratives » n'ont jusque-là pas pris part à la réflexion entamée sur le sujet croisé. Mener des entretiens collectifs, avec un.e professionnel.le de chaque secteur (infirmière, médecin, éducateur.ice, assistant.e social.e, psychologue) permet une approche davantage complète du sujet par sa transdisciplinarité. De plus, les positionnements de nos enquêté.e.s pourront être analysés et compris en les replaçant dans le contexte social et de groupe dans lequel iels travaillent, ce qui apporte un élément de plus à la recherche. Être à plusieurs permet de raconter de manière plus complète des anecdotes, ce qui dans notre recherche permet une analyse plus fine des pratiques des enquêté.e.s (Beaud, 1996). Nous avons tenu pour ces entretiens à interroger un.e professionnel.le de chacun des secteurs présents dans l'association Épisode car les représentations peuvent différer dans chacun d'entre eux ; nous n'avons pas cependant décidé des personnes interrogées. Nous avons ensuite réalisé des entretiens individuels, qui nous ont permis d'aborder plus précisément les problématiques de chaque secteur, ainsi que les rôles spécifiques que certain.e.s salarié.e.s peuvent avoir, comme celui de « référent.e violences faites aux femmes » ou de se rendre en établissement pénitentiaire. Nous avons décidé de nous concentrer sur un certain niveau d'information, plus que de viser un nombre très étendu d'entretiens. En effet, privilégier la qualité à la quantité permet dans cette recherche de mieux cerner les problématiques territoriales, et ainsi de pouvoir ensuite y répondre de manière adaptée. De plus, nous avons décidé de nous entretenir avec un homme travailleur social car nous n'en avons pas eu lors des entretiens exploratoires ni collectifs, étant minoritaires dans ce secteur d'activité. Notre deuxième entretien individuel était nécessairement à réaliser avec la personne référente violences conjugales de notre association, afin de comprendre ce qu'implique ce rôle.

Voilà ci-dessous une grille d'entretien collectif.

Tableau 4: Grille d'entretien 2 à destination des professionnel.le.s d'Episode

Thèmes	Questions
Définition des violences conjugales	Pour vous, que signifient les termes « violences conjugales » ?

Définition de l'addictologie-consommation	De même que pour la première question, comment définiriez-vous l'addictologie et la consommation ?
Lien entre les deux sujets	Quel lien faites-vous entre ces deux concepts ?
Accueil d'individus combinant les deux problématiques	Avez-vous déjà accueilli des personnes combinant ces deux problématiques ? Est-ce que cela implique plus de difficultés ? Si quelqu'un.e veut raconter une expérience
Détection de la violence conjugale	Posez-vous la question aux usager.e.s de s'ils vivent de la violence conjugale ? Pensez-vous qu'il serait nécessaire de le faire ?
Le couple	Suivez-vous des couples ? Comment cela s'organise-t-il ?
Partage de l'information	Une fois reçue, que faites-vous de l'information de la violence ?

Nos guides d'entretien collectif servaient avant tout à poser un cadre et nous servaient de support pour la discussion. En effet, comme le souligne S.Beaud (1996), l'idée est que les réflexions des enquêté.e.s arrivent d'elles-mêmes, de leur discussion, et que nos questions ne viennent qu'accompagner le fil de leurs paroles.

Jusqu'ici, nous ne rencontrons pas de difficulté particulière quant à la tenue de l'entretien, car les interrogé.e.s connaissent le sujet et peuvent ainsi aisément répondre à nos questions. De plus, nous avons privilégié des lieux qu'ils connaissaient pour le déroulé des entretiens, et nous sommes ainsi rendu dans les bureaux professionnels des un.e.s et des

autres. En effet, le lieu des entretiens est d'une importance capitale car l'enquêté.e se sent davantage à l'aise dans un endroit qu'il a l'habitude de fréquenter (Barbot, 2012). Ainsi, nous avons préféré laisser le choix à nos enquêté.e.s du lieu de l'entretien. Pour une raison de praticité et d'horaires, iels nous ont tous.te.s demandé qu'ils aient lieu dans les bureaux de chaque structure concernée.

Le seul obstacle que nos enquêté.e.s ont mis en avant était celui de comprendre comment leur structure pouvait aider à l'enquête, ainsi que leur lien avec celle-ci. De notre part, la plus grande difficulté est temporelle : comme le souligne Barbot (1996), il est essentiel de saisir des données avant, pendant et après l'entretien. Malheureusement, nous ne pouvions réserver qu'une heure pour chacun des entretiens, ce qui a par exemple à la suite d'un entretien collectif empêché que la discussion continue, et ce alors même qu'elle avait démarré tardivement. Ces contraintes reflètent le temps restreint dont disposent les travailleur.se.s social.e.s pour répondre à d'autres besoins et/ou envies que leurs réunions et rendez-vous hebdomadaires.

Présenter notre parcours ainsi que l'offre de stage en début d'entretien a permis à nos différent.e.s enquêté.e.s de se sentir en confiance quant à leurs anecdotes, ou au sujet de manière générale. En effet, à plusieurs reprises, iels nous ont pris à partie ou ont fait des blagues qui indiquaient leur sentiment d'être en confiance. Cette confiance tient probablement du fait que nous ne sommes pas salarié.e.s de la structure, et nous avons donc un regard « extérieur » à celle-ci, ainsi qu'à la relation qui a pu s'installer depuis le début du stage, celui-ci s'étendant sur plusieurs mois.

N'étant nous-mêmes pas directement lié au sujet, du moins les enquêté.e.s ne peuvent pas savoir si nous consommons ou si nous avons été auteur ou victime de violences conjugales, il est plus aisé d'aborder le sujet. En effet, il est important de mettre en avant qu'un individu qui sait que son interlocuteur.ice est directement concerné.e par la conversation aura souvent un comportement plus régulé et réfléchi que si cet individu n'était pas lié au sujet. Face à quelqu'un.e concerné.e par le sujet abordé, les travailleur.se.s social.e.s sont formé.e.s à faire davantage attention à leur ton, ainsi qu'à ce qu'ils disent (Cardoso, 2017).

L'intérêt d'utiliser ces deux méthodes est avant tout pragmatique : l'étude d'un réseau interprofessionnel passe d'abord par un certain nombre d'entretiens, mais aussi par l'observation des professionnel.le.s dans leurs comportements, leurs jugements ainsi que l'idée qu'ils ont des un.e.s et des autres. De plus, passer des entretiens nécessite déjà de l'observation, car il est essentiel de pouvoir décrire, autrement que par les mots de l'enquêté.e,

ce qu'il se passe lors d'un entretien (Beaud, 1996).

III. Une analyse contrastée

A travers nos entretiens et observations, nous avons pu mettre en avant une certaine analyse. Partant des indications données par notre tutrice de stage, il nous a paru essentiel d'effectuer d'abord un diagnostic du territoire, au-delà des recherches effectuées en amont, pour rendre le reflet le plus réel possible du territoire étudié, en partant du terrain. L'accompagnement des usager.e.s n'est pas le même partout : au sein des structures même comme entre chaque secteur, les représentations et les pratiques sont différentes. Cependant, de nombreuses pistes ont émergé avec comme point de départ une base de connaissances commune, afin de pouvoir proposer un accompagnement au plus près des besoins des usager.e.s.

1. Un diagnostic territorial entre difficultés de terrain et adaptation des [professionnel.le.s](#)

Un lien étroit entre les violences conjugales et la consommation de produits psychoactifs

En s'appuyant sur la littérature existante sur le sujet (Bègue, Heinz etc), il a été intéressant de comprendre comment sur le terrain, le lien entre les violences conjugales et la consommation de produits psychoactifs s'illustre, et s'organise. Plusieurs points peuvent être mis en avant.

De l'importance du couple dans le lien violences conjugales-consommation de produits psychoactifs

Tout d'abord, la variable couple a un impact sur le cumul de ces deux caractéristiques. Quand il y a violence, pas forcément conjugale, nous retrouvons des chiffres où l'auteur.ice a consommé de l'alcool dans une partie importante des cas : c'est le cas dans l'enquête sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'enseignement supérieur (entre 40 et 60% des cas, MILDECA, 2024) ou dans l'étude relative aux morts violentes au sein du couple réalisé par le ministère de l'intérieur en 2023. Mais le rôle de l'alcool dans les violences conjugales n'est pas la seule cause de celles-ci. Il est important de le poser comme l'un des facteurs favorisant

le passage à l'acte, et non pas comme la cause induisant l'effet. L.Bègue-Shankland indique par exemple que quand il y a eu consommation d'alcool, on observe huit fois plus de violences envers la conjointe que sans (Bègue-Shankland, 2016). Cela pourrait s'expliquer de plusieurs manières ; la première, mise en avant par L.Bègue-Shankland (2008), White (1990) ou encore Heinz (2011) est que l'alcool crée des perturbations cognitives, qui peuvent jouer sur la capacité de l'humain à se rendre compte de ses réactions, à savoir comment réagir face à une situation, etc. De plus, la violence, dans la majorité des situations, précède la consommation d'alcool. En effet, dans son ouvrage "Drogues, alcool et agression. L'équation chimique et sociale de la violence" (2014), Laurent Bègue-Shankland, en citant Justin White, indique que son étude a montré que des comportements délinquants à 14-15 ans prédisaient l'usage de substances à 18-19 ans. Lors d'un du premier entretien collectif réalisé à Episode, Laurence affirme : « La plupart des gens qui ont subi des traumatismes dans l'enfance, et bah ils, ils gèrent ça avec les, produits...l'alcool. Tu vois c'est un truc euh *rigolent* Bah il y en a plein. Nan mais je veux dire il y en a plein.». A travers ce témoignage, nous pouvons émettre un lien direct entre les traumatismes cités et la notion de violence, car il se trouve un certain lien de cause à effet entre les deux : le traumatisme correspondant aux conséquences émotionnelles pénibles que peut entraîner le fait de vivre un événement éprouvant, la violence en est un. La consommation de produits est un des facteurs favorisant la violence dans les couples. Et ce, à différents âges de la vie : dans "How Adolescents, Mothers, and Fathers Qualitatively Describe Their Experiences of Co-Occurrent Problems: Intimate Partner Violence, Mental Health, and Substance Use" (Alvarez-Lizotte et al, 2020) indique que la consommation de produits dans une relation augmente le risque que celle-ci se déséquilibre.

Enfin, la croyance voulant que la consommation de drogues, et d'alcool plus spécifiquement, entraîne de la violence, ne se vérifie pas à chaque fois (Bègue-Shankland, 2014). Dans son ouvrage "For Better or for Worse? The Effects of Alcohol Use on Marital Functioning", Marshal souligne l'effet d'adoucissement dans la relation entre les deux partenaires que l'alcool peut produire, -rarement, mais notifiable- (2004).

Relativement à la question du couple en soi, il peut être souligné qu'être en couple ne signifie pas forcément prendre le risque de produire ou de subir des violences. Annequin & Hammelin mettent en avant que l'«association entre la conjugalité et l'état de santé [est positive] » (2017). Se mettre en couple favoriserait ici une baisse, ou du moins une stabilité des consommations. Cependant, elles indiquent que le mariage par exemple n'a pas le même effet chez les hommes et chez les femmes : il serait bénéfique pour la santé mentale des

premiers, mais plutôt négatif pour la santé des femmes, effet notamment dû au rôle domestique souvent attribué à partir du mariage aux femmes. De plus, dans l'ouvrage « Exploration des liens entre addictions et victimes de violences conjugales : réalisation d'une enquête qualitative dans l'Allier », C.Dumas (2021) met en avant que la consommation d'alcool dans les couples se joue à deux, dans le sens où elle s'entretient notamment par le fait que les deux individus d'un même couple consomment, ce qui par exemple produit de l'influence quand l'un.e des deux souhaite boire, cela va donner envie à l'autre de faire de même. Et quand il y a eu violence conjugale, le risque de consommer une substance se multiplie (fiche no 21).

Et si nous pouvions penser que les violences provoquent un certain nombre de ruptures dans le couple, il est important de souligner que ce n'est pas toujours le cas. En effet, il existe un lien d'interdépendance avec l'auteur.ice des violences et la consommation de produits, même s'il y a eu violence. Cette caractéristique est mise en avant dans cet entretien collectif, où Frédérique* formule : "Et puis après ce qu'on voit c'est quand même des, je sais pas comment dire mais des formes un peu de, d'interdépendance avec euh, avec ces femmes euh qui retournent, fin, d'une manière ou d'une autre alors que euh, qu'elles en prennent plein la gueule...[...] Ça s'entretient pendant des années, et...qui est du à ouais, l'histoire, de chacun aussi quoi." Ainsi, le fait de subir une violence n'induit pas forcément une séparation de son conjoint.e, pour des raisons émotionnelles, comme des raisons monétaires. En effet, pour avoir de l'argent pour consommer, ou simplement pour obtenir le produit de consommation qui se trouve chez l'auteur.ice des violences, la victime doit nécessairement rentrer en contact avec son agresseur.se (entretien informel avec une association).

Des rapports de genre dans les violences conjugales : une invisibilisation de la consommation féminine

Il est important de mettre en avant que le genre est une question prépondérante sur la question des violences conjugales. Notamment par la socialisation genrée de notre société, les hommes sont amenés à produire de la violence tout en étant « excusés » de la produire, quand les femmes se retrouvent majoritairement victimes de cette même violence.

Un effet majeur de cette socialisation est que la consommation des femmes est invisibilisée dans la société française.

Premièrement, nous devons souligner l'importance de la consommation chez les femmes. Cette consommation, comme chez les hommes, peut découler de plusieurs facteurs, mais un de ceux-ci est la violence. En effet, subir des violences augmente le risque de consommation

de produits, qui plus est, de consommation à risque. Laurent Bègue-Shankland met en avant le cercle vicieux des consommations (2016) : une femme victime de violences conjugales est plus à risque d'avoir une conduite d'alcoolisation massive, ce qui favorise sa victimisation. Consommer permet à la fois d'oublier les violences subies, mais aussi de les relativiser lorsqu'elles ont lieu. Malheureusement, consommer peut aussi réactiver des traumatismes, notamment si ceux-ci ont eu lieu sous consommation, de la victime ou de l'auteur.ice (entretien informel avec une association accueillant des personnes victimes de violences conjugales). La première consommation peut avoir lieu au moment où la violence a lieu, mais aussi après, souvent lorsque les victimes veulent atténuer le traumatisme, en consommant par exemple du cannabis pour s'endormir. En effet, dans la fiche Repère(s) portant sur les Femmes et Addictions réalisée par la Fédération Addiction, il est indiqué qu'une consommation de produits permet "l'anesthési[e], [la] dissociation, [ainsi que] de supporter l'insupportable" (2016). De plus, une étude de Miller & Simpson (2002), souligne que le recoupement d'études permet de supposer un lien entre les abus sexuels dans l'enfance et la consommation de produits. Ainsi, pour des raisons différentes, les professionnel.le.s médico-sociaux se retrouvent régulièrement face à des couples où les hommes, comme les femmes, les auteur.ice.s, comme les victimes de la violence, consomment.

Deuxièmement, la consommation des victimes de violences conjugales renforce le risque de subir des violences. Consommer, comme il a été indiqué en première partie, sensibilise les capacités cognitives, ce qui correspond notamment à altérer les capacités de jugement d'une situation (MILDECA, 2024). Les victimes ayant consommé un produit n'étant pas en capacité d'évaluer adéquatement la situation de violence, celles-ci peuvent perdre leur faculté à s'auto-défendre, et auront tendance à minorer la violence subie. Parfois, la consommation de produits s'arrête avec l'arrêt des violences conjugales subies (entretien informel avec une salariée médicale).

Enfin, il est donc difficile pour ces victimes d'en parler, pour un certain nombre de raisons. Déjà, les victimes ont peur qu'on les culpabilise, car l'alcool serait vu comme un facteur ayant provoqué la violence, ou du moins qui aurait participé au fait que la victime ne se soit pas défendue. Dans le document sur les femmes et les addictions (Fédération Addiction, 2016), il est souligné que les personnes victimes de violences, ici donc des femmes, peuvent avoir honte de recourir au soin, et se trouver en général dans un environnement stigmatisant. En effet, un entretien exploratoire informel nous a permis d'identifier le sentiment de

culpabilité que certaines victimes ressentait. De plus, la société a tendance à entretenir la vision d'une femme avec des enfants qui consomme ne serait pas « responsable », qui renvoie à la figure de la « mauvaise mère » (Cardi, 2007). Les victimes ayant des enfants dans leurs foyers ne veulent pas s'exposer afin de ne pas prendre le risque que leurs enfants soient placés.e.s. La vision négative de la femme qui boit ne se fait pas en totale connaissance de cause : par exemple, prendre une contraception implique d'être davantage sensible aux produits psychoactifs, à l'alcool notamment (Fédération Addiction, 2016). Les femmes sont majoritaires à assurer la contraception dans les couples, ce qui joue donc sur leur consommation du produit. Assurer que les femmes « tiennent moins bien », peut donc être vrai, mais il faut prendre en compte tout le contexte qui peut faire qu'une femme tienne moins bien l'alcool.

Et la volonté d'en parler n'est pas encouragée par les centres d'addictologie et d'accueil pour victimes de violences conjugales, car dans l'un comme l'autre, les professionnel.le.s posent rarement la question des consommations quand ce n'est pas leur secteur, et inversement pour les violences. En effet, c'est un sujet qui est revenu à plusieurs reprises dans nos conversations lors des repas de midi au sein d'Épisode, et nos collègues ont à plusieurs reprises évoqué la difficulté de poser ces questions.. De plus, la majorité des enquêtes réalisées auprès des victimes ont pour axe la question des enfants ou de la grossesse (Femmes et addictions ARCA Sud), ce qui incite les victimes à ne pas parler d'elles-mêmes, de leurs sentiments et des raisons de leur consommation en entretien, car elles doivent en quelque sorte valoriser leur rôle de mère. Prendre pour axe la grossesse essentialise la femme victime car cet axe, en se concentrant sur les enfants potentiels des femmes victimes, insiste non pas sur les conséquences de la violence sur les femmes, mais davantage sur leur rôle de personne pouvant avoir des enfants, rôle très genré dans la société française (Cardi, 2007). De plus, quand la consommation des femmes est étudiée, elle est dans la plupart du temps comparée à celle des hommes alors qu'un certain nombre de faits font qu'elles ne sont pas comparables (Taschini et al, 2015).

Les femmes comme public minoritaire au sein des différentes structures

Une des conséquences directes de l'invisibilisation de la consommation des femmes en France, est qu'elles ne sont pas nombreuses en centres d'addictologie. Cette absence joue sur leur relation au produit et alimente le fait qu'elles soient peu nombreuses à en parler.

Ainsi, alors même qu'une majorité de victimes consommatrices ont des problématiques de violence.

Il est vrai que les problématiques d'addictions, et non pas de consommation, sont majoritairement masculines, même si dans certaines structures, il y a davantage de femmes reçues (Rapport d'activité d'Épisode 2023). Si nous regardons les files actives des différents centres d'accueil pour victimes de violences à Béziers, les femmes qui consomment sont largement minoritaires ; à l'Amicale du Nid, elles correspondent à 1/5e des personnes accueillies, et à environ 10 % au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF*). Au CSAPA d'Épisode, les femmes (qui consomment, par opposition au nombre d'hommes), correspondent à 23% de la file active, pour 10 % au CAARUD. Les professionnel.le.s de ce dernier m'ont indiqué que l'énorme majorité des femmes qui s'y rendent ont vécu de la violence ; en regardant le rapport d'activité, il se trouve que le nombre monte à 25 %, mais ces femmes ne sont pas suivies régulièrement.

Consommer, pour les femmes victimes de violence, comme indiqué ultérieurement, peut réactiver le traumatisme de la violence subie. Traiter cette consommation revient donc à réfléchir sur plusieurs mois à ce que ces victimes ont subi, ce qui peut être très difficile et les victimes ne préfèrent donc pas s'y confronter. De plus, un certain nombre d'entre elles n'a pas ou ne souhaite pas conscientiser ces violences, pour les raisons énumérées ultérieurement. Dans ces situations, et/ou quand les femmes ont conscience des violences, elles ne font pas forcément le rapprochement entre leur consommation et les violences conjugales subies, comme l'indique Laurence dans notre entretien : "Et voilà, souvent les femmes qui ont été victimes de violences. Et puis, il y a un truc très compliqué parce qu'elles, elles ne font pas forcément le lien". Il est pertinent de s'intéresser au recours au soin, car les différences de genre y sont importantes : les femmes ont nettement moins recours au soin que les hommes, et quand elles y ont recours, il y a plus de risque qu'elles ne suivent pas le parcours de soin jusqu'au bout (Révil, 2017). Du point de vue de la violence, il existe des femmes condamnées pour violences conjugales, qui se retrouvent parfois à réaliser des stages organisés par des associations travaillant avec la Justice. Le potentiel problème derrière ces condamnations, est que la majorité de ces femmes sont davantage victimes qu'autrices de violences, et la violence a lieu des deux côtés du couple. En effet, au retour d'une intervention de collègues pendant un stage sur le rôle des produits psychoactifs dans les violences conjugales, ces mêmes collègues nous ont confié leur avis sur les femmes présentes à ces stages ; elles ne trouvaient pas pertinent que ces femmes y assistent, car pour elles, une écrasante majorité des

femmes condamnées en justice l'étaient dans le cas de violence réciproque. Ainsi, leur condamnation n'allait pas dans le sens de la fin des violences conjugales dans le système français. Il peut être intéressant de comparer ces paroles à la part des femmes ayant participé à AJIR au sein d'Épisode : 50%. Comment interpréter ce chiffre ? Il est possible que ce nombre découle du fait qu'AJIR s'adresse à des individus condamnés pour des fautes légères, seulement pour des délits. Condamner une femme pour violences conjugales, quand elle-même en a été victime, peut réitérer une certaine forme de violence. "C'est pas simple. De savoir euh, pourquoi elles sont vraiment là en fait...et, comment, moi j'ai toujours pas résolu cette énigme et... et même les personnes qui organisent, on va dire ça comme ça, ont fini par créer un groupe que de femmes donc elles se sont quand même aperçues qu'il y avait des problèmes, tu vois." Hélène nous confie dans cet extrait d'un entretien collectif sa difficulté à comprendre la présence dans ces fameux stages. De plus, elle pointe l'organisation de ces stages, réalisés par une association travaillant pour la Justice, qui ne "s'aperç[evrait]" pas des "problèmes". Cette tension palpable entre le secteur médico-social et judiciaire est ici illustrée par la différence de points de vue ainsi que de pratiques vis-à-vis des femmes dans la situation des violences conjugales.

Quand nous pensons centres d'addictologie, nous pensons plutôt à la prise en charge de consommation d'héroïne, de cocaïne ou beaucoup d'alcool. En dehors de l'alcool, les femmes victimes de violence consomment avant tout des médicaments psychotropes, et peuvent donc penser que les centres d'addictologie ne peuvent pas les prendre en charge sur cette question (Coscas, 2016). Lorsqu'elles sont suivies, les femmes ont régulièrement recours à de l'automédication (Coscas, 2016), et n'ont donc pas besoin de se rendre en centre pour obtenir des ordonnances, et/ou des conseils pour consommer. De plus, l'accès à des centres d'accueil et/ou d'addictologie n'est pas le même selon les lieux géographiques, ni selon les profils des personnes victimes. Une professionnelle d'un accueil de femmes victimes de violences nous a ainsi indiqué que les membres du personnel de la structure entière (cet accueil ne constituant qu'une partie de la structure), constituent 10 % de la file active ; elle nous a indiqué la volonté de l'espace d'être au plus proche géographiquement des personnes souhaitant un suivi. Parfois, la prise en charge en centre d'addictologie des victimes de violences conjugales peut ne pas correspondre aux attentes des personnes concernées : la proposition qui revient régulièrement est celle d'arrêter totalement leur consommation, là où en majorité pour les hommes, elle sera de diminuer.

La présence des hommes dans les centres d'accueil sur la question des violences est cependant à nuancer : ceux-ci ne sont qu'une minorité à se rendre dans ces centres spontanément (entretien informel avec une association accueillant des [auteur.ice.s](#) de violences conjugales).

La consommation d'alcool comme facteur aggravant des peines

Du côté des hommes, la consommation d'alcool, bien que davantage normalisée, n'est pas des plus faciles à vivre. En effet, là où certain.e.s pourraient utiliser l'alcool comme une excuse du passage à l'acte, sa consommation constitue en fait un facteur aggravant des peines encourues face à la justice. En effet, mettre en avant une consommation d'alcool lors d'un acte de violence peut permettre mentalement de minimiser la responsabilité de l'auteur.ice dans les faits. Cependant, un certain nombre de visions différentes sont partagées par les auteur.ice.s, dont certaines qui prennent la consommation d'alcool comme une responsabilité en plus dans l'acte commis (Bègue-Shankland, 2014). L.Bègue-Shankland indique dans son ouvrage "Alcohol and Aggression: Perspectives on Controlled and Uncontrolled Social Information Processing" que le rôle de l'alcool comme une excuse à la violence n'est pas universel, mais qu'il varie selon les contextes culturels, juridiques, ainsi que les attentes individuelles.

Une des raisons qui peut amener de la violence, ou du moins entretenir celle-ci, est celle que L.Bègue-Shankland nomme la « violence éco-compulsive » (Bègue-Shankland, 2016), une violence qui serait nécessaire pour à la fin pouvoir consommer, en ayant récupéré de l'argent d'une quelconque manière. La violence entretient donc la consommation et l'addiction, et l'addiction entretient aussi la violence, un cercle vicieux dont il est difficile de sortir (Bègue-Shankland, 2014). Et pour la violence comme les produits psychoactifs, Bègue-Shankland met en avant dans ce même ouvrage que les hommes ont plus de risque à y être soumis dans leur vie, comme ils ont davantage tendance à être en situation d'alcoolisme (2008), et que cet alcoolisme peut être en partie génétique. Une autre raison, comme pour les femmes, est d'avoir été victime de violences. Cette violence, comme pour les femmes victimes, peut être « traitée » par les hommes victimes par la consommation de produits psychoactifs.

Les accompagnements en addictologie et dans le secteur des violences conjugales existent mais ne sont pas les plus accessibles. Là où les femmes autrices et/ou victimes sont davantage

redirigées vers des structures de soin et d'accompagnement (entretien informel avec une association), car jugées à l'avance plus réceptives, les hommes reçoivent parfois des obligations de soin, et sinon sont dirigés en maisons d'arrêt ou en centres de détention. Dans ces structures, le suivi des consommations et/ou addictions n'est pas toujours possible, notamment en raison de contraintes financières et temporelles (un.e salarié.e qui se rend en centre pénitentiaire travaille dans la majorité des cas aussi en CSAPA). En 2023 à Episode, 366 des 1925 personnes suivies se trouvaient en détention. De plus, la consommation de produits illicites étant interdite, et la consommation de tabac limitée, la gestion de ces produits ne peut qu'être limitée aussi. Dans ces programmes, l'attention est mise par la Justice sur la régularité des individus à aller à leurs rendez-vous et à montrer leur implication. Pour aller dans un autre sens, l'autrice Pamela Alvarez-Lizotte indique que selon « une étude de Stover (2015) [...], un programme sur la paternité privilégiant une approche globale des problèmes vécus est plus efficace qu'un traitement individuel de la toxicomanie pour maintenir les hommes engagés dans leur démarche et pour diminuer la VC et la maltraitance des enfants. » (Alvarez-Lizotte, 2020). Dans la prise en charge des hommes et/ou pères par les professionnel.le.s du secteur médico-social, ces derniers ne sont comptés que partiellement : selon P. Alvarez-Lizotte et ses co-auteur.ice.s, il faudrait qu'ils soient davantage pris en compte dans les familles, notamment parce que la violence joue dans leur rôle de père (2020).

La notion d'auteur.ice ou de victime dépend en fait de qui l'utilise, et dans quel contexte. Nous avons vu qu'une partie importante des auteur.ices sont ou ont été victimes, et par exemple la justice considère comme autrice une personne ayant été jugée coupable, ce même si celle-ci est par ailleurs victime de violence. E. Hoareau indique : « Pour le médecin, est victime toute personne nécessitant des soins, la question de l'auteur n'étant pas centrale ; pour le juriste, est auteur ou victime la personne reconnue comme telle à la suite de l'intervention des forces de l'ordre au moment des faits, ou à l'issue d'un procès. L'auteur de violences au sens juridique peut donc très bien être victime au sens médical », selon l'ouvrage "Un usage féminin des substances ?".

Le travail des professionnel.le.s médico-sociaux en tension

Le suivi des personnes en situation de consommation de produits psychoactifs ainsi qu'en situation de violences conjugales (étant victime ou auteur.ice), est difficile à mener.

Le travail partenarial

Tout d'abord, un certain nombre de professionnel.le.s ont du mal à concevoir leur rôle dans le suivi d'un sujet qui ne relèverait pas de leur secteur. En effet, lors de deux entretiens exploratoires, dans le secteur des violences conjugales ainsi que celui des consommations, des professionnelles ont témoigné ne pas ressentir l'envie de s'intéresser au secteur opposé dans la prise en charge des usager.e.s, car elles n'auraient pas de rôle à jouer. La professionnelle du secteur des violences conjugales précise même qu'elle pense que le produit n'étant pas au cœur du problème, elle peut orienter mais ne préfère pas trop se poser la question du produit.

De plus, les structures sont nombreuses à recenser un manque de coordination partenariale : elles n'ont pas connaissance des problèmes qu'elles rencontrent entre associations, avec le Département ou encore des [professionnel.le.s](#) de la Justice, plusieurs trouvent qu'elles ne communiquent pas assez, et la géographie de chacune d'entre elles n'aide pas. Concernant la contrainte géographique, deux points sont à noter : une partie importante des usager.e.s suivi.e.s ne résident pas à Béziers, et leur suivi, notamment quand il prend place dans différentes structures, est ainsi rendu plus difficile. Nous pouvons ici prendre l'exemple du dispositif AJIR, dans lequel une partie importante des personnes suivies ne résident pas à Béziers, ce qui complexifie leur présence aux différents rendez-vous. Le deuxième point concerne la complexité des centres accueillant les victimes de violences conjugales : il ne faut pas qu'ils soient visibles, mais ils doivent être reconnus et identifiables par les partenaires. Un des centres interrogés était en effet si peu connu des autres services de la structure qu'il nous a été difficile de nous y rendre.

Le travail partenarial est donc très compliqué, alors même qu'il est attendu des personnes concernées, selon ce qu'ont dit certaines collègues lors de discussions informelles. Benoît, lors d'un entretien individuel, s'exprime ainsi : "il faudrait que régulièrement, on ait des temps où on puisse se voir, les gens des différents mondes". Nous pouvons imaginer qu'il fait référence aux différents secteurs professionnels qui sont amenés à travailler ensemble.

A propos du suivi des usager.e.s

Au-delà du désintérêt porté par certain.e.s à l'autre secteur, une partie des professionnel.le.s se sent démunie face à un problème auquel iels n'ont pas été formé.e.s, qu'iels n'ont pas étudié dans leur métier, (sauf exception). En effet, le suivi des protagonistes est rendu difficile pour un certain nombre d'autres raisons.

Les professionnel.le.s ne savent pas forcément comment réagir et traiter une situation dans laquelle des usagères seraient par exemple addictes à un produit, et victimes de violences conjugales. En effet, le suivi des professionnel.le.s du médico-social insiste sur le respect des choix de l'usager.e, et c'est donc seulement avec son accord que peuvent être entamées des démarches extérieures à la structure dans laquelle iel se trouve en suivi. La seule situation où les professionnel.le.s peuvent faire un choix contre celui de l'usager.e, ou à sa place, est une situation de mise en danger. Ici, Frédérique parle de la situation des enfants des personnes suivies : "C'est vrai qu'on est avant tout dans le lien qu'on tisse avec la personne et tout sauf si on est au courant qu'il y a un danger imminent pour les enfants et là on est bien obligé de faire quelque chose ; mais sinon la plupart du temps euh...on se met pas à cette place là parce que ça empêcherait euh... ça empêcherait des choses quoi.". Il est donc compliqué de s'orienter entre la volonté de prendre en charge les personnes dans tous les aspects de leur situation tout en respectant leurs choix de suivi. De plus, lors des entretiens, les sujets abordés partent du vécu de chaque usager.e, ce qui ne rend pas systématique la question des violences.

Un des facteurs de complexité du double suivi est la capacité des centres à pouvoir accueillir rapidement quelqu'un.e. En effet, dans les deux secteurs, une partie des usager.e.s peut être qualifiée de public « d'urgence », devant une urgence psychologique par exemple, ou physique. Au moment où un.e professionnel.le appelle un centre d'un autre secteur pour lui trouver une place ou un créneau, la majorité du temps, le centre appelé n'en dispose pas, et il faut parfois attendre plusieurs mois avant de démarrer un suivi parallèle ailleurs. Toujours dans la question de la temporalité, les professionnel.le.s indiquent dans un entretien manquer de temps pour mettre des choses en place, nous citons Laurence : "c'est juste que les choses font que j'arrive pas à accompagner tout le monde et à prendre du temps pour ça.". Elle nous indique ici ne pas arriver à trouver le temps de travailler son rôle de référente violences conjugales, rôle qui pour autant pourrait faire gagner du temps ailleurs, mais qu'elle n'arrive pas à s'imposer, ou du moins qu'elle n'en fait pas sa priorité.

Les personnes suivies dans les deux secteurs ont parfois des profils très spécifiques, qui émettent des besoins auxquels les structures ne peuvent pas toujours répondre. Certain.e.s sont en parcours d'errance*, ce qui pose la question de l'entretien du lien, et davantage encore si la personne devait être suivie dans plusieurs structures. Benoît souligne notamment que des conditions précaires peuvent renforcer des consommations, sans qu'il y ait un renfort de suivi parallèle : "Et c'est la merde, et même au niveau du social, tu vois, le mec il déménage, il repart à zéro, tu vois, il y a pas de continuité dans les, tu vois, les prises." Pour les individus consommant, et devant se rendre en hébergement d'urgence, la réponse n'est pas aisée : tous les centres n'acceptent pas nécessairement que leurs usager.e.s consomment au sein de l'établissement, car iels pourraient mettre en danger autrui, si nous parlons d'habitats collectifs par exemple. Les usager.e.s de produits, en plus d'être dans des situations de violences, sont régulièrement sujet.te.s à des troubles psychiatriques (Alvarez-Lizotte et al, 2020), et/ou à des traumatismes, qui peuvent rendre les sujets plus difficiles à traiter en entretien. Julie témoigne lors d'un entretien collectif : "Voilà. On ne sait pas tout. Après ce qu'on peut dire quand même c'est qu'il y a une grosse prévalence de traumatismes en addictos. Donc on peut s'imaginer que dans le trauma c'est souvent des violences. Quelles qu'elles soient. Donc oui il y a une grosse grosse prévalence." Enfin, une certaine partie des individus orientés en centres d'addictologie et/ou d'accueil pour auteur.ice.s de violences n'est pas volontaire, mais orientée par d'autres professionnel.le.s. A Episode en 2023, ils représentaient 53 % des individus suivis (Rapport d'activité 2023). Benoît nous apprend ainsi qu'" il y a une grosse partie d'entre eux qui viennent nous voir uniquement pour voir le papier". En effet, pour l'obligation de soins par exemple, les usager.e.s doivent prouver à la Justice qu'ils se rendent aux rendez-vous prévus, et que les [professionnel.le.s](#) qu'ils rencontrent signent une attestation de présence, le "papier" dont Benoît parle. Dans la même idée, les couples sont un public difficile à prendre en charge. Dans l'idéal, il est préférable que les deux individus ne se croisent pas dans la structure, et ne sachent pas ce qu'il se dit dans leurs entretiens respectifs. En réalité, il est souvent difficile d'organiser des espaces personnels au sein des structures, car celles-ci ne sont pas assez grandes en terme d'espace.

Enfin, en ce qui concerne les spécificités selon le public reçu, des différences importantes sont à noter s'il s'agit d'une femme ou d'un homme, car iels ont des besoins et demandes différentes. En général, les femmes consomment pour lutter contre l'anxiété, ou pour atténuer des traumatismes subis ultérieurement. De plus, les femmes ne se reconnaissent pas toujours comme victimes, ainsi que n'interprètent pas les faits comme le font les [professionnel.le.s](#),

comme précisé ultérieurement. Face à cette différence de public, les [professionnel.le.s](#) éprouvent parfois des difficultés. L'extrait d'entretien qui suit illustre pertinemment la bataille mentale qui se joue dans les représentations des [professionnel.le.s](#) face à leur public : « Avec les femmes c'est plus facile. Parce que, il y a des choses euh... Tu vois ce qui est différent c'est que du coup je peux nommer des choses, que elles elles vont pas forcément, parce qu'elles ont la tête dans l'guidon donc euh voilà. Et ça c'est très intéressant. Avec certains hommes, c'est plus compliqué . Surtout que euh, en arrivant ici moi j'avais pas l'habitude. D'accueillir des hommes auteurs, ou des choses comme ça. Et puis, je sortais d'une assos' où voilà. T'avais, le cycle de la violence conjugale, et puis tu vois c'était un peu comme ça. Tout était un petit peu noir,, ou blanc *rigole*. Et là en fait bah nan. Tu te rends compte que c'est pas si simple. Tous les hommes ne mettent pas sous emprise...".

Les professionnel.le.s du travail social, au fur et à mesure des années, se sont vu.e.s attribuer davantage de contraintes, et font face actuellement à une nouvelle gestion qui répondrait plus efficacement aux demandes capitalistes et néo-libérales (Bouquet, 2006). Sans aucune volonté d'exhaustivité, il est important de noter que ces contraintes se répercutent clairement dans chacune des structures étudiées. Les stagiaires se doivent de rendre des comptes précis de leurs horaires de travail ainsi que de leurs objectifs (Elsa sur horaires & TT). De plus, la bureaucratisation croissante a renforcé les différents niveaux hiérarchiques et leurs rôles au sein des structures : l'exemple le plus parlant est celui de cette recherche. Travaillé en amont par la cheffe de service ainsi que la directrice de l'association, les autres salarié.e.s ont été amené.e.s à y réfléchir plus tardivement, lors de la formation JRP par exemple. Lors de nos recherches, les secrétaires n'ont pas été pensées comme indispensables à la réflexion mise en place, alors qu'elles se situent en première ligne de l'accueil des individus concernés par la double situation violences conjugales-consommation de produits. Si nous reprenons les situations de couple par exemple, ce sont les premières personnes qui vont pouvoir temporiser les rencontres entre partenaires, celles-ci ayant davantage de risques d'arriver à l'accueil que dans un autre endroit de la structure.

Enfin, le suivi par les professionnel.le.s du secteur médico-social est rendu compliqué par la position et le rôle qu'incarne la Justice auprès de leurs usager.e.s. En effet, malgré l'origine de la demande de formation et de réflexion sur le sujet venant d'un professionnel de la Justice, les représentations qu'elle entretient à propos des violences conjugales ou de la consommation de produits n'est pas partagée par tous.tes. Nous reviendrons sur la question

des représentations dans la prochaine partie. En pratique, une professionnelle d'un centre de violences conjugales nous a relaté que l'appartement mis à disposition par les forces de l'ordre pour des mises à l'abri en urgence n'était pas toujours utilisé de la bonne manière (entretien informel avec une association accueillant les victimes de violences conjugales). Il existe un lien particulier entre la Justice et certains centres, car certain.e.s personnes sont donc suivies par les deux. Mais ce lien n'autorise pas le personnel de la Justice à obtenir par exemple des informations qu'une personne donnerait au centre d'addictologie, et pas aux magistrat.e.s. Les centres offrent donc une protection pour les usager.e.s, qui même en consommant des produits illicites, ne seront pas dénoncés à la Justice. Lors des stages organisés par l'AERS pour les prévenu.e.s poursuivi.e.s pour délit, concernant les violences conjugales ou l'usage de produits « stupéfiants », les intervenant.e.s d'Episode constatent qu'une majorité des stagiaires n'est pas en situation d'addiction, parfois même a arrêté de consommer depuis leur arrestation ; il y a donc un décalage entre ce que la Justice souhaite mettre en place et la réalité proposée. Pour ce qui est du secteur des violences conjugales, le lien est un peu différent car les auteur.ice.s suivi.e.s ont souvent été orienté.e.s par des professionnel.le.s de la Justice, et les victimes sont, dans la majorité des cas, encouragées à porter plainte. Mais ce lien n'empêche pas les désaccords et les tensions, par exemple dans l'accueil de personnes venant déposer plainte en commissariat. La fiche donnée aux policier.e.s lorsqu'une personne dépose plainte pour violences (Annexe 3), n'est par exemple pas adaptée à la réalité de la situation. En effet, dans certaines questions, nous observons un décalage entre ce que demande la police et le dépôt de plainte de la personne victime : la question "Etes-vous déprimé ou vous sentez-vous "à bout", sans solution ?" renvoie à un état mental de la personne, ne pouvant être traité par des forces de l'ordre, car ce n'est pas leur formation. De plus, la fiche n'est pas à jour dans son vocabulaire : la question "Etes-vous enceinte, handicapée ou suivez-vous un traitement médical ?" mériterait d'être posée différemment, par exemple avec les termes "en situation de handicap". Par ailleurs, de nombreuses critiques des forces de l'ordre sont revenues dans plusieurs de nos entretiens, sur leur formation notamment, ainsi que dans le traitement des plaintes pour violences conjugales. Laurence indique : "C'est compliqué, parce que d'un côté, tu vois bien dans tous les témoignages que tu as, en vrai, dans la vie réelle, que ça ne marche pas du tout, que c'est une catastrophe." Dans cet extrait, Laurence constate le nombre de personnes pour qui le dépôt de plainte ne se passe pas de la meilleure manière, voire de la pire avec l'usage du terme "catastrophe". Nous pouvons ici rappeler que 6% des personnes portent plainte pour violences sexiste et/ou sexuelle parmi le nombre de personnes victimes (Enquête « Vécu et

ressenti en matière de sécurité » 2023 - SSMSI.), et que 14% de ces plaintes aboutissent (IPP, 2024), il ne s'agit pas uniquement de plainte pour violence conjugale, mais ces nombres illustrent en partie la prise en charge des plaintes par les forces de l'ordre en France. Dans les peines qu'ils prononcent, ils ne prendraient pas en compte les psychotraumas des prévenu.e.s selon certaines discussions informelles, et ils ne chercheraient pas à comprendre l'origine de la violence chez les auteur.ice.s, alors que comprendre, c'est, pour les [professionnel.le.s](#) des secteurs médico-sociaux, pouvoir prévenir et anticiper de nouvelles violences. Pour répondre à cette problématique de violence, peut-être que la Justice pourrait s'intéresser à une approche moderne de la violence, comme il est écrit dans «Déconstruction des idées reçues sur la violence : une alternative à la violence», article de Kuenzli-Monard paru en 2001. De plus, la médecine légale ne peut pas toujours répondre aux besoins des prévenu.e.s, car au-delà du passage d'un examen médical, elle pousse les personnes à porter plainte, ce qui peut être violent pour les concernées, qui souhaitaient par exemple davantage d'écoute (Chariot, 2017). Enfin, comme les autres structures, le temps effectif de la Justice est long : les jugements des prévenu.e.s ont lieu entre 4 à 5 ans après la première mise en cause ; cette temporalité ne correspond pas à celle de la consommation régulière de produit.s, ou à celle de violences. Il est donc compliqué d'articuler un suivi parallèle entre une mise en cause et un jugement sachant que le jugement décidera de la peine, donc par exemple d'une obligation de soins. Benoît nous a relaté un moment de tension à propos des informations partagées avec la Justice : " il est rentré chez lui, mais en cavale, quoi. Donc là, du coup, c'est compliqué de partager des infos, tu vois. [...] C'est-à-dire que moi, je veux bien partager des infos dans la mesure où ça n'est pas à la personne dont je m'occupe, quoi. Et ça, c'est subjectif."

Le biterrois comme territoire divisé mais riche d'opportunités

Le territoire de Béziers, comme indiqué en première partie, est un territoire socialement précaire. Mais en termes de structures associatives et institutionnelles, ce territoire a l'avantage d'être équipé. A travers nos recherches, nous avons constaté qu'un certain nombre de points divisaient les professionnel.le.s du médico-social et de la justice.

Tout d'abord, des désaccords ont lieu au sein des structures même. Ceux-ci s'articulent autour de la prise en charge des usager.e.s, qui ne serait pas la même pour tous.te.s. Un point intéressant revenu à plusieurs reprises est la question du féminisme, et des valeurs que chaque

professionnel.le porte. Etre féministe créerait à la fois des facilités à prendre en charge car les professionnel.le.s pourraient plus aisément mettre des mots sur ce que les usager.e.s ont du mal à exprimer, ou dont iels ne se rendent pas compte, mais aussi des difficultés face à des hommes auteurs de violences par exemple. En effet, il faut à ce moment « faire la part des choses » (Laurence, entretien individuel 1), entre ses valeurs et l'adaptabilité de la prise en charge de l'usager. Concernant d'autres valeurs plus générales, Laurence indique : « il y a une forme d'écoute qu'est quand même particulière par rapport à d'autres, professionnel.le.s, même dans le soin », pour indiquer que selon son vécu, expérience et rapport à autrui, l'écoute des usager.e.s sera différente. Le questionnaire que nous n'avons pas pu utiliser nous a néanmoins permis de recueillir un témoignage, dans lequel un.e professionnel.le relatait avoir assisté à des propos homophobes de la part d'un.e autre professionnel.le de la structure, sans que personne ne réagisse. Ce témoignage vient appuyer la différence de valeurs qui peuvent coexister au sein d'une même structure.

Au-delà des structures, le plus grand nombre de désaccords et de tensions existant que nous avons décompté a lieu dans le travail partenarial. En effet, un décalage existe d'abord dans le contact inter-associatif : comme indiqué ultérieurement, plusieurs structures émettent le sentiment d'un « manque de communication », et lors de notre premier entretien collectif, des professionnel.le.s indiquent qu'une autre association "[a] mis je sais pas combien de temps à répondre, parce que là, du coup, en plus c'était une dame qui avait besoin d'une mise à l'abri. Euh... après j'ai eu très vite quand même l'assistante sociale de la gendarmerie qui, a été assez réactive mais euh, fin voilà. Il y a vraiment un truc qui manque". De plus, un cafouillage a par exemple eu lieu lors de l'organisation de la formation JRP : il n'y a pas été abordé la question des violences conjugales, contrairement à ce qui avait été annoncé dans le projet de départ. Des associations de ce secteur se sont donc retirées du projet, n'étant plus concernées.

Comme souligné ultérieurement à plusieurs reprises, une autre tension subsiste quant aux représentations et visions de chaque structure, institutionnelle ou non. En effet, là où l.a.e 1^{er.e} act.eur.ice de soin dans le secteur médico-social est la personne reçue, la Justice considère que c'est à elle de donner des orientations et directives pour le parcours de la personne prévenue.

De plus, nous avons pu observer que les professionnel.le.s peuvent être empreint.e.s de préjugés lorsqu'iels parlent et commentent le travail de professionnel.le.s non issu.e.s de leur

secteur. Par exemple, deux professionnelles des secteurs de la Justice ainsi que du médical nous ont indiqué qu'Episode suivait essentiellement des personnes consommant de l'héroïne et du crack. En réalité, ces individus ne constituent que 20 personnes sur 189 de la file active d'Episode (Rapport d'activité 2023).

La « violence » d'un acte dépend des représentations du ou de la professionnel.le y faisant face (Damaris et al, 1980), et crée ainsi des différences de traitement des usager.e.s selon leur lieu de suivi. Ces différences ont pour potentielle conséquence de créer de la confusion chez les usager.e.s, car on ne leur présentera pas leur situation de la même manière partout. Un exemple parlant peut être celui du sevrage : à Episode, ce n'est pas un objectif car il pourrait être une violence pour l'utilisateur ne voulant pas l'atteindre ; en Justice, le cannabis ou la cocaïne étant des produits illicites, un des objectifs sera que l'utilisateur n'en consomme plus.

Deux points de vue s'échangent, parfois se complètent ou créent des séparations : la répression comme solution, ou la prévention comme solution. Caricaturalement, la Justice serait dans la répression car elle interdit et réprime tout ce qui n'est pas licite, quant le secteur médico-social s'inscrirait davantage dans la prévention, notamment par les programmes de Réduction Des Risques. Mais même chez les professionnel.le.s du secteur médico-social, qui peuvent être très critiques des manières d'agir de la Justice par exemple, certain.e.s se disent partagé.e.s sur la question de la répression. En effet, au cours de discussions informelles, nous avons constaté qu'une partie des [professionnel.le.s](#) étaient favorables à un mélange de prévention et de répression, selon les dispositifs. Malgré certains questionnements et projets mis en place (AJIR par exemple), les dispositifs de prévention émergent en majorité de structures médico-sociales, et la Justice ne cherche pas forcément à s'y aligner. Par exemple, un atelier Réduction Des Risques et des Dommages (RDRD*) a été mis en place par Episode en prison, afin de proposer aux personnes emprisonnées un suivi sur leur consommation. Pourtant, les mesures judiciaires vis-à-vis de toute consommation ont tendance à aller à l'inverse, vers davantage d'interdiction de celles-ci.

Enfin, certain.e.s professionnel.le.s tiennent un discours selon lequel la violence émergerait de l'addiction à des produits psychoactifs, là où de nombreuses études ont démontré que le produit ne serait qu'un facteur augmentant le risque de passer à l'acte, sans en être à l'origine (Dumas, 2021). Cette manière de penser a pour conséquence de faire en sorte de soigner seulement l'addiction, car si elle n'existe plus, il n'y aura plus de problème de violence, et ce, les professionnel.le.s le retrouvent souvent dans les mesures d'obligations de soin, lorsqu'ils

sont confronté.e.s à des [professionnel.le.s](#) de la Justice, qui n'ont pas les mêmes manières de penser.

Mais ces divisions internes et inter-partenariales ne constituent pas l'entièreté des relations entre structures à Béziers. En effet, de nombreux dispositifs et mécanismes oeuvrent à davantage de mise en lien sur le territoire. La simple présentation dans les lieux d'accueil de brochures et d'affiches d'autres structures participe à encourager les usager.e.s, et donc les professionnel.le.s, à travailler ensemble. De plus, un certain nombre de partenariats existe déjà, et s'entretient régulièrement autour de Groupes d'Échanges de Pratiques (GEP) depuis 2023, ou par le suivi en commun de mêmes usager.e.s, entre Episode et l'AERS par exemple, ou avec l'équipe E L S A (ELSA) qui suit des usager.e.s à l'hôpital.

Enfin, plusieurs projets locaux voient le jour, renforçant une dynamique de maillage territorial comme AJIR et la JRP. Le lancement de projets nationaux comme celui de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ*) avec le secteur de l'addictologie par la Fédération Addictions permet en local de réfléchir à des moyens de les appliquer, et donc de créer du lien.

Ces différents projets et réflexions entretiennent une volonté de partage d'expériences, ainsi que de formation : lors de discussions informelles, certain.e.s professionnel.le.s médico-sociaux nous ont à plusieurs reprises indiqué la motivation de certain.e.s professionnel.le.s de la Justice à se former sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas. Pour les travailleur.se.s social.e.s, la Justice pourrait faire office de « cadre » tout en travaillant sa posture vers davantage d'écoute. Cet extrait d'entretien avec Laurence illustre cette idée : "La justice, elle leur met un stop, parce que vraiment, ils ont posé des choses, quoi. Et du coup, ils arrivent là, au début... Oui, c'est la sanction... Enfin, ils subissent un truc. Et puis, en fait... Bon, pas pour tout le monde, hein, mais en fait, leur offrir cet espace, même si au début, ils sont obligés, ça les aide.". Ici, Laurence met en avant l'idée que la Justice pourrait parfois compléter le suivi ou la prise en charge d'une personne, qui selon elle en aurait besoin. Il a aussi été mis en avant que les projets permettaient déjà de créer un sentiment de confiance et de connaissance mutuelle : Benoît nous rapporte dans son entretien qu'une collègue d'une autre association a pris l'habitude d'« envoyer à Benoît* » les personnes qui pourraient être suivies à Episode.

2. Un accompagnement global à penser en évolution

Pour une amélioration de la coordination entre secteurs d'activité

Vers une base commune de représentations

Afin d'améliorer la coordination entre les différents secteurs d'activité, les entretiens et observations ont donné plusieurs pistes.

Tout d'abord, exercer avec une base commune de représentations et organiser ses relations avec le public permettrait d'ensuite pouvoir plus aisément se comprendre, et échanger. A propos de la JRP, Laurence nous indique qu'elle a apprécié se retrouver avec des partenaires : "Alors, les deux premiers jours, c'était sur un peu de l'addicto, de manière un peu généraliste, pour que tout le monde ait la même base. C'était bien, ça, parce que du coup, tu te retrouves à côté de SPIP, de la justice, et il y a des échanges qui sont faits par rapport à ça, et tu vois qu'ils comprennent mieux notre culture.". Une première action pourrait être celle du vocabulaire : par exemple, avoir en tête qu'une consommation de produit ne crée pas forcément de la violence, et qu'inversement une violence n'induit pas la présence d'un produit, pourrait être un départ pour aborder les situations croissant les deux problématiques. Questionner son vocabulaire pour le rendre plus commun peut amener une réflexion large sur des sujets sociétaux comme l'alcool, les rapports de genre, la violence etc.; qui sont peut-être peu présents aujourd'hui car considérés comme déjà traités par chaque structure, sans en avoir échangé les points de vue entre secteurs. Il peut être possible de créer soi-même de la littérature sur ces sujets lorsqu'ils se rencontrent, notamment sur le croisement inter-sectoriel qui a lieu. En effet, jusqu'ici, la majorité des écrits étudient la question croisée par les secteurs médical et social, et le judiciaire en est absent. Pour que la réflexion soit la plus commune possible, il faut l'amener de telle sorte à ce que chaque structure et secteur y trouve un intérêt. Dans des entretiens exploratoires, deux structures nous ont relaté ne pas comprendre notre démarche ni notre présence dans leur structure. Mettre en avant le rôle de chacun.e dans le traitement de ces situations favoriserait une approche globale et d'une même vision. Cette dernière permettrait par exemple de revoir la grille d'évaluation du danger (Annexe 3), qui pour certain.e.s [professionnel.le.s](#) est aujourd'hui très décalée des besoins d'une personne venant déposer plainte. De plus, certaines idées sur ces situations impactent fortement la prise en charge des usager.e.s, et ce, potentiellement négativement. Ainsi, une structure interrogée revendique ne pas viser le sevrage pour les personnes accompagnées, objectif qui serait différent de celui de la justice. Cependant, plusieurs minutes plus tard dans l'entretien

exploratoire, l'enquêtrice nous dit, pour certaines personnes, le viser. Confusion donc, qui pourrait avoir moins de risque d'arriver si les pensées des salarié.e.s étaient plus au clair. Enfin, il serait juste et pertinent de former [tous.te.s](#) le personnel de chaque structure à ces questions et à ces accompagnements. En effet, on nous a indiqué qu'interroger les secrétaires de l'association était une question qui se posait, dans le sens où mon interlocutrice ne savait pas si c'était pertinent. Ce décalage peut s'expliquer par une différence de vécu entre les [professionnel.le.s](#) sur le terrain cell.eux qui restent dans leurs bureaux. Laurence souligne sur le sujet : « peut-être que c'est un lien avec le vécu, de, de ce qu'on, de ce qu'on vit au quotidien ouais ». Par ailleurs, dans certains entretiens, nous avons constaté que l'accueil était un lieu particulièrement important pour les couples, notamment pour ne pas se croiser. Il nous semble donc que les secrétaires ont tout à gagner en accompagnement en étant formé.e.s sur ces questions au même titre que les autres salarié.e.s. De plus, certaines formations sont gratuites, donc plus facilement envisageables et organisables, comme celle de la Fédération Addiction sur la coordination entre la santé et la justice par exemple. L'idée générale serait de créer une "culture commune".

Travailler son vocabulaire, ainsi que s'informer sur toutes ces questions permettrait d'interroger ses représentations sociales, par individu et par structure. Ainsi, le regard porté sur ces situations renverrait à un même "socle commun" (entretien collectif).

Vers un fonctionnement parallèle

Un autre moyen d'améliorer le lien inter-sectoriel serait de fonctionner ensemble sur les situations concernées par les différents secteurs. Par exemple, il serait intéressant de partager des outils en commun. Avoir plusieurs outils communs pour répondre à des situations permet à n'importe [quel.le professionnel.le](#) de répondre et orienter des usager.e.s pour lesquels leur statut ne pourrait y répondre en premier. Les outils peuvent aussi servir à la prévention et à la détection de situations concernant plusieurs secteurs. La Haute Autorité de Santé a par exemple développé une fiche "d'aide au repérage précoce et à l'intervention brève", outil permettant aux [professionnel.le.s](#) l'utilisant de repérer plus rapidement une consommation excessive d'alcool, de tabac ou de cannabis chez les adultes (Annexe 4). De plus, pour traiter d'un même sujet, il peut être pertinent de s'y mettre à plusieurs. Par là, nous entendons se lier à d'autres structures, par exemple lors d'événements qui nous rassemblent. L'exemple de Festoben organisé en partie par Épisode illustre ce travail collectif sur la question de la Réduction Des Risques : différent.e.s [professionnel.le.s](#) et bénévoles se retrouvent le temps d'une demi-journée afin d'échanger avec un public divers sur les

questions de consommation, de risques etc. Ces moments permettent, hors d'un cadre réglementé, d'échanger des points de vue ainsi que des pratiques entre structures et secteurs. Cet événement pourrait être une piste à reproduire sur le croisement entre violences conjugales et consommation de produits psychoactifs. Il est cependant complexe d'ensuite mesurer le lien inter-associatif ou inter-sectoriel créé, notamment car une majorité des orientations a lieu sous anonymat. Anne-Marie commente cette question : "Non, c'est pas systématisé et puis des retours... De toute façon ici c'est anonyme [...]. La justice c'est le retour.". Concernant les orientations, il serait pertinent de davantage penser à plusieurs : aujourd'hui, Episode comprend un certain nombre d'usager.e.s qui ne consomment pas de produits psychoactifs, ou qui n'ont pas la volonté de traiter leur consommation. Dans la suite de la réflexion pouvant être entamée (cf partie ultérieure) sur les questions générales de l'alcool, de la violence etc., les [professionnel.le.s](#) pourraient systématiquement poser la question de la consommation de produit.s, ainsi que des violences, selon leur public. Mathilde précise en entretien qu'elle ne pose pas systématiquement la question au premier entretien : " L'avoir en tête et l'amener différemment, [...] tu prends un peu ce qui, ce que les gens t'amènent. [...] L'avoir en arrière-plan et, et penser à ça à l'arrière, et oui, bien sûr.". Poser la question de la violence en addictologie est déjà dans les mœurs de certain.e.s des professionnel.le.s, mais elle a lieu au bout d'un certain nombre d'entretiens, et elle n'est pas posée par tous.te.s les salarié.e.s, selon les situations traitées. Anne-Marie nous indique : "On n'est pas là pour vérifier. On n'est pas là pour aller à la questionnette à tout prix.". Un exemple de l'évolution des règles et réflexions est celui d'une association accueillant des victimes de violences conjugales qui nous a confié avoir modifié le règlement intérieur de l'un de ses établissements afin que le public puisse y consommer des produits psychoactifs, dans une démarche de RDRD, et non plus de répression par l'ancienne interdiction.

Il est pertinent de souligner la complémentarité entre les secteurs social et judiciaire, notamment pour la prise en charge d'individus qui pourraient être en lien avec la justice un jour. Le rôle des ISCG est ici essentiel : intermédiaire entre le public et les forces de l'ordre, ce.te [professionnel.le](#) permet de créer un lien jusqu'ici difficile entre ces deux types d'individus. A l'inverse, plusieurs juristes sont présent.e.s dans des associations traitant les violences conjugales, ce qui pourrait être davantage développé, et peut-être pensé pour les associations d'addictologie ? (Dans l'idée de prendre en charge des personnes volontaires qui en émettent le besoin). De plus, il est important de souligner le rôle des référent.e.s violence conjugale dans chaque structure, pluridisciplinaire. Hélène et Laurence expliquent :

- H : "Ce travail de recherche de partenaires, d'établir du lien avec les partenaires."

- L : "Oui, et puis peut-être de, communiquer avec l'équipe pour que justement, on ait tous le même niveau d'info."
- H : "Ouais. C'est le fameux socle commun."

Au-delà des secteurs judiciaire et médico-social, les [professionnel.le.s](#) sont en contact avec l'Education Nationale. Ce partenariat permet notamment au PAEJ d'organiser des "cafés avec les parents" pour parler de leur relation à leurs enfants, de l'éducation qu'ils leur donnent, etc. De plus, certain.e.s [professionnel.le.s](#) interviennent en établissement scolaire, pour faire de la prévention notamment. Davantage développer ce partenariat dans tous les secteurs permettrait d'appuyer l'axe préventif de la réflexion violences conjugales-consommation de produits psychoactifs.

Pour prendre des exemples de travail inter-sectoriel ayant fonctionné, nous pouvons en reprendre certains qui ont été cités à de nombreuses reprises dans les entretiens. Les soins obligés d'abord, qui consistent en cas de peine alternative à « se soumettre à une ou des mesures d'examen médical, de traitement ou de soins, même sous le régime de l'hospitalisation » (article 132-45 du code pénal). Laurence indique : "En fait, là, les soins obligés, ça fonctionne. Alors, il y a le côté interdiction, mais il y a quand même quelque chose qui est important dans le sens où, là, on parle de mecs qui conduisent bourrés, par exemple, tout le temps." Un deuxième exemple est celui du programme AJIR, déjà mentionné ultérieurement, qui prend cours dans une orientation vers la Justice Résolutive de Problèmes. Il s'agit d'un accompagnement de 6 mois proposé dans le cadre d'un classement sous condition à des personnes ayant commis des infractions sous l'emprise de produits psychoactifs. Benoît nous témoigne sa satisfaction : "Il y a plein de gens sur qui on a eu des bons résultats. Ils sont toujours suivis, alors qu'ils sont sortis depuis longtemps."

Pour une prise en compte de l'individu dans son entier, et du collectif

Pour un accueil ouvert à tous.te.s

Il est important de viser un accueil inconditionnel des individus présentant des situations mêlant les violences conjugales et la consommation de produits psychoactifs. Au-delà de le viser, il est pertinent de mettre en place des outils, partenariats etc permettant

une prise en charge adressée à [tous.te.s](#). Par [tous.te.s](#), nous entendons l'idée d'intervenir dans tous les milieux géographiques : dans l'urbain comme dans le rural. Episode a par exemple développé des antennes dans des villes de taille moyenne, et propose certaines interventions à domicile. En effet, le milieu rural cumule moins d'offres sociale, médicale et juridique, et s'ancrer dans une démarche d'aller-vers permet de contrer cette différence. Par ailleurs, afin d'évoluer dans nos représentations, et de traiter le problème de la violence à sa source, il est essentiel de prendre en charge l'auteur.ice et la victime de violences, conjugales ou non. C'est pourquoi le lien démarré entre Episode et une association pour auteur.ice.s de violences conjugales s'inscrit dans la démarche de prise en compte de l'individu dans son entier. Enfin, il est important d'ouvrir les accueils, qu'ils soient dans le secteur de l'addictologie ou des violences conjugales, aux personnes ayant déposé plainte, comme aux personnes qui ne souhaitent pas le faire. De plus, inciter une personne à porter plainte peut contribuer à la création d'une violence supplémentaire envers la personne qui ne serait pas venue dans la structure pour ça.

Prendre en compte [tous.te.s](#) les usager.e.s, puis les mettre au cœur du processus qu'ils veulent entamer, est une suite intéressante. La loi de 2002 sur les usager.e.s appuie et donne des indications sur la place des usager.e.s dans le milieu de l'action sociale. En effet, les mettre au cœur de leur parcours de soin revient par exemple à amener plusieurs services au sein d'une même structure, pour qu'ils n'aient pas à se déplacer. Dans un espace accueillant les victimes de violences conjugales, il nous a été relaté que les forces de l'ordre s'y déplaçaient pour que celles-ci puissent déposer plainte directement dans le service où elles s'étaient rendues. Un deuxième aspect de cette mesure consiste à adapter les pratiques des structures aux pratiques des usager.e.s. Pour ce faire, des commissions des usager.e.s peuvent être mises en place, en l'absence des [professionnel.le.s](#), afin d'assurer la confiance et la confidentialité des usager.e.s dans leurs propos. Au-delà de ce que les usager.e.s offrent comme informations aux professionnel.le.s, il est nécessaire de penser ces relations selon le diagnostic réalisé après plusieurs séances. Dans cette même idée de prendre chaque caractéristique des individus suivis en compte, il peut être pertinent de proposer différentes manières pour eux de s'exprimer et de se confier ; groupes en mixité choisie, sorties randonnées, ou encore ateliers artistiques. Un travail par les émotions peut aussi avoir lieu quand les usager.e.s expriment des blocages dans les entretiens, ainsi que de mettre en avant les idées et actions positives qu'ils soulèvent dans la conversation, notamment pour favoriser une relation de confiance. Ensuite, les usager.e.s relatent leurs envies et besoins au personnel de l'association. Les mettre au cœur signifie aussi pouvoir proposer une prise en

charge adaptée dans la mesure du possible à chacun.e d'entre ell.eux. Il est donc important de prendre leurs traits de personnalité, la nature de la substance consommée ainsi que leur mode de consommation en compte pour les accompagner au mieux (Nalpas, 2023). De plus, prendre en compte les conditions de vie des usager.e.s permet de proposer un accompagnement adapté et adéquat à chacun.e d'entre ell.eux. En effet, à Épisode par exemple, 50 % des personnes reçues ont des revenus sociaux, aucune ressource ou invalidité (Rapport d'activité 2023).

Un accompagnement individuel et collectif

Afin de répondre à des besoins divers et variés selon les usager.e.s, il est nécessaire de proposer un accompagnement individuel et collectif. En effet, les individus ne confient pas les mêmes choses selon qu'ils soient face à un.e professionnel.le, ou face à des professionnel.le.s ainsi que des autres usager.e.s. Deux salariées indiquent par exemple dans un entretien sur les groupes de paroles volontaires :

- F : "Dans la plupart des groupes hein, il se passe des choses".
- H : "Il se passe des choses ouais. Difficile de savoir quoi mais, il se passe des choses ouais."

Comme indiqué ultérieurement, la diversité des actions collectives et individuelles permet aux personnes d'expérimenter différentes modalités de parcours de soin, parcours pouvant ainsi s'organiser au gré de leurs envies. A Épisode par exemple, il existe toute une panoplie d'ateliers possibles : artistique, randonnée etc. Laurence* nous indique : "Moi, quand je suis arrivée ici, il n'y avait pas beaucoup de collectifs, de groupes, ici culturellement on fait beaucoup d'entretiens individuels, et j'avais besoin d'en mettre plus, parce que pour moi, c'est hyper important de pouvoir trouver l'équilibre entre les deux, pour les gens. Il y a des gens qui ne peuvent pas passer leur vie à mettre des mots, c'est plus compliqué que ça.". En arrivant, elle a tenu à instaurer des ateliers collectifs, peu existants avant son arrivée. En observant et en s'entretenant avec les autres structures, nous avons pu constater que le nombre de structures proposant des activités individuelles, et collectives, était minoritaire ; une majorité d'entre elles se contente de réorienter leur public vers d'autres structures pour répondre à leurs besoins. Un accompagnement collectif renvoie aussi à l'idée que plusieurs professionnel.le.s prennent en charge chaque individu. En effet, nombreux.ses sont les usager.e.s qui cumulent problématiques de consommation, de violence, de précarité de

logement, etc. Au-delà d'un accompagnement pluridisciplinaire en structure, certains suivis peuvent être partagés entre différents secteurs. La Justice Résolutive de Problèmes par exemple, tend à privilégier des accompagnements inter-sectoriels. Plusieurs pistes ont émergé lors des observations pour favoriser le lien inter-professionnel : réaliser une carte interactive des professionnel.le.s du territoire à laquelle les professionnel.le.s, comme les usager.e.s, auraient accès ; ou encore une application pour passer des informations, organiser un suivi etc. (cette proposition s'applique cependant à un public possédant un smartphone, soit jeune et/ou non-précaire). La médecine légale pourrait prendre son sens ici, en plaçant du personnel juridique en association par exemple, comme certaines associations le font déjà.

S'orienter vers une alternative politique ?

Les politiques sociales publiques s'orientent aujourd'hui davantage dans une logique de répression et de détention que de prévention. Si l'on en croit les dires de Antonia, « les politiques publiques sont (même) de plus en plus répressives » ou encore « il y a un mouvement de durcissement » vis-à-vis des soins obligés. Le premier entretien collectif souligne par ailleurs l'absence de prévention et d'éducation du gouvernement dans ses politiques : Mathilde indique : "Bah c'est comme partout dans tout système en général c'est à dire qu'il y a pas de prévention du tout, il y a pas d'éducation et euh... *baisse la voix* c'est la merde". Pour appuyer ces propos, nous pouvons mettre en avant la tendance politique à aller vers davantage de répression : une proposition de loi a été déposée en janvier 2023 pour "sanctionner davantage la consommation de stupéfiants et de produits provoquant des comportements hallucinatoires". De plus, les consommateur.ice.s de produits stupéfiants sont de plus en plus interpellé.e.s au fur et à mesure des années, et condamné.e.s (OFDT, 2025). Enfin, le budget étatique concernant la répression liée aux produits psychoactifs a augmenté ces dernières années. Laurence nous rapporte son avis sur les dernières politiques mises en place en centre de détention : "Non, mais là, c'est quand même un truc de fou, ce qui s'est passé ces derniers temps. Ils ont interdit tous les loisirs en prison".

Les professionnel.le.s social.e.s, d'Épisode notamment, proposent une autre réponse aux consommations et aux violences que celles mises en avant par l'État. Tout d'abord, iels ne reconnaissent pas la prison comme un modèle efficace pour lutter contre ces situations. Nous pouvons placer ici un extrait d'un entretien collectif :

- L : "Tu vois, tu peux pas, tu peux pas mettre tous les violeurs en prison, tu peux pas...tu vois c'est, ?. Il faut trouver d'autres solutions. *rigole*"
- F : "Oui et puis il y a l'après. Tu fais six mois de taule, tu ressorts après qu'est-ce qu'il se passe ?"
- L : "Ouais c'est ça ! C'est pas ça qui va régler, justement, les rapports de genre dans la société, euh, pas du tout. Fin c'est pas en enfermant en prison ?? de la société *rigole* tu vois."
- F : "Dans des lieux où ils viennent plutôt se renforcer dans les idées, qu'ils ont déjà quoi."

Sans dire que les enquêté.e.s revendiquent une position anti-carcérale, iels sont convaincu.e.s qu'il faut viser la prévention, non pas la répression, comme nous indique Laurence : "Enfermer les gens, ça ne sert à rien, tout ça". En effet, iels ont mis en avant l'idée qu'un individu était davantage et mieux suivi en thérapie qu'en prison. Laurence toujours développe cette idée "Des alternatives, quoi. [...] Il y a des formes de thérapie pour les auteurs de violences qui marchent, qui fonctionnent". Par ailleurs, plusieurs professionnel.le.s ont souligné l'aspect nocif de la prison sur les consommations. Benoît nous dit par exemple que "l'alcool et le tabac et le cannabis sont surreprésentés aussi par rapport à l'extérieur". L'objectif : qu'un maximum de personnes ne leur soit pas orientée par la justice, mais par l'Education Nationale par exemple, ou par des structures culturelles, etc. Au Centre Jeunes Consommateur.ice.s (CJC) d'Episode, l'orientation par l'Education Nationale correspond à seulement 7 % des orientations, contre par exemple 59% d'orientations par la Justice. De plus, financer des projets et des professionnel.le.s axé.e.s sur la prévention permettrait à long terme d'avoir prévu et organisé une réponse spécifique aux personnes qui ne seraient pas sensibles à des mesures de prévention seulement, comme nous le propose Laurence : "Normalement, effectivement, si tout le budget que tu ne mets pas dans la répression, tu le mets dans le soin, dans la prévention, tout ça, tu dois pouvoir aborder les choses". Leur réponse, au-delà d'une réponse préventive, est tournée vers l'individu suivi ; Mathilde nous indique : « le premier acteur de soin, c'est la personne reçue ». Il n'est pas ici question d'imposer aux personnes suivies une manière spécifique et unique de les accompagner, mais davantage de leur présenter leur manière de travailler ; Laurence témoigne : « tu vas pas imposer à l'autre, c'est pas idéologie le mot mais tu vois , tu l'accompagnes». Par ailleurs, les professionnel.le.s n'ont pas l'objectif de rester figé.e.s dans un objectif, mais bien de s'adapter perpétuellement en fonction des apprentissages, des expériences ainsi que de

chaque situation prise en charge, comme le témoigne le changement de règlement intérieur expliqué ultérieurement. Dans le même axe que cette évolution permanente, les professionnel.le.s changent leurs activités et en proposent des nouvelles au gré de leurs réflexions : l'idée de groupes en mixité choisie est par exemple apparue il y a peu. Ainsi, les professionnel.le.s remettent régulièrement leur posture en question, notamment lors de partenariats qui font évoluer la fonction qu'ils avaient jusqu'alors. L'idée est de trouver toujours plus de nouveaux modèles sur lesquels s'appuyer pour faire évoluer leur pratique vers une meilleure prise en charge des usager.e.s. Benoît souligne que le modèle de la JRP et de sa formation pourrait être repris sur d'autres sujets : "dispositif très modeste, tu vois, mais après dans l'esprit il faudrait faire ça pour tout". La Justice Résolutive de Problèmes est en effet un exemple intéressant. Sans volonté d'abattre toute forme d'enfermement, les professionnel.le.s, du secteur médico-social notamment, en se formant à cette manière de procéder, prennent une voie différente de la carcéralité. Le penchant négatif de la formation ayant eu lieu en février pour un certain nombre de professionnel.le.s est que l'axe autrefois violences conjugales a disparu, pour des contraintes dont nous n'avons pas connaissance. Se pose ainsi la question de la pertinence des dispositifs qui auraient pu en découler vis-à-vis des situations de violences conjugales-consommation de produits psychoactifs.

3. Des perspectives pour l'avenir de tous.te.s

A travers ces propositions, les professionnel.le.s enquêté.e.s nous ont permis d'identifier trois points clés pour envisager un avenir plus adapté à la prise en charge des usager.e.s cumulant des problématiques de violences ainsi que de consommation.

Réfléchir à renforcer le réseau interprofessionnel existant

Des réseaux d'interconnaissance

Afin de renforcer un réseau interprofessionnel, il faut créer de l'interconnaissance. La plupart des professionnel.le.s, bien qu'en connaissant l'existence des autres structures, n'en ont que rarement rencontré les membres. Au-delà d'établir une liste des partenaires directs et indirects, pourquoi ne pas organiser des réunions, hors GEP, pour se rencontrer et discuter, afin d'échanger sur ses représentations personnelles ? Nous pouvons prendre l'exemple du

projet AJIR. Lors d'observations et de discussions, nous avons saisi que pour la Justice, AJIR était avant tout un projet pour « faire comprendre » aux individus ce qu'ils avaient fait, les conséquences de leurs actes etc, quant l'Épisode était davantage tournée vers la suite, vers l'évolution de la personne en elle-même. Comprendre le fonctionnement des autres structures permet d'approcher plus aisément leurs représentations, ce qui est une demande qui a été expressément mise en avant lors de la majorité des entretiens, informels ou non, de notre enquête.

Le partage d'expérience, en plus de réussir à comprendre les autres secteurs, permet aussi une meilleure prise en charge des usager.e.s, directement en entretien par exemple. Laurence indique par exemple que c'est « l'expérience » qui lui a permis de mieux articuler ses valeurs avec la prise en charge d'hommes auteurs de violences, et notamment par le partage d'informations et les conseils de ses collègues.

De nombreuses personnes ne connaissent pas l'existence des référent.e.s violences conjugales en centres de soin, pourtant, il y en a dans chacun d'entre eux, et iels sont des outils pensés comme adaptés pour répondre notamment aux situations violences conjugales-consommation de produits. Une avancée serait donc de les mettre en avant dans chaque structure, ainsi que de leur allouer du temps pour incarner leur rôle. En effet, une professionnelle interrogée nous a indiqué ne pas avoir pu y accorder du temps : "c'est pas parce que c'est juste que les choses font que j'arrive pas à accompagner tout le monde et à prendre du temps pour ça". De plus, il serait intéressant de mettre ces référent.e.s en contact au niveau départemental par exemple, pour de l'échange de pratiques ainsi que d'expérience.

Mettre l'interconnaissance professionnelle au cœur des projets pensés à plusieurs ainsi qu'au centre de la prise en charge des doubles situations permettrait à tou.te.s les professionnel.le.s d'être au même niveau de connaissance, ainsi que de partager leurs outils. La JRP est par exemple pensée comme un dispositif dans lequel plusieurs [professionnel.le.s](#) s'impliqueraient dans un travail pluridisciplinaire centré sur la personne en fonction de ses besoins. Ce travail est donc pensé avec le secteur médical, social, et judiciaire.

De l'auto-évaluation/formation

La formation, comme l'illustre l'exemple de la JRP, est un moyen adéquat pour créer du lien, et donc de l'interconnaissance. Au-delà de créer du lien, les formations permettent d'informer et de sensibiliser les professionnel.le.s de chaque secteur afin d'accompagner les

usager.e.s à partir d'un même corpus d'idées, ainsi que dans l'idéal, de pratiques. Les points utiles de la formation tiennent autant dans leur contenu que dans leur forme : une structure peut en former une autre, et donc faire se rencontrer des professionnel.le.s. Un centre d'accueil pour victimes de violences conjugales nous a témoigné avoir participé à une formation sur la consommation donnée par France Addiction, et utiliser les outils que les formateur.ice.s leur avaient mis à disposition. Dans la même idée, un espace d'accueil de victimes de violences conjugales a pu former une équipe des forces de l'ordre à leur prise en charge. L'idée derrière ces formations est de prendre conscience de ses représentations, ainsi que de travailler dessus, avec les outils des personnes formées sur le sujet. De plus, travailler en partenariat peut permettre d'élargir ses manières de travailler, ce qui peut être enrichissant. Nous pouvons prendre l'exemple du rôle du juge dans le projet de la JRP, qui n'est plus seulement un.e magistrat.e ordonnant une peine, mais qui devient une partie de l'ensemble des accompagnant.e.s des usager.e.s dans leur parcours de soin. Laurence nous présente ainsi ce changement : "Et le juge, il aura une place complètement différente dans ces programmes-là. Il y a la place du juge qui est plus de proximité, qui est plus d'accompagnement". Comme il a été émis dans le premier entretien collectif, il peut être intéressant pour penser les formations de se tourner vers des recherches et de la littérature étasunienne et canadienne. Mathilde nous indique en effet : "C'est pas au Canada là, qu'ils explorent un peu euh, nan ? [...] Il y a des choses qui sont mises en place pour les auteurs de, de, je sais pas si c'est pas d'agression euh, sexuelle voir d'inceste, des choses comme ça. Où il y a des, euhm, des prises en charge de la famille, c'est Benoît* qui me parlait de ça je crois. Et c'est la famille qui règle le problème, euh... Alors avec l'aide d'un éducateur tout ça fin il y a un médiateur hein, mais... il y a un espèce de, de gestion familiale de la, des violences, qui sont mis en place. Je veux pas dire de bêtise mais je crois que c'est quelque chose de cet ordre-là. Où euh, tout le monde est impliqué en fait". En parallèle de formations, les structures peuvent échanger des outils qui les aident à prendre en charge les usager.e.s dans chaque caractéristique de leur situation. Nous pouvons mettre en avant ici l'outil Improve, présenté à la journée inter-observatoires des violences faites aux femmes, qui favorise l'adéquation des politiques publiques avec les pratiques des [professionnel.le.s](#) médico-sociaux en Europe notamment. De plus, il est intéressant de créer et d'organiser à plusieurs reprises des outils et/ou échanges d'auto-évaluation, tant sur les outils utilisés que sur les projets réalisés avec plusieurs secteurs.

De l'adaptation selon les profils

Enfin, articuler un réseau inter-sectoriel peut permettre de s'adapter davantage aux spécificités de chaque situation. Si nous nous attardons par exemple sur l'aspect « précarité » d'un certain nombre de personnes se rendant au CSAPA Episode ainsi qu'au CAARUD, il pourrait être intéressant de pouvoir directement proposer à l'usager.e de s'entretenir avec un.e professionnel.le du logement, du travail etc. Le CIDFF par exemple propose à ses usagères plusieurs formations et de l'aide sur des sujets divers, mais pas sur l'emploi. Tous ces manques pourraient ainsi être pensés à plusieurs, pour y parer ; une réflexion a d'ailleurs été entamée à l'idée de proposer du suivi en addictologie dans la Maison des Femmes* de Béziers. Dans cette même idée, il pourrait y avoir des lieux spécifiques pour consommer et/ou être suivie pour les femmes, comme il se fait au CAARUD Réduire les Risques à Montpellier, afin de ne pas prendre le risque de reproduire des schémas de violence lorsque les femmes viennent consommer et/ou être suivies dans des lieux où des hommes sont présents. De plus, recevoir des plaintes dans des lieux externes à ceux spécifiques à la Justice comme les commissariats permet aux victimes de violences de se sentir davantage en sécurité, et écoutées ; ce processus commence à être mis en œuvre dans certaines structures à Béziers. Développer les appartements pour auteur.ice.s de violences conjugales permet de traiter les violences conjugales dans leur ensemble, car par exemple un certain nombre d'auteur.ice.s continuent à se rendre au domicile de leur victime car iels ne disposent pas d'autre endroit où aller. De plus, ces appartements permettent à certaines victimes d'être assurées de l'éloignement physique de l'auteur.ice des faits (cf entretien Eva Colas). Enfin, avoir en tête la question des consommations et inversement des violences conjugales peut permettre aux professionnel.le.s de tous les secteurs de vérifier, à moyen et long terme, si cette question existe et/ou est un problème chez la personne suivie.

Des politiques publiques qui répondraient à des besoins pré-identifiés

Des politiques publiques par le bas

A entendre les professionnel.le.s médico-sociaux, les politiques publiques menées sur la question des violences conjugales ainsi que sur la consommation des produits psychoactifs sont quelque peu hors-sol : inadaptées, trop peu suffisantes... Elles ne correspondent pas aux attentes des structures. Un exemple parlant est celui de la formation à la JRP, qui en ayant été réalisé par l'Ecole Nationale de la Magistrature, n'était pas adaptée aux problématiques

locales et sectorielles ; certain.e.s professionnel.le.s nous ont en effet indiqué avoir été déçu.e.s. Nous citons Laurence : "Après, par rapport à la question des violences conjugales, du coup, ça a été complètement mis de côté, ça. Donc, là-dessus, j'étais un peu déçue".

Une première solution serait de militer pour des politiques écrites et réalisées « par le bas ». Penser les politiques à plusieurs, avec les personnes concernées, soient les professionnel.le.s et les usager.e.s, permet de rendre compte directement des problématiques qu'ils rencontrent. Par exemple pour la formation JRP à Béziers, le programme aurait pu être établi à plusieurs. Différentes enquêtes ont été menées et ont toujours cours, sur lesquelles le gouvernement pourrait s'appuyer pour répondre aux besoins des personnes interrogées. La Fédération Addiction ou le groupe Pompidou publient par exemple régulièrement des ouvrages sur lesquels s'appuyer.

Enfin, penser les politiques publiques par le bas, dans ces secteurs, revient à repenser la manière de concevoir l'alcool, la consommation de produits psychoactifs dans son ensemble, ainsi que la violence. Il est important de rappeler que l'alcool est la première substance prise dans une vie par les hommes et les femmes (OFDT, 2024), et sa prise correspond à 15% des causes de mort en France (OFDT, 2024). Pourtant, il peut être acheté en supermarché, vu en publicité dans la rue, et souligné positivement dans un certain nombre de cercles sociaux. Dans les programmes scolaires, il n'en est nullement question. Pourquoi ?

Concernant le penser des consommations, la politique principale des associations est celle de la Réduction Des Risques, et donc, de la prévention. Et pour une partie des individus, nous constatons que ces derniers, notamment en étant suivi, ont davantage conscience de leurs consommations, et prennent moins de risques, pour eux comme pour autrui, pour y remédier. Concernant les chiffres de la Justice, une minorité de prévenu.e.s condamné.e.s hors obligations de soin ne consomme plus en sortant, selon les échanges informels auxquels nous avons pris part.

Dans les deux situations, durcir les conditions de vie en incarcération et/ou allonger les peines n'est pas une solution. Défendue par les professionnel.le.s, c'est l'idée de considérer les détenu.e.s comme des individus qui doivent pouvoir évoluer et ressortir avec davantage d'outils qu'ils n'en avaient au départ qui doivent prévaloir ; voir, ne pas incarcérer d'individus. Il existe dans les faits un réel décalage entre les politiques gouvernementales et la réalité sociale des individus, comme le met en avant Laurence : " [Il y a un] décalage [...]

entre la communication du gouvernement... Mais je ne pense pas que ça va aller dans le bon sens."

Pour des financements adéquats

Les budgets alloués à la culture, à la Réduction Des Risques ainsi qu'au travail social ne font que diminuer au fur et à mesure du temps et des gouvernements ces dernières années. La Fédération Addiction met par exemple en avant dans un article que certain.e.s [politicien.ne.s](https://www.federationaddiction.org/politicien.ne.s) du gouvernement minimisent l'impact de la consommation d'alcool sur la santé (2024). Pour prendre un exemple déjà connu, le projet AJIR n'est proposé qu'à 30 détenu.e.s par an car les structures ne disposent pas du financement nécessaire pour recruter des salarié.e.s qui travailleraient spécifiquement pour ce projet. De plus, les budgets alloués aux Régions pour la santé mentale des jeunes ont diminué, ce qui empêche de repenser ces questions au travers de l'éducation notamment (Rapport d'activité 202). Les formations ne pouvant être dispensées que par un nombre restreint de salarié.e.s, par manque de temps, ont parfois lieu loin du lieu de travail des salarié.e.s formé.e.s. Cet éloignement géographique renforce l'inaccessibilité de celles-ci, pour des raisons monétaires et temporelles ; la formation des référent.e.s violences conjugales avait par exemple eu lieu à Paris.

Le manque de budget, au-delà de l'impossibilité de créer de nouveaux projets, rend difficile la prise en charge actuelle des usager.e.s. Dans le rapport « La consommation d'alcool et ses conséquences en France en 2022 », M-A. Douchet indique avoir constaté une baisse de la prise en charge d'usager.e.s en CSAPA. Et ce, alors que les professionnel.le.s n'ont pas davantage de temps. Ces aspects s'expliquent notamment par la montée en puissance du "New Public Management", qui favorise l'efficacité capitaliste et l'optimisation des budgets (Chopart, 1996).

Repenser les outils à utiliser

Enfin, les dispositifs déjà mis en place par l'État devraient être adaptés selon les secteurs professionnel.le.s et géographiques, ainsi qu'appliqués. En effet, notamment à la suite du Grenelle de 2019, des protocoles ont été proposés pour lutter contre les VSS comme la grille d'évaluation du danger pour les forces de l'ordre, le « pack nouveau départ » etc. Former les forces de l'ordre et pouvoir changer leurs représentations permettrait peut-être une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales, donc davantage de traitement de ces situations. En effet aujourd'hui, une magistrate rapportait que les plaintes devaient être triées, car le nombre d'affaires urgentes était tel que les magistrat.e.s devaient réaliser un tri

entre les "niveaux d'urgence".

Vers un changement sociétal des représentations

Au-delà de penser les politiques à plusieurs, le processus qui impacterait ces situations serait un changement sociétal des représentations. Même si cela doit se faire lentement, il est important de s'y intéresser dès aujourd'hui. L'idée de cette partie est d'étendre la partie II à une vision plus générale, pensée à l'échelle de la société, des questions de violences conjugales et de consommation, au-delà d'une dynamique inter-sectorielle.

Pour un changement des représentations

Nous pensons que changer les représentations passe d'abord par un changement de vision, de mentalités. Tout d'abord, il serait intéressant de repenser notre vision de la violence; selon certain.e.s, la violence se définit par son échelle de gravité, et pour d'autres ce sera selon le type de violence effectué. Fabienne Kuenzli-Monard met en avant dans l'ouvrage "Déconstruction des idées reçues sur la violence : une alternative à la violence" l'idée d'une approche « négative » de la violence, selon laquelle nous considérerions que la violence existe parce que l'aut.eur.ice de celle-ci a été empêché.e de faire autrement. Cette vision peut favoriser la prise de responsabilité de l'aut.eur.ice. Uniformiser et appréhender un problème selon un même point de vue peut permettre non pas d'en effacer la complexité, mais d'aider à le traiter d'une même manière, entière. Ainsi, il pourra par la suite être intéressant d'uniformiser le traitement des consommations ainsi que des violences conjugales. La question du sevrage par exemple, mériterait d'être davantage abordée selon le point de vue des usager.e.s d'abord, puis des professionnel.le.s. En effet, comme il a été mentionné ultérieurement, le sevrage peut créer involontairement de la violence (Dumas, 2021). Le traitement de ces situations pourrait être pensé en commun, mais avec des spécificités d'accompagnement selon le type de consommation, ou le genre de l'usager.e...etc. Aujourd'hui, certains espaces ne sont par exemple pensés que pour des victimes de violence active* (qui a lieu actuellement), alors qu'un partage de vécus de victimes de violence active et passive pourrait être enrichissant. Afin d'aborder au mieux ces situations, plusieurs professionnel.le.s ont indiqué leur volonté que les usager.e.s, les professionnel.le.s, ainsi que le reste de la population, pourrait utiliser un vocabulaire commun et adéquat. En effet, certains mots employés actuellement contribuent à la stigmatisation et à

la violence des situations éprouvées ; les plus communs sont « toxicos, drogué.e.s », e. Dans la suite d'un changement sur la question des violences et des consommations, il serait intéressant de comprendre et de questionner les différents centres d'incarcération en France ainsi que leur fonctionnement. Benoît nous témoigne dans un entretien le décalage qu'il a vécu quand il s'est rendu en prison pour la première fois : "Je savais déjà que ce n'était pas. Un truc, mais je ne pensais pas que c'était autant la merde". De plus, changer ce modèle répressif en des structures entretenant moins de violences permettrait peut-être de faire évoluer les représentations qu'ont les détenu.e.s ou ancien.ne.s détenu.e.s sur les questions de violences ainsi que de consommation. Changer les représentations mentales sur ces problématiques permettrait d'instituer de nouveaux rapports humains aux produits, ainsi qu'aux violences, notamment conjugales, car par exemple la consommation d'alcool ainsi que la violence ne seraient ni encouragées, ni banalisées (Taschini et al, 2015).

Pour un changement de fonctionnement sociétal

Deuxièmement, changer les représentations sociétales peut impliquer un changement de fonctionnement du traitement de ces questions. Comme il a été soutenu tout au long de cette recherche, il est pertinent d'évoluer, dans ces secteurs, vers davantage de prévention.. De plus, l'accompagnement, pensé donc en collectif mais individualisé, pourrait être davantage pluridisciplinaire, avec différents ateliers, groupes de parole, etc. Episode a par exemple récemment employé en stage une esthéticienne/masseuse qui proposait des ateliers individuels et collectifs aux usager.e.s volontaires afin de les amener à réfléchir au rapport qu'ils avaient à leur propre corps. Des groupes de paroles en mixité choisie, avec seulement des femmes par exemple, pourraient être envisagés, dans l'idée de créer des espaces au sein des associations dont les femmes pourraient s'emparer, n'étant jusqu'alors que peu nombreuses dans la majorité des structures. Favoriser l'inter-disciplinarité ne signifie par forcément former un maximum de salarié.e.s sur toutes les situations possibles, car l'objectif n'est pour personne d'être spécialiste de tous les sujets, mais davantage de croiser les expériences et de proposer une prise en charge totale des usager.e.s par différents corps professionnels. Sur la question des individus se saisissant de ces situations, il pourrait être intéressant de l'ouvrir à des profils de personnes divers et variés, d'abord car poser une question à quelqu'un.e est une manière de rendre légitime de répondre, et donc d'interroger, une personne ; et si l'on parle de statuts, les bénévoles en structures par exemple sont un atout financier notamment à ne pas négliger. Interroger la place des associations, des médecins généralistes, des enseignant.e.s... permettrait peut-être un meilleur fonctionnement dans le

traitement de ces situations (Dumas, 2021). Par ailleurs, accorder plus d'importance et de budget à ces questions permettrait aux usager.e.s d'être suivi.e.s sur une durée plus longue, ce qui favorise l'insertion sociale et le soin. Changer ses représentations, c'est aussi miser sur l'éducation et les jeunes. En effet, pour prendre l'exemple de l'enquête de M.Petit (2019), la majorité des auteur.ice.s de violences volontaires en France ont entre 18 et 25 ans ou en dessous de 40 ans. Concernant les violences conjugales, la moyenne d'âge des aut.eur.ice.s est autour de 30 ans. Travailler avec ces populations permettrait ainsi à la fois de prévenir des violences potentielles, mais aussi, finalement, de changer les représentations mentales des enfants ainsi que des adultes de leur environnement. "Et qu'il faut que ce soit quelque chose de multidimensionnel, quoi. Il faut que la société, elle comprenne lentement les aboutissants, et puis, ben, voilà, qu'on mette le paquet sur l'éducation." Cet extrait de l'entretien réalisé avec Laurence illustre pertinemment le potentiel changement de représentations dans le secteur. Enfin, concernant le fonctionnement de la Justice, il pourrait être intéressant de mettre en avant et d'expérimenter plus largement de nouvelles manières de l'exercer, comme avec la JRP, ou encore la justice restaurative* ; étendre l'alternative aux poursuites à des infractions plus lourdes ferait peut-être évoluer des situations jugées comme bloquées aujourd'hui.

Conclusion

La question des violences conjugales ne peut être pensée sans celle des consommations de produits psycho-actifs, et inversement. Étant en connaissance de ce fait, les [professionnel.le](#).s ont un certain nombre de propositions à ce sujet, notamment en recentrant les définitions et les prises en charge commune des usager.e.s à ces propos, tant pour travailler en partenariat, que pour répondre au mieux aux besoins des [usager.es](#). Travailler ses représentations personnelles et professionnelles, créer de nouveaux projets avec plusieurs secteurs, s'auto-évaluer, sont autant de processus qui permettent de gagner en "communauté", de se rapprocher les un.e.s les autres. Et ceci favorise les relations inter-sectorielles, intra-sectorielles, ou encore avec les pouvoirs publics.

Cette recherche nous a tout d'abord permis de mettre en avant l'importance d'enrichir les recherches sur le sujet, qu'elles traitent des doubles situations ou d'une entre elles seulement. En effet, aborder des situations cumulant deux problématiques nécessite d'avoir de la documentation, des outils ainsi que des réflexions déjà entamées sur le sujet.

Etudier le territoire de Béziers a ensuite illustré la complexité de se coordonner, lorsque les structures ne travaillent pas forcément main dans la main. Mais la possibilité de cette recherche est à notifier, car elle vient compléter un groupe de travail de recherche déjà en cours qui travaille sur ces questions. Le stage proposé à Episode s'effectue en parallèle d'un autre traitant des mêmes problématiques en hôpital. Ces doubles périodes d'apprentissage permettent à la fois de produire de la connaissance, de faire ré.émerger cette question dans les structures dans lesquelles elles ont lieu, ainsi que de nous professionnaliser en étant au plus proche du terrain.

Enfin, cette enquête a permis d'établir les difficultés les plus importantes pour prendre en charge les situations cumulant violences conjugales et consommation de produits psycho-actifs. La première se situe dans les représentations : des [professionnel.le](#).s, des usager.e.s, de la Justice ou de la société, ces dernières empêchent des usager.e.s d'être suivi.e.s, ou de manière inadaptée, créent des situations de malaise entre collègues, etc. Le travail partenarial est ensuite rendu difficile par les contraintes temporelles et financières des structures : aucune place pour une prise en charge urgente d'usager.e.s, méconnaissance des autres secteurs d'activité, absence de formation sur les sujets maîtrisés par les autres [professionnel.le](#).s... Pour finir, les [professionnel.le](#).s, ont nettement encouragé chacun.e d'entre ell.eux à viser un accompagnement pensé par et pour les usager.e.s ; collectif,

individuel, artistique, juridique... tous les moyens à disposition sont utiles pour proposer des suivis au plus proche des usager.e.s.

Au regard de cette enquête, le décalage le plus important à propos des doubles situations ne réside pas entre les différents secteurs directement sur le terrain, mais entre les [professionnel.le](#).s médico-sociaux et les pouvoirs publics. En effet, les politiques proposées sont loin des demandes des [professionnel.le](#).s, les outils sont longs à mettre en place et/ou inadaptés, et les [professionnel.le](#).s n'ont pas l'impression d'être entendu.e.s. Cette recherche ne fait que souligner un point déjà mis en avant par d'autres dans le secteur du médico-social, sur la difficulté des [professionnel.le](#).s à être en phase avec le gouvernement, et inversement. Lorsque nous avons émis en dernière partie l'idée d'un changement de représentations, c'était en conscience de la difficulté dans notre société à prendre en compte et pour base de politiques les avis et les vécus des personnes concernées par les situations traitées. Dans une perspective féministe et anti-carcérale, il serait intéressant un jour que le gouvernement prenne conscience de son rôle et de son pouvoir dans les représentations de la population française, et qu'il mette au devant de ses politiques les individus, tant [professionnel.le](#).s qu'usager.e.s, pour qu'ils soient maître.sse.s. de leurs pratiques.

La suite de cette recherche pourrait prendre en compte la situation des enfants, tant pour la consommation que pour les violences. Certaines évolutions juridiques récentes pourraient en effet être un point de départ pour traiter ces situations, les plaçant désormais comme "co-victimes" des violences conjugales, non plus comme simples témoins.

Bibliographie

- Annequin, Margot, Christine Hamelin, et France Lert. 2017. « Boire et fumer restent marqués par le genre », n° 441 (septembre).
- Barbot, Janine. 2012. « 6 – Mener un entretien de face à face ». In *L'enquête sociologique*, 115-41. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01.0115>.
- Beaud, Stéphane. 1996. « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» ». *Politix* 9 (35): 226-57. <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1966>.
- Bègue, Laurent, et Baptiste Subra. 2008. « Alcohol and Aggression: Perspectives on Controlled and Uncontrolled Social Information Processing ». *Social and Personality Psychology Compass* 2 (janvier):511-38. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2007.00051.x>.
- Bègue-Shankland, Laurent. 2014. « Drogues, alcool et agression. L'équation chimique et sociale de la violence ». <https://doi.org/10.3917/dunod.begue.2014.01>.
- Lavoisier. 2016. « 16. Alcool, drogues et violence ». In *Traité d'addictologie*, 2:150-54. <https://stm.cairn.info/traite-d-addictologie--9782257206503-page-150>.
- Bouquet, Brigitte. 2006. « Management et travail social ». *Revue française de gestion* 168169 (9): 125-41.
- Bremond, Pierre. 2019. « Addictions et stéréotypes de genre ». *Dianova* (blog). 19 décembre 2019. <https://www.dianova.org/fr/opinions/addictions-et-stereotypes-de-genre/>.
- Cardi, Coline. 2007. « La « mauvaise mère » : figure féminine du danger ». *Mouvements* 49 (1): 27-37. <https://doi.org/10.3917/mouv.049.0027>.
- Cardoso, Auréline. 2017. « «C'est comme si on avait de la colère pour elles»:Féminisme et émotions dans le travail d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ». *Terrains & travaux* 30 (1): 31-53. <https://doi.org/10.3917/tt.030.0031>.
- Chariot, Patrick. 2017. « La médecine face aux violences de genre », n° 441 (septembre).
- Chauvin, Sébastien, et Nicolas Jounin. 2012. « 7 – L'observation directe ». In *L'enquête sociologique*, 143-65. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01.0143>.

- Chopart, Jean-Noël. 1996. « Le travail social face aux mutations économiques ». *Revue des politiques sociales et familiales* 44 (1): 23-36. <https://doi.org/10.3406/caf.1996.1735>.
- Clair, Isabelle. 2016. « Faire du terrain en féministe »: *Actes de la recherche en sciences sociales* N° 213 (3): 66-83. <https://doi.org/10.3917/arss.213.0066>.
- Coscas, Sarah. 2016. « 12. Femmes et addictions ». In *Traité d'addictologie*, 2:116-21. Lavoisier. <https://shs.cairn.info/traite-d-addictologie--9782257206503-page-116>.
- Delage, Pauline, Marylène Lieber, et Natacha Chetcuti-Osorovitz. 2019. « Lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation:Introduction ». *Cahiers du Genre* 66 (1): 5-16. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0005>.
- Deymié, Brice. 2016. « La justice restaurative : repenser la peine et le châtement ». *Études*, n° 6 (mai), 41-52. <https://doi.org/10.3917/etu.4228.0041>.
- Dumas, Charline. 2021. « Exploration des liens entre addictions et victimes de violences conjugales : réalisation d'une enquête qualitative dans l'Allier ».
- Face, Association Faire. 2018. « Le traitement médiatique des violences faites aux femmes : entre instrumentalisation et invisibilisation ». *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, n° 04 (juin). <https://doi.org/10.4000/glad.1020>.
- Gruev-Vintila, Andreea. 2023. « Le contrôle coercitif: au coeur de la violence conjugale. Au coeur de la violence conjugale », novembre. <https://doi.org/10.3917/dunod.gruev.2023.01>.
- Hamel, Christelle. 2011. « Immigrées et filles d'immigrés : le recul des mariages forcés ». *Population & Sociétés* 479 (6): 1-4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.479.0001>.
- Hautefeuille, Michel. 2013. « Toxicomanie au féminin : quelques particularités ». *Psychotropes* 19 (3): 5-8. <https://doi.org/10.3917/psyt.193.0005>.
- Heinz, A. J., A. Beck, A. Meyer-Lindenberg, P. Sterzer, et A. Heinz. 2011. « Cognitive and Neurobiological Mechanisms of Alcohol-Related Aggression », juillet. https://indigo.uic.edu/articles/journal_contribution/Cognitive_and_Neurobiological_Mechanisms_of_Alcohol-Related_Aggression/10767401/1.
- Herman, Elisa. 2012. « Paradoxes du travail social au sein des associations de lutte contre les violences conjugales ». *Informations sociales* 169 (1): 116-24. <https://doi.org/10.3917/inso.169.0116>.

- Hoareau, Emmanuelle. 2012. « Un usage féminin des substances ? » *Le Sociographe* 39 (3): 17-26. <https://doi.org/10.3917/graph.039.0017>.
- Jacquot, Stéphane. 2023. « La justice restaurative : pratiques et limites ». *Les Cahiers de la Justice* 4 (4): 717-32. <https://doi.org/10.3917/cdlj.2304.0717>.
- Kuenzli-Monard, Fabienne. 2001. « Déconstruction des idées reçues sur la violence : une alternative à la violence ». *Thérapie Familiale* 22 (4): 397-412. <https://doi.org/10.3917/tf.014.0397>.
- Lanzarini, Corinne. 2003. « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale ». *Cahiers du Genre* 35 (2): 95-115. <https://doi.org/10.3917/cdge.035.0095>.
- *Le Sociographe* 2009/3 (n° 30). s. d. Consulté le 19 mars 2025. <https://shs.cairn.info/revue-le-sociographe-2009-3>.
- Lecomte, Jacques. 2012. « La justice restauratrice ». *Revue du MAUSS* 40 (2): 223-35. <https://doi.org/10.3917/rdm.040.0223>.
- Lejeune, Aude, et Alexis Spire. 2020. « Inégalités sociales et judiciaires face au tribunal:Présentation du dossier ». *Droit et société* 106 (3): 517-26. <https://doi.org/10.3917/drs1.106.0517>.
- Lessard, Geneviève, Chantal Lavergne, Sylvie Lévesque, Annie Dumont, Pamela Alvarez-Lizotte, Valérie Meunier, et Sophie M. Bisson. 2020. « Cooccurrence violence conjugale, santé mentale ou consommation : mieux répondre aux besoins des familles ». *Canadian Journal of Community Mental Health* 39 (1): 49-63. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2020-004>.
- Lessard, Geneviève, Sylvie Levesque, Chantal Lavergne, Annie Dumont, Pamela Alvarez-Lizotte, Valérie Meunier, et Sophie Bisson. 2020. « How Adolescents, Mothers, and Fathers Qualitatively Describe Their Experiences of Co-Occurrent Problems: Intimate Partner Violence, Mental Health, and Substance Use ». *Journal of Interpersonal Violence* 36 (février):088626051990096. <https://doi.org/10.1177/0886260519900968>.
- Marshal, Michael. 2004. « For Better or for Worse? The Effects of Alcohol Use on Marital Functioning ». *Clinical psychology review* 23 (janvier):959-97. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2003.09.002>.
- Moore, Todd M., Gregory L. Stuart, Jeffrey C. Meehan, Deborah L. Rhatigan, Julianne C. Hellmuth, et Stefanie M. Keen. 2008. « Drug Abuse and Aggression

between Intimate Partners: A Meta-Analytic Review ». *Clinical Psychology Review* 28 (2): 247-74. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2007.05.003>.

- Neveu, Érik. 2017. « L'analyse des problèmes publics:Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents ». *Idées économiques et sociales* 190 (4): 6-19. <https://doi.org/10.3917/idee.190.0006>.
- Ouafki, Myriam. 2017. « Justice préventive et restaurative à l'école ». *Diversité* 188 (1): 40-45. <https://doi.org/10.3406/diver.2017.4422>.
- Poinot, Olivier. 2023. « Le New Public Management dans l'action sociale et médico-sociale ». *Les Cahiers de l'Actif* 562563 (2): 159-70. <https://doi.org/10.3917/caac.562.0159>.
- Radford, Jill, et Diana E.H. Russell. 1990. *Femicide. The Politics of Woman Killing*. Twayne.
- Révil, Hélène. 2017. « Femmes et hommes face au renoncement de soin », n° 441 (septembre).
- Scott, Joan Wallach. 2010. « Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ? : » *Diogène* n° 225 (1): 5-14. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0005>.
- Simpson, Tracy L, et William R Miller. 2002. « Concomitance between childhood sexual and physical abuse and substance use problems: A review ». *Clinical Psychology Review* 22 (1): 27-77. [https://doi.org/10.1016/S0272-7358\(00\)00088-X](https://doi.org/10.1016/S0272-7358(00)00088-X).
- Subra, Baptiste, et Laurent Bègue-Shankland. 2014. « L'alcool, une excuse ? Rôle de l'alcoolisation des agresseurs dans l'attribution de responsabilité et de blâme ». *Revue internationale de psychologie sociale* 27 (1): 5-34.
- Taschini, Elsa, Isabel Urdapilleta, Jean-François Verliac, et Jean Louis Tavani. 2015. « Représentations sociales de l'alcoolisme féminin et masculin en fonction des pratiques de consommation d'alcool ». *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale* 107 (3): 435-61. <https://doi.org/10.3917/cips.107.0435>.
- Tschannen, Olivier. 2010. « L'entretien collectif en contexte ». *Communication. Information médias théories pratiques*, n° Vol. 28/1 (septembre), 161-90. <https://doi.org/10.4000/communication.2091>.
- *Victimologie - Evaluation, traitement, résilience*. s. d. Consulté le 4 décembre 2024. <https://shs.cairn.info/victimologie--9782100784660>.
- Welzer-Lang, Daniel. 2009. « Les hommes battus ». *Empan* 73 (1): 81-89. <https://doi.org/10.3917/empa.073.0081>.

Sources

- « Addictions Béziers, problèmes de drogue, de mal-être, bienvenue à l'association Episode 34 ». s. d. Consulté le 6 janvier 2025. <https://www.episode34.com>.
- « Addictions et violences conjugales ». s. d. Consulté le 4 décembre 2024. <https://addictions-france.org/actualites/addictions-et-violences-conjugales-6130/>.
- « Alcool - Synthèse des connaissances | OFDT ». s. d. Consulté le 27 décembre 2024. <https://www.ofdt.fr/alcool-synthese-des-connaissances-1722>.
- Bremond, Pierre. 2019. « Addictions et stéréotypes de genre ». *Dianova* (blog). 19 décembre 2019. <https://www.dianova.org/fr/opinions/addictions-et-stereotypes-de-genre/>.
- « Cartographie infracommunale - Insee ». s. d. Consulté le 3 janvier 2025. <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/7737357/map.html>.
- « Code pénal - Légifrance ». s. d. Consulté le 14 mai 2025. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006070719/.
- « Des femmes qui boivent : un podcast à écouter en ligne ». 2021. France Culture. 12 novembre 2021. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-des-femmes-qui-boivent>.
- Dieu, Erwan. 2020. « “Pourtant, ça pourrait répondre à vos questions et vous faire du bien.” La question du lien entre l’entretien motivationnel et la Justice restaurative ». *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique* 178 (2): 117-22. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2017.11.014>.
- « Dispositif AJIR (Accompagnement Judiciaire Individuel Renforcé) ». s. d. Association d'Entraide et de Reclassement Social. Consulté le 6 janvier 2025. <https://aers-asso.fr/nos-poles-activites/pole-justice/nos-mesures-daccompagnement/dispositif-ajir-accompagnement-judiciaire-individuel-renforce/>.
- « Drogues et addictions, chiffres clés 2025 | OFDT ». 2025. 15 janvier 2025. <https://www.ofdt.fr/publication/2025/drogues-et-addictions-chiffres-cles-2025-2474>.
- « Féminicide : mécaniques d'un crime genré - Faire genre - Binge Audio ». s. d. Féminicide : mécaniques d'un crime genré - Faire genre - Binge Audio.

Consulté le 7 janvier 2025.

<https://www.binge.audio/podcast/fairegenre/femicide-mecaniques-dun-crime-genre>.

- « Formes de violences ». s. d. Gouvernement du Québec. Consulté le 20 novembre 2024. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violences>.
- « France : [Décryptage] Prisons d’Outre-mer : l’enfer derrière les barreaux ». 2017. Prison Insider. 17 février 2017. <https://www.prison-insider.com/articles/france-decryptage-prisons-d-outre-mer-l-enfer-derriere-les-barreaux>.
- « Groupe Pompidou - Groupe de Co-opération en matière de lutte contre l’abus et le trafic illicite de stupéfiants - Groupe Pompidou - www.coe.int ». s. d. Groupe Pompidou. Consulté le 10 décembre 2024. <https://www.coe.int/fr/web/pompidou>.
- Herry, Jeanne, réal. 2023. *Je verrai toujours vos visages*. Drame.
- Intérieur, Ministère de l’. s. d.-a. « Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique ». <http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2017-premier-bilan-statistique>. Consulté le 27 mai 2025. <http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2017-premier-bilan-statistique>.
- ———. s. d.-b. « Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique et atlas départemental ». <https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2023-bilan-statistique-et-atlas-departemental>. Consulté le 3 janvier 2025. <https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2023-bilan-statistique-et-atlas-departemental>.
- « Interpellations et condamnations pour infraction à la législation sur les stupéfiants - Évolution depuis 1996 | OFDT ». 2025. 13 février 2025. <https://www.ofdt.fr/publication/2025/interpellations-et-condamnations-pour-infraction-la-legislation-sur-les>.
- « Justice | Province du Manitoba ». s. d. Province du Manitoba - Justice. Consulté le 4 décembre 2024. <https://www.gov.mb.ca/justice/>.

- 1170783#utilisateurs. 2022. « Consommatrices de drogues ». Text. Fr. 24 février 2022. <http://dicopolhis.univ-lemans.fr/fr/dictionnaire/c/consommatrices-de-drogues.html>.
- « La coopération en pratique | Fédération Addiction ». s. d. Consulté le 20 janvier 2025. <https://sante-justice.fr/parcours/la-cooperation-en-pratique>.
- « La violence, une affaire d'hommes ». 2023. France Culture. 9 juin 2023. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/grand-reportage/grand-reportage-emission-du-vendredi-09-juin-2023-2677802>.
- « Le lobby de l'alcool en force au Gouvernement ». s. d. Consulté le 7 janvier 2025. <https://addictions-france.org/articles/le-lobby-de-lalcool-en-force-au-gouvernement/>.
- « Le rôle des drogues dans la violence ». 2023. MAAD DIGITAL. 16 février 2023. <https://www.maad-digital.fr/articles/le-role-des-drogues-dans-la-violence>.
- *Le Sociographe* 2009/3 (n° 30). s. d. Consulté le 19 mars 2025. <https://shs.cairn.info/revue-le-sociographe-2009-3>.
- « Les chiffres de référence sur les violences faites aux femmes | Arrêtons les violences ». s. d. Consulté le 15 mai 2025. <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-reference-violences-faites-aux-femmes>.
- « Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2017 | OFDT ». 2018. 1 novembre 2018. <https://www.ofdt.fr/publication/2018/les-niveaux-d-usage-des-drogues-illicites-en-france-en-2017-734>.
- « Les Observatoires territoriaux des violences faites aux femmes | Arrêtons les violences ». s. d. Consulté le 20 novembre 2024. <https://arretonslesviolences.gouv.fr/l-etat-vous-protège/les-observatoires-territoriaux-des-violences-faites-aux-femmes>.
- « Les types de violence fondée sur le genre - Questions de genre - www.coe.int ». s. d. Questions de genre. Consulté le 27 décembre 2024. <https://www.coe.int/fr/web/gender-matters/types-of-gender-based-violence>.

- « Les victimes de violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité en 2024 | Ministère de l'Intérieur ». s. d. Consulté le 26 mai 2025.
<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/victimes-de-violences-physiques-ou-sexuelles-enregistrees-par-0>.
- « Les vingt quartiers prioritaires les plus pauvres de France ». s. d. Observatoire des inégalités. Consulté le 3 janvier 2025.
<https://inegalites.fr/Les-vingt-quartiers-prioritaires-les-plus-pauvres-de-France>.
- *LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. 2002. 2002-2.*
- *LOI n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants (1). 2010. 2010-769.*
- « Marguerite Duras sur son alcoolisme ». s. d. mediaclic. Consulté le 23 janvier 2025.
<https://mediaclic.ina.fr/fr/i19049831-marguerite-duras-sur-son-alcoolisme.html>.
- « Observatoire des Violences Faites aux Femmes (Hérault) OVFF34 ». 2024. Observatoire des Violences Faites aux Femmes. 20 novembre 2024.
<https://www.ovff34.fr/>.
- « Outils de formation | Arrêtons les violences ». s. d. Consulté le 20 novembre 2024.
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/outils-de-formation>.
- « Politique des drogues : la répression en France, un chaos sanitaire et social ». s. d. *Médecins du Monde* (blog). Consulté le 16 mai 2025.
<https://www.medecinsdumonde.org/tribune/politique-des-drogues-la-repression-en-france-un-chaos-sanitaire-et-social/>.
- « Proposition de loi, n° 726 ». s. d. Consulté le 16 mai 2025.
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b0726_proposition-loi.
- « Qui sommes-nous ? | Stop Chut ! ». s. d. Consulté le 18 mars 2025.
<https://www.stopchut.com/qui-sommes-nous/>.

- « Violences et consommations ». s. d. *Observatoire des Violences Faites aux Femmes* (blog). Consulté le 21 octobre 2024. <https://www.ovff34.fr/violences-et-consommations/>.

Table des matières

Sommaire.....	3
Glossaire.....	4
Introduction.....	8
I. Les violences conjugales et la consommation de produits psychoactifs, des processus complexes à associer.....	11
1. Des définitions en cours d'ajustement et une multiplicité d'acteur.ice.s concerné.e.s.....	11
Les violences conjugales à l'intersection de plusieurs violences et de la différence entre consommation et addiction.....	11
Des acteur.ice.s allant de l'échelle locale à l'échelle nationale.....	15
2. Un corpus de recherche limité.....	19
Une mise à jour du lien entre violences et consommation de produits.....	19
Un manque de recherches cumulant les deux processus.....	19
3. Le traitement juridique des produits psychoactifs en évolution.....	20
Vers une juridiction en décalage avec la réalité des produits.....	20
Vers davantage de prise en compte des produits dans le traitement des violences	21
II. Une mission sensément portée à plusieurs.....	23
1. Béziers, une commune marquée socialement.....	23
La délinquance et la pauvreté affichent des taux importants.....	23
L'association Épisode dans une démarche de développement social.....	24
2. Une recherche préparée en amont qui pose des questions.....	26
Une réflexion pensée à plusieurs qui questionne la prise en charge des situations cumulant les deux processus.....	26
Notre réponse : un regard attentif à trois aspects de ces situations.....	26
3. Méthodologie d'enquête.....	27
L'observation participante.....	28
Les entretiens.....	32
III. Une analyse contrastée.....	37
1. Un diagnostic territorial entre difficultés de terrain et adaptation des professionnel.le.s.....	37
Un lien étroit entre les violences conjugales et la consommation de produits psychoactifs.....	37
<i>De l'importance du couple dans le lien violences conjugales-consommation de produits psychoactifs.....</i>	<i>37</i>
<i>Des rapports de genre dans les violences conjugales : une invisibilisation de la consommation féminine.....</i>	<i>39</i>
<i>Les femmes comme public minoritaire au sein des différentes structures... 41</i>	

<i>La consommation d'alcool comme facteur aggravant des peines</i>	44
Le travail des professionnel.le.s médico-sociaux en tension.....	46
<i>Le travail partenarial</i>	46
<i>A propos du suivi des usager.e.s</i>	47
Le biterrois comme territoire divisé mais riche d'opportunités.....	51
2. Un accompagnement global à penser en évolution.....	55
Pour une amélioration de la coordination entre secteurs d'activité.....	55
<i>Vers une base commune de représentations</i>	55
<i>Vers un fonctionnement parallèle</i>	56
Pour une prise en compte de l'individu dans son entier, et du collectif.....	59
<i>Pour un accueil ouvert à tous.te.s</i>	59
<i>Un accompagnement individuel et collectif</i>	60
S'orienter vers une alternative politique ?.....	61
3. Des perspectives pour l'avenir de tous.te.s.....	63
Réfléchir à renforcer le réseau interprofessionnel existant.....	64
<i>Des réseaux d'interconnaissance</i>	64
<i>De l'auto-évaluation/formation</i>	65
<i>De l'adaptation selon les profils</i>	66
Des politiques publiques qui répondraient à des besoins pré-identifiés.....	67
<i>Des politiques publiques par le bas</i>	67
<i>Pour des financements adéquats</i>	68
<i>Repenser les outils à utiliser</i>	69
Vers un changement sociétal des représentations.....	69
<i>Pour un changement des représentations</i>	69
<i>Pour un changement de fonctionnement sociétal</i>	70
Conclusion	72
Bibliographie	74
Sources	78
Table des matières	83
Annexes	86
4e de couverture	134

Annexes

1. Retranscription d'un entretien collectif

Salle « Infirmierie », 10h, 03/2025

Personnes présentes :

Hélène, infirmière, environ 40 ans

Mathilde, psychologue, entre 45 et 55 ans

Laurence, éducatrice spécialisée, environ 40 ans

Frédérique, éducatrice spécialisée, environ 40 ans

G : La première question c'est pour vous, qu'est-ce que vous mettez derrière les termes « violences conjugales » ?

H : Donc du coup c'est dans un couple, selon moi, déjà...*silence, elles réfléchissent* et c'est dès qu'une des deux personnes exprime une euh souffrance...ou ne l'exprime pas mais que je le consta *se coupe* ou que je peux le constater, infligée, causée par l'autre personne.

F : Dans un couple ou un ex-couple

H : Ouais.

M : Moi j' pense que ça dépasse le cadre du couple, vraiment. Pour moi c'est une posture sociétale euh... qui est là depuis longtemps et c'est...c'est un peu extrême ce que je vais dire hein mais hmm... j' pense que la violence conjugale elle est...*silence*. C'est une posture de

couple oui effectivement mais qu'est, *se coupe*, elle est générée par la société depuis longtemps et que c'est, ça vient de très très loin. Je, je, je...

L : Oui elle est gé, légitimée par une euh...société de domination quoi, de patriarcat.

M : Tout à fait oui.

les autres approuvent aussi

L : Oui oui oui, après...

M : Et je pense qu'on n'a pas encore pris la mesure de l'ampleur de ces violences. Mais euh physiques oui, maintenant oui...psychologiques certainement pas ; et il y a encore énormément de couples qui fonctionnent comme ça... et pour lesquels on n'a pas, pris la mesure de ce qu'il se passe. En terme de violences psychologiques. J pense qu'on est qu'aux prémices là...de, de ça. *silence* Mais je suis un peu très féministe et très *se coupe, elles rient toutes* et puis...voilà. Après moi j'ai 57 ans c'est une posture que j'ai depuis, depuis...

L : *la coupe* oui...

? : très peu de temps.

H : On est sur une définition ? oui c'est pour ça. J pense qu'après il y aura d'autres questions oui...

G : Non mais ça peut rentrer dans le sujet, c'est pour vous ça renvoie à quoi

elles acquiescent

M : En tout cas pour moi ça dépasse le cadre du couple, ouais j pense vraiment.

H : Puis dans...là oui. Mais après... dans la définition c'est ça ? *s'adresse à Mathilde*

M : Oui c'est ça, dans la définition.

H : J'ai pas, encore réfléchi à la définition précise

M : Je réponds pas à la question, ouais t'as raison *rigole*

H : C'est pas ça que j'te dis ! C'est euh... ??? c'est juste que euh...c'est intéressant de réfléchir à vraiment ce qu'on y met dans violences conjugales.

M : Dans violences conjugales ? Oui violences physiques et psychologiques mais en fait moi je suis plus, en fait peut-être plus hm...

L : Après tu vois il y a quand même, tu vois moi j'avais un regard très très, hm très c'*se coupe*', très clair hm là-dessus... sur quelque chose effectivement de très... toujours du même côté quoi...Effectivement c'est, en réalité c'est, c'est vrai. C'est les femmes qui, s'il y a une femme qui meure tous les jours c'est que, voilà. Mais quand même il y a une autre complexité, quand t'arrives ici, et que tu accueilles et des hommes et des femmes, et... et là la posi*se coupe* fin... il y a un peu un positionnement qu'est un peu plus compliqué... fin moi ça m'a un peu destabilisé quoi. Parce que *tousse* parce que ben les choses sont pas...sont vraiment jamais simples en fait.

H : Oui.

F : Mais moi pour euh...fin du coup pour rejoindre ce que tu dis moi je le vois essentiellement de l'autre côté, fin je le vois en détention, donc les hommes auteurs de violences. Après euh... on en parle...mais plutôt peu parce que euh... fin sauf si eux ils en parlent parce que si ils en parlent on en parle. Pas forcément, c'est vrai que il y a une, une grosse partie de majorité même qui minimise complètement les faits, alors en plus c'est vachement euh, entretenu, par l'univers carcéral, tout ça. Et euhm...et euh... et euh, ouais bon. Après c'est difficile de savoir aussi euh, c'est vrai que la justice aujourd'hui est très euh, claire. Fin, euh, et met des peines lourdes et tout et... et c'est tant mieux aussi c'est pour rattraper toute une période où il y a rien eu avant quoi et euh...Voilà après du coup quand on entend les auteurs il y a toujours quelques, dérives j pense avec notamment, les hommes qui me racontent par exemple que hm, euh... par exemple qu'ils ont plus droit d'approcher leur ex-compagne, et puis c'est elle qui les relance, et puis ils y retournent, et du coup euh...bah...

L : Ouais ils se retrouvent un peu piégés.

F : Ouais ils auront tous les torts dans tous les cas euh... voilà. Mais après c'est c'est un peu, moi j'ai... fin c'est difficile de... Avec quand même beaucoup de jours où ils sont avec des mecs qui te disent « je lui ai mis deux claques j'ai pris deux ans » quoi, et c'est pas comme ça que ça marche quoi. Voilà.

H : Mais ouais, je te rejoins ouais, c'est vrai. Je vous rejoins, c'est vrai que c'est beaucoup plus complexe que ce que j'imaginai aussi. Parce que souvent c'est inscrit tellement, fin c'est inscrit c'est...le fonctionnement de couple qui fait que, ouais...en fait tu sais plus...

M : *la coupe* Mais au-delà du fonctionnement du couple je pense que c'est le fonctionnement sociétal et ça part de très très loin.

H : Dans, comment dire. On est des individus on peut pas se, fin, même si c'est un, c'est on fait partie d'une culture et d'un fonctionnement et ça c'est sûr dans tous nos actes...on est le résultat d'un conditionnement social c'est sûr. Donc le couple évidemment...la famille et tout ça.

F : Et puis après ce qu'on voit c'est quand même des, je sais pas comment dire mais des formes un peu de, d'interdépendance avec euh, avec ces femmes euh qui retournent, fin, d'une manière ou d'une autre alors que euh, qu'elles en prennent plein la gueule...soit physiquement, soit psychologiquement tout ça et puis il y a quand même quelque chose de, de très fort qui est lié à ça, et des hommes aussi qui restent dans des ? 6:15 , qui euh, destructrices aussi ? Fin tout ça, toxiques. Ça s'entretient pendant des années, et...qui est du à ouais, l'histoire, de chacun aussi quoi.

M : T'as une dépendance affective, t'as une emprise, t'as plein plein de choses. C'est effectivement extrêmement complexe. C'est pas binaire...contrairement à ce qu'on pourrait croire

F : Nan.

M : Et j'suis pas sûre que la justice fasse euh, fin, la justice ne fait que ce qu'elle peut faire.

F : Le chemin à parcourir est encore...

M : Immense

L : Nan mais en fait fin, en vrai, je pense pas que, fin, je suis pas sûre que la réponse à apporter elle soit ?

M : Tout à fait.

L : Tu vois, tu peux pas, tu peux pas mettre tous les violeurs en prison, tu peux pas...tu vois c'est, ?. Il faut trouver d'autres solutions. *rigole*

? : Oui et puis il y a l'après. Tu fais six mois de taule, tu ressorts après qu'est-ce qu'il se passe ?

L : Ouais c'est ça ! C'est pas ça qui va régler, justement, les rapports de genre dans la société, euh, pas du tout. Fin c'est pas en enfermant en prison ?? de la société *rigole* tu vois.

F : Dans des lieux où ils viennent plutôt se renforcer dans les idées, qu'ils ont déjà quoi

M : Bah c'est comme partout dans tout système en général c'est à dire qu'il y a pas de prévention du tout, il y a pas d'éducation et euh... *baisse la voix* c'est la merde

rires

F : Par contre je vois à la prison mais, je sais pas trop comment ça se passe...ils commencent à faire des groupes quand même pour les auteurs alors bon, au début c'était animé par le SPIP, et euh, quand tu vois les deux du SPIP qui l'animaient ça pose question. Mais malgré ça, j'en avais eu quelques retours assez positifs. Mais en fait c'est même pas une question des animateurs c'est juste le fait d'être bah, en groupe tout ça, ce que ça peut provoquer en terme, de compréhension sociale...

L : Ils vont euh, c'est eux qui...prennent l'initiative ?

F : Ouais, c'était volontaire, je sais plus trop comment ça marchait, si ça donne pas des peines...

L : Ouais ça doit donner des...

F : Ouais, tout ça. Mais fin les, les deux trois qui m'en avaient parlé tu sentais que ça les avait vachement interpellés quoi tout ça quoi. Mais comme ce que je pouvais dire à Nadège sur les groupes euh, qui ? Fin c'est des mecs qui viennent contraints, qui payent une amende, autant te dire qu'ils ont...super envie d'être là. Et en fait bah forcément ils, fin comme dans la plupart des groupes hein, il se passe des choses.

H : Il se passe des choses ouais. Difficile de savoir quoi mais, il se passe des choses ouais. Mais...bon.

F : C'est pas là non plus que les choses vont avancer.

H : Non et puis je, si tu veux il y a de plus en plus de femmes dans ces groupes-là, et...

M : En tant qu'autrices ?

H : Bah... certainement que oui mais...

L : Justement, bah oui.

H : Et oui euh, c'est pas, c'est pas simple. De savoir euh, pourquoi elles sont vraiment là en fait...et, comment, moi j'ai toujours pas résolu cette énigme et... et même les personnes qui organisent, on va dire ça comme ça, ont fini par créer un grouper que de femmes donc elles se sont quand même aperçues qu'il y avait des problèmes, tu vois. Groupe de femmes auxquelles nous ne sommes pas conviées d'ailleurs.

L : Pourquoi ?

H : Bah parce que elles se sont organisées autrement mais...mais voilà.

F : Groupe de femmes autrices, d'accord.

L : Mais oui mais le truc tu vois, en fait moi une fois j'ai, j'étais en observation dans ce groupe-là, et juste avant j'avais écouté un témoignage d'une nana qui s'était fait défoncer par son mec, et en fait comme il a porté plainte, elle s'était retrouvée dans un stage comme ça.

H : Mais oui.

L : Et en fait du coup double violence tu vois. Et en fait ce jour-là, j'étais en observation, et j'avais une meuf en face de moi qui était hyper fermé, fin, fin j'ai fait un transfert *rigole* je me suis dit, cette nana-là elle vit exactement la même chose. Ca m'avait un peu, refroidie...*souffle* tu vois c'est, c'est ouais. Et qu'est-ce qui se dit dans ce groupe là de femmes, du coup ?

H : Je sais pas. Pas de retour encore parce que j'y suis pas retournée mais j'y vais cette semaine-là. On va faire un stage je lui demanderais. Mais...ouais.

F : Après c'est le problème de la loi en général, on ? Tout le monde au même tarif ; et tu vois en prison par exemple avant, il y avait pas ce truc euh, je sais pas ce qu'il s'est passé dans ?,

depuis deux trois ans là quand il y a eu les condamnations pour violences, fin du coup il y a plus de parloir du tout. Et du coup il y a des gars qui voyaient leurs femmes depuis des années et puis ploum il y a eu ce truc euh, ils les voient plus. Et dans l'absolu c'est plutôt une bonne chose hein, pour protéger les femmes euh, y compris d'emprise, de ? Mais bon. Après ça crée des situations euh, qui vont pas pour certains quoi.

L : Bah oui.

silence

L : Il y a quand même un truc c'est, ça colle pas. Par exemple ce que tu dis c'est exactement le contraire de, de ce qu'il se passe en justice restaura...trice. Où justement en fait la rencontre elle est, elle peut être possible mais...accompagnée. Que là en fait c'est, tu cherches pas le pourquoi du comment...

M : Peut-être que dans la justice restauratrice, alors je connais pas bien le sujet mais euh, il y a une, il y a une notion qui est pas, qui n'existe pas dans la justice actuelle c'est, c'est la place de la victime.

L : Ouais.

M : Tu vois.

L : Ouais, ouais.

M : Qu'est plus, présente et du coup il peut y avoir effectivement euh, un échange ou un travail à deux. Moi ce qui me choque actuellement dans la justice euh, telle qu'elle prend en charge les choses c'est que le, la victime est niée. C'est une autre, c'est encore une autre violence supplémentaire, à mon sens. Pour les violences conjugales.

F : De la même manière que pour les incestes, tout ça, le, le nombre de fois où, les enfants ont du mal à parler, quand ils parlent c'est pas, c'est à des adultes d'abord, ils ? De la justice après...

H : Oui c'est pas faute en plus de voir que ça fonctionne la justice restauratrice puisque dans d'autres, dans d'autres pays pendant que j'écoute des podcasts sur justement, où il y a des expériences qui fonctionnent super bien, et où ils reçoivent (?) systématiquement les auteurs et il y a un travail qui est fait ?, il y a même des, des programmes. Je sais plus c'était en

Belgique je sais pas si ça existe en France je crois que celui que j'avais écouté là euh, c'était en Belgique il me semble.

L : Mais ça existe quand même en France hein je crois. C'est Taubira qui avait mis ça en place, mais après concrètement je sais pas trop...

H : Mais euh, ce qu'il s'est passé c'était intéressant fin je veux dire...

F : C'est vrai que du côté des auteurs moi je, vois beaucoup ça quand même du côté de euh, des limites quoi, de, de...fin d'hommes qui arrivent pas à... à parler, à exprimer un peu... ce qu'ils ressentent

H : *la coupe* Oui mais ces programmes là j'ai l'impression quand même que justement...

F : que ça travaille là-dessus

H : Ouais.

F : Bah oui oui, c'est ça qu'est intéressant.

ont des regards pensifs, court silence

H : Parce que j'imagine ça doit s'inscrire dans la, dans la durée. Parce qu'effectivement au départ il y a beaucoup, il y a ces limites là des personnes qui vont pas arriver à... Déjà à reconnaître qu'il y a eu un problème à un moment donné de leur part, donc forcément si tu pars de loin comme ça j'imagine que, faut payer la, la chose sur la durée tu vois. *prend un ton plus aigu* Sur un programme d'une semaine, vous allez complètement modifier votre rapport à...*rires partagés* et ça ira mieux.

M : C'est ça c'est un travail de fond. Et encore une fois qui... Ce travail de fond, politiquement, il est pas inscrit dans les, dans les cases. Non mais...

H : Ah bah ça...

F : Mais tu vois la psy de la prison là euh, une nouvelle qui me disait là euh que, elle avait été en formation fin, alors je me rappelle plus dans les détails mais euh, fin voilà sur le, l'éducation de genre, de tout ça ; et que depuis elle, en parle beaucoup plus en entretiens aussi de comment ils se voient hommes comment ils se voient pères comment ils se voient... et du coup bah ça part de trucs euh, souvent, hyper archaïques quoi hein euh, donc euh...donc euh

oui c'est un travail de fond. Moi j'entends des trucs sur des groupes, PJJ notamment là euh, des jeunes qui, des jeunes garçons là, c'est chaud quoi, c'est vraiment euh, ouais. Dans leurs représentations des filles et tout euh, pas tous hein mais, une partie d'entre eux c'est quand même euh, ouais, il y a des choses très... Bah t'façon je trouve chez les jeunes aussi il y a vraiment euh, euh, deux courant quoi. Il y a des jeunes filles, je vois des, ma belle-fille elle a 20 ans... et puis je vois des, des ados d'aujourd'hui tout ça qui, euh, qui sont vraiment dans un..., hm, dans un truc où elles laissent plus passer des choses, mais beaucoup plus que, qui moi me paraissaient presque de l'ordinaire, tout ça, maintenant quoi. Et là j'trouve qu'il y a une vraie révolution à ce niveau-là ou dans leurs rapports à, avec les, garçons tout ça il y a vraiment quelque chose qui bascule quoi. Mais...c'est comme tout c'est pas partout quoi.

? : *la coupe* Ouais, c'est ce que j'allais dire.

F : Et à côté de ça il y a, chez la jeunesse entre autres, quelque chose de hyper euh...contraire quoi. Qui va plutôt en arrière, et ? *je ne comprends pas* des filles, tout ça, c'est dur quand même.

silence

G : La deuxième question, c'est pour vous, qu'est-ce que vous mettez derrière les termes addictologies et consommation ? A quoi ça renvoie pour vous...

M : Symptôme

rires

F : En un mot...*rigole*

M : Symptôme, mal-être, oui ouais ouais. Moi c'est vraiment ça.

F : Puis on parle beaucoup d'addictions tout ça mais fin, nous on travaille surtout avec des gens qui sont... fin si on travaille avec des gens qui sont addicts et des gens dans des consommations excessives quoi. Si c'est juste pour faire la fête ils viennent pas nous voir. Mais après, on parle beaucoup beaucoup d'addiction euh... même sur les écrans tout ça moi je reçois des jeunes autour de ça, des jeunes qui sont vraiment addicts c'est vraiment pas la majorité quoi. Et puis après en fait j'trouve que c'est pas vraiment la question est ce que les

gens sont addicts ou pas addicts, c'est surtout ben, qu'est-ce qu'ils viennent y faire euh, là-dedans... A quoi ça leur sert, ça fait ? sur quoi...et puis euh...

L : Moi j'ai l'impression que c'est vraiment propre à chacun tu vois il y a des gens ils ont, ils ont besoin que tu leur parles de, du fait qu'ils sont addicts et que, même que tu poses euh, le mot de, c'est une maladie, et, tu vois *les autres approuvent de la tête*, et, parce que ça les rassure. Et d'autres pas du tout. C'est vraiment euh, c'est vraiment individualisé ce truc-là.

H : Oui et du fait que, qu'on soit dans de l'expérientiel en fait. Donc euh, selon comment chacun vit euh, ce qu'on peut nous nommer addictions...consommation d'un produit, géré ou pas géré...

L : Ouais c'est ça. Et tu poses les mots selon les personnes en fait.

H : Exactement.

M : Voir c'est la personne qui pose les mots.

L : Oui. Voir c'est la personne qui pose les mots ouais. Bah toi tu l'aides à, oui.

H : Oui complètement.

G : Et quel lien vous feriez, si vous en faites un, entre violences conjugales et consommation ?

H : Bah après les chiffres sont assez clairs sur le fait qu'il y ait, bon alors je me rappelle plus et il en faut que je m'en rappelle, mais en fait les chiffres déjà ils sont assez clairs sur le fait que, les consommations, les violences sous conso sont, hyper importantes. Par rapport aux violences sans conso...

F : Majoritaires même.

H : Oui voilà.

F : Et fin, c'est, c'est, il y a des consos dans plus de 80 % des violences conjugales tu vois.

H : C'est ça ça s'approche de ça selon les sources.

L : Est-ce que c'est pas... ces chiffres-là est-ce que c'est pas. Parce que du coup les chiffres interviennent parce que ça fait plus de bruit, parce que c'est dans des milieux particuliers, fin tu vois il y a des...

H : Nan mais ça je suis d'accord.

F : Après c'est pas le cas tout le temps, mais ce qui est sûr c'est que, l'alcool notamment c'est un produit qui, déshinibe à fond, et que tous euh, je veux dire même sans avoir euh, de difficulté majeure on voit bien comment... Et puis il y a, ce truc vraiment spécifique avec l'alcool où euh, où des fois euh, on peut gérer, tout ça ça se passe et il suffit d'un truc euh, voilà ça se passe mal alors, l'engueulade de couple, les deux sous alcool bah forcément ça part vite en vrille, et du coup euh bah du coup euh, voilà il se passe des choses, qui se passeraient pas à jeun à plein de moments quoi. Alors après c'est pas, l'alcool qui est responsable des violences euh, c'est parce que voilà tout ce qui est gardé, enfoui, notamment des gens qui parlent pas, que machin tout ça bah la violence pop elle sort à ce moment là mais euh...

L : C'est ça faut voir aussi qu'en fait. La plupart des gens qui ont subi des traumatismes dans l'enfance, et bah ils, ils gèrent ça avec les, produits...l'alcool. Tu vois c'est un truc euh *rigolent* Bah il y en a plein. Nan mais je veux dire il y en a plein. La plupart des...

H : Après si tu dis la plupart des gens qui...

L : *la coupe* Ah oui pardon. Nan pas la plupart.

H : Tu voulais dire l'inverse ?

L : C'est l'inverse. C'est que par exemple tu vois toutes les nanas qu'on reçoit ici, elles ont subi des traumatismes. Donc, du coup après, forcément du coup il y a... donc après c'est évident. Du coup ça se, il y a quelque chose qui se rejoue.

M : Le produit pour moi c'est un révélateur mais c'est pas la cause. C'est...effectivement la violence elle est là, et le mal-être il est là, et le produit il...c'est juste un révélateur il va permettre qu'on bascule sur euh, sur quelque chose qui se voit. Mais euh...c'est pas la cause. C'est pas euh... *approuvent*

F : Oui parce que c'est vrai que faut faire attention à ça parce qu'aujourd'hui, bah justement avec ces chiffres tout ça on aurait tendance à dire bah c'est l'alcool qui rend violent quoi alors que c'est pas du tout comme ça que ça se passe quoi c'est, c'est déclencheur, c'est ce qui permet le passage à l'acte, à plein de moments. Mais sinon ça se serait manifesté autrement quoi euh, peut-être euh, la violence contre soi, de, ou autre chose, ou la violence serait sortie quand même, ou autre chose quoi...

M : Et c'est ce qu'on veut nous faire croire un petit peu, parfois...que la violence elle vient de, des produits et c'est pas tout à fait aussi simple que ça c'est...

F : Ouais, c'est même carrément pas ça.

L : Au colloque là, c'était un peu ça des fois. Le raccourci il était un peu fait, des fois quand même.

F : Bah il y a ce truc quand même de très voilà, violence et addiction alors voilà les gens sont addicts donc les gens sont violents...c'est pas comme ça que ça se passe quoi.

H : Il y a aussi la société, comment... *pas compris*

G : Dans vos suivis, est-ce que vous avez déjà été confrontées à des personnes victimes et/ou autrices de violence, et comment ça s'est passé ?

H : Ouais bah c'est, un peu notre quotidien nan ?

rigolent en acquiescant

H : Moi j'sais que j'ai eu au départ des questionnements sur comment j'allais pouvoir euh, écouter et...accompagner des auteurs. Fin moi j'pensais plus aux auteurs mais après...la violence....Et euh, et en fait, en fait ça a pas été euh, aussi complexe que ce que j'imaginai en tout cas pour la plupart des cas. Il y a des fois où effectivement quand, c'est trop banalisé et trop...t'as juste envie de t'énerver un peu *sourie* mais après pour le reste...j'ai l'impression que j'arrive assez facilement à mon grand étonnement à entendre l'histoire derrière et euh, et du fait je *se coupe et réfléchit*. C'est vraiment personnel ça, que j'attends rien de spécial euh, c'est-à-dire euh, si...comment dire. Il y a pas d'attente de ma part donc du coup, et je pense que vraiment, je suis très alignée au fait qu'il y a pas de jugement non plus, et du coup j'ai l'impression que la parole se délivre pas mal auprès des auteurs que je reçois,

et que j'arrive à, enfin que la personne arrive à, dans l'heure, quelques fois en fin d'entretien, à lâcher des choses importantes sur son histoire qui font ou pas lien sur le moment mais qui fait que, quelque chose de déposé là d'émotionnel et d'important je pense pour la personne. Et que ça m'est quand même arrivé beaucoup plus souvent que ce que j'aurais imaginé. C'est pas systématique mais ça arrive quand même assez souvent. Et voilà, c'est tout. Et ça m'a, étonnée, parce que j'aurais pas pensé. Que, parce que c'est pas évident comme truc *les autres approuvent*.

F : Bah moi j'pense c'est la moitié. Fin la moitié c'est une grosse partie des, nan peut-être pas la moitié mais c'est une grosse partie des personnes que je rencontre en détention. Après euh, comme j'disais moi j'en parle que si ils en parlent parce que comme ils sont déjà euh...incarcérés, que, ils sont questionnés là-dessus par le SPIP, par tout ça fin, moi je, en fait je pose toujours la question de est-ce que, c'est en lien avec les consommations qu'ils sont en détention. Et sinon euh, je demande pas pourquoi et, et...et voilà. Après il y a aussi des gars qui viennent parler de la question de la violence, tout ça, et du coup on, peut avoir les discussions justement sur euh, ben un peu sur le comment ça s'est euh, c'est un processus quoi donc comment ça s'est euh, comment ils en sont arrivés là, avec un peu leur histoire et tout. Mais, c'est pas toujours le cas.

H : Nan. Puis j'imagine en incarcération comme tu dis encore moins parce que si on les questionne toujours là-dessus euh...

F : Ouais et puis moi je... du coup moi j'ai pas envie de revenir là-dessus.

H : Oui et puis c'est pas, l'objet.

F : Voilà c'est pas l'objet au départ ...

H : Si ils en parlent ils en parlent et puis si ils en parlent pas ils en parlent pas

F : Ouais, ouais. Puis des fois ça vient au bout de plusieurs mois...

M : Moi ce qui me surprend toujours beaucoup c'est, à quel point c'est compliqué pour les, victimes... Les auteurs je sais pas j'en ai quasiment pas ; fin, ceux que je rencontre j'en parle pas, fin voilà ils évoquent pas trop le sujet...parce que je vais pas forcément dessus effectivement on les laisse venir. Mais hm, les victimes de violences moi ce qui m'a surpris quand j'ai démarré ici c'est qu'il y a une vraie difficulté à se reconnaître comme victime,

toujours minimiser les choses, toujours euh, euh...c'est un vrai travail quoi. C'est, c'est un vrai travail. Et euh, ouais. La reconnaissance de, de ce qu'il s'est passé c'est une étape qui paraît euh... et se dire bah non là c'est pas normal, c'est quelque chose qu'on a du mal à faire. Effectivement cette neutralité là qui faut qu'on garde elle est vachement importante. Euh, c'est bien de pas avoir d'a priori ni dans un sens ni dans l'autre ; après voilà on fait ce qu'on peut hein. C'est fondamental. Mais ouais moi c'est ça qui m'a frappé c'est, cette difficulté à dire, ouais là c'était déconnant et c'était une agression et c'était euh, et le violentomètre je trouve qu'il est assez, bien fait, pour ça. Parce que oui mais non il était énervé, oui mais c'est normal je l'avais agacé, oui mais non...tu vois. C'est, ça c'est *souffle*. Et même quand les violences paraissent évidentes pour, de l'extérieur, de l'intérieur tu vois que c'est pas, si simple. C'est pas évident du tout en fait, c'est... Ce qui nous ramène à cet espèce de fonctionnement systémique là, sociétal où on est euh, dans des cases et on doit fonctionner comme ça et comme ça, un mec ça pleure pas, une fille ça s'adapte et c'est gentil et, puis voilà.

H : Et puis après avec euh, c'est vrai même si tu le sais l'incompréhension des fois...quand vraiment une femme est devant toi, qu'elle a des hématomes qu'elle vient d'être fracassée qu'elle te dit « je le sais tout ça mais je, il a besoin de moi je vais y retourner » et c'est vrai que c'est difficile même si tu sais comment ça fonctionne même si tu...ça c'est dur hein. De laisser comme euh, la personne qu'on a là. Qui...avec qui faut composer et prendre les décisions qui la concernent avec son mec parce que sinon on sait que ça marchera pas et que...C'est dur. De savoir qu'il faut composer avec la situation et que la situation c'est-à-dire qu'elle est sous emprise que c'est son mec qui décide. Et que si il est pas d'accord ben, elle ira... *échanges à plusieurs difficile à retranscrire*. Travailler avec ça quoi, pas ce qu'on voudrait. C'est vrai hein, c'est pas évident ça. Et la limite, de ce que tu vas pouvoir dire à ce moment-là parce que c'est trop, gros, mais en même temps que tu perdes le lien si tu dis vraiment sur le moment euh les choses qui, paraissent évidentes. Et que tu sais que si tu vas trop loin tu vas perdre le lien et que la personne risque de ne pas revenir parce que tu, tu vas trop loin, par rapport à ce qu'elle peut intégrer...

L : Ouais mais des fois il y a besoin que ça soit dit. Il y a des choses qui peuvent être dites mais tu sais jamais euh...

rigolent

H : Toujours dans cet équilibre entre euh...

F : Vraiment prendre le temps aussi. Puis après il y a la question des enfants aussi.

H : C'est vrai on l'a pas abordé ça.

F : Alors moi j'y suis pas trop confrontée euh, mais indirectement quand même parce que du coup euh, du coup les gars en prison ils parlent beaucoup de, et puis bah en prison c'est vite euh...s'il y a des violences fin, ça dépend de la maman en fait si elle veut bien les emmener au parloir et... Fin, c'est pas forcément elles puisqu'il y a l'association « Les lieux du lien » qui permet justement quand il y a, euh, quand il y a pas de possibilité entre les parents que eux ils prennent l'enfant, qui l'emmènent au parloir, qui restent pendant le parloir fin c'est une démarche accompagnée quoi. Mais euh, même ça fin... du côté où j'vois les choses hein quand les, les mamans s'y opposent ben c'est compliqué quoi. Des fois avec des, *se coupe*. Boh c'est comme... des fois après des mois de procédures ils obtiennent de voir leur gosse en parloir mais bon dehors c'est pareil, en général. Après moi je sais pas trop toujours quoi en penser quoi, c'est sûr que euh, les enfants, fin voilà sont co-victimes, tout ça aujourd'hui...qu'il y a la question de, l'emprise, il y a plein de choses. Moi j'avais bossé un tout petit peu en visite « médiatisée » (? pas sûr d'avoir bien compris) avec des mamans tout ça fin, le papa il gérait en tout cas avec les gosses et tout mais après c'est, j'imagine que quand...quand t'as vécu des violences tout ça de, de, faire la part des choses des fois c'est compliqué quoi, même plus que compliqué. Mais j'trouve c'est très complexe cette question comme euh, fin déjà la loi à la base même si euh, même si ça avance mais la place des pères dans les cas de séparation ça ça reste quand même euh, quand il y a pas d'accord entre les parents ça reste compliqué pour euh, pour plein de mères aussi mais pour plein de pères aussi euh...Donc euh, enfin c'est une grosse question *rigole*.

H : Mais les enfants oui, quand c'est des violences conjugales c'est les grands oubliés.

Regardez *je ne comprends pas le mot* elle en a jamais parlé même là...

L : C'est ce qui revenait tout le temps au colloque aussi ça.

elles acquiescent

H : Que les enfants c'est les oubliés.

L : Bah c'est. Plus généralement hein c'est les oubliés sur tout ce qui est violence, sur tout ce qui est...violences en général euh *souffle*... On commence à peine à en parler quoi.

elles acquiescent

F : Ouais. Quand on parle de co-victimes c'est, c'est vraiment le début quoi.

L : Ouais ouais. Nan et puis même les violences, directement faites sur eux quoi. Quand on voit les chiffres que un enfant sur 10 est victime d'inceste, tu vois c'est, tu te dis ah ouais, ok.

F : Bah moi j'ai regardé plusieurs fois pour me dire *se parle à elle-même* « C'est vraiment ça quoi, 3 par classe ».

L : Ah oui oui oui. C'est, c'est un truc de fou. Et on en est au tout tout tout début quoi.

F : Ah oui et, comme Sylvie elle te dit aussi « ouais quand il y a des révélations tout ça tu te poses la question de, t'es dans l'obligation légale de, de, d'accompagner les choses » mais quand tu vois des fois ce que les, ce qu'il se passe après là...c'est, ça questionne beaucoup quoi. Et c'est elle elle me raconte des trucs encore euh, ben c'est, il y a un gros chemin à faire fin, si on se fait violer on demande comment elle était habillée, pas, il y a 20 ans hein, il y a, quelques mois encore.

L : Ca m'étonne pas.

G : Et l'information, à partir du moment où vous savez que cette personne est auteure ou victime de violences, vous en faites quoi ? Vous vous la partagez ?

M : C'est des, alors. Les informations on les partage quand on, on, a le sentiment que c'est quelque chose, que ça peut être une clef, que ça peut nous apporter quelque chose sur la prise en charge. Donc tout est partageable si c'est, c'est pas juste pour dire oui là il s'est passé ci ou ça. Quand on partage des choses en réunion clinique, ou entre nous, c'est qu'on se pose des questions, qu'on a besoin d'un regard euh, fin je pense on fonctionne tous comme ça...

H : Si c'est utile pour la personne.

M : Si c'est utile pour la personne voilà. L'idée c'est d'être euh...

L : Ou pour nous.

M : Ou pour nous oui oui fin, dans la démarche de la prise en charge... Oui ça peut être quelque chose de difficile à...comprendre. Des fois on a juste besoin de partager pour, pour se libérer ; ça peut être le cas. Mais très souvent c'est plus, dans un positionnement euh, professionnel c'est-à-dire qu'on va se dire là qu'est-ce qu'on peut faire... ouais on partage les infos utiles.

interruption car le téléphone sonne

G : Et c'était aussi, est-ce que l'information circule à l'extérieur d'Épisode ?

L : Bah ça dépend du besoin moi bah j'ai essayé il y a pas longtemps là, avec une dame qui était dans une situation très très très compliquée, mais...c'est pas encore euh, simple hein.

rires

H : De trouver des partenaires ?

L : Ben... l'Amicale du Nid ils ont mis je sais pas combien de temps à répondre, parce que là, du coup, en plus c'était une dame qui avait besoin d'une mise à l'abri. Euh... après j'ai eu très vite quand même l'assistante sociale de la gendarmerie qui, a été assez réactive mais euh, fin voilà. Il y a vraiment un truc qui manque. C'est...

F : Contacter l'Espace Delphine c'est... ?

L : L'Espace Delphine ? Non elles m'ont, nan nan.

F : Ah ouais ?

L : Ca a pas...

H : Et faut pas passer par les urgences... ?

L : Ah voilà ouais. C'est ça qu'il s'est passé c'est que moi je les ai appelées mais ça servait à rien parce qu'en fait elle, elle avait été aux urgences, elle avait refusé d'aller à l'Espace Delphine parce que justement il y a cette question de... Pour elle ça n'avait pas de sens, en fait. Ni de, porter plainte ou quoi fin elle était pas du tout dans un truc de, « je suis victime de violence ».

M : En vrai, on peut utiliser différents partenaires si on a le, soit on a l'accord de la personne, et voilà. Soit on pense qu'il y a une mise en danger réelle et qu'il va falloir qu'on intervienne

un peu différemment, même sans son accord. Mais ça j'suis pas sûre que, d'avoir déjà vécu la chose euh...

F : C'est vrai que dans Episode on est quand même beaucoup du côté de, même par rapport aux enfants, du côté de la personne, de ce qu'elle vit tout ça, et même par rapport à la question des enfants ça a fait des débats houleux, même parfois. C'est vrai qu'on est avant tout dans le lien qu'on tisse avec la personne et tout sauf si on est au courant qu'il y a un danger imminent pour les enfants et là on est bien obligé de faire quelque chose ; mais sinon la plupart du temps euh...on se met pas à cette place là parce que ça empêcherait euh... ça empêcherait des choses quoi.

M : Et je pense qu'on est intimement convaincu.e.s, en tout cas pour ma part, que les institutions actuelles ne sont pas forcément en mesure de, protéger forcément les gens. Et que moi j'pense que la solution, elle vient de chacun. Fin, comment te dire. Moi j'pense que le, le, le premier acteur de soin c'est la personne qu'on reçoit. Et si, le... Les choses ne viennent pas de cette personne-là, pour moi ça, on court un peu à l'échec. Et... Force est de constater que les institutions actuelles ne sont pas forcément en mesure de protéger les gens correctement, ou de répondre à la demande qu'on peut avoir. On le voit nous fin c'est, c'est très compliqué de bosser... Alors les partenaires locaux qu'on connaît bien on arrive à bosser avec c'est bien c'est super, mais on voit que les choses se dégradent autour de nous. Très clairement ; le système de santé il est en train de s'écrouler, euh...la Justice ils ont plus de moyens... Fin je sais pas, alors oui la Justice c'est un partenaire, oui c'est un partenaire. *rires* Nan mais voilà après euh, c'est compliqué les services sociaux c'est une catastrophe, il y a plus de familles d'accueil fin je...

F : Je crois qu'il y a une place aussi fin...c'est vrai que la question des enfants notamment que, on laisse plutôt faire euh...d'autres euh, fin les institutions etc, l'école ou euh, j'en sais rien ou les éduc de, de, c'est plus leur place quoi nous on peut pas...si on fait des signalements tous les quatre matins, on pourra plus accompagner... Par rapport aux enfants. C'est vrai qu'on s'est, parce que, quand on rencontre des personnes consommatrices d'alcool, de crack, de machin tout ça ; et qui nous racontent un peu leur quotidien avec les gosses, des fois tu te dis bon. Euh, c'est un peu limite quoi. Mais, c'est vrai qu'on a très rarement fait des, c'est arrivé hein, mais on a très rarement fait des signalements. Alors des fois sans faire de signalements on fait euh, remonter à des partenaires. Ou voir au moins si les partenaires sont au courant qu'il y a quelque chose autour de, de cette famille quoi, on laisse pas non plus les

choses euh... Mais souvent, je pense que chaque fois qu'on peut on essaye de de de, pas prendre cette place-là parce que forcément bah une personne qui vient chercher ici du soin ou de l'accompagnement par rapport à ses consommations, ben c'est... si on fait quelque chose par rapport aux enfants il y aura plus de, fin ça paraît compliqué de la suivre ici après...Après ça s'est fait déjà de, de j'crois de faire des signalements mais en, justement en lien avec la personne, en la prévenant, bien sûr. Mais c'est très rare et j'pense que, c'est pas, c'est pas notre place. Sauf...

H : Ce qu'il y a c'est que souvent, fin je sais pas vous mais, c'est des gens qui ont déjà un suivi par ailleurs niveau euh, surveillance justement.

F : *la coupe* C'est ça !

H : Il y a déjà ce genre de choses mises en place donc tu te dis bon. Et même faire du lien avec ces partenaires-là en les alertant sur le fait que nous, on trouve qu'il y a des éléments inquiétants que peut-être on n'est pas sûrs qu'ils aient détectés, ça, c'est très rare qu'on l'ait fait. Très très très très très rare. Faut vraiment que...et ça pose question.

L : Depuis que je suis là c'est arrivé une fois où en fait un, un monsieur qu'on suivait avec euh, Anita*. Gros problèmes psychiatriques hein, il nous disait que il allait tuer sa fe *se coupe* euh son ex-femme.

H : Ah oui.

L : Et euh, bon l'équipe s'est quand même positionnée mais après, beaucoup beaucoup beaucoup de discussions. Pour euh, ouais. Et puis finalement ça s'est pas fait parce que, il a été, hospitalisé en psychiatrie et que, voilà ça s'est tassé comme ça. Mais voilà, c'est la seule fois où euh, où j'ai vu que euh, qu'on allait agir quoi.

F : Et agir comment ?

L : Ben, en plus on savait pas comment, faire quoi *rigole*. Parce qu'en fait euh, on sait très bien que, tu préviens les flics ils disent oh bah oui sauf que...

F : Tant qu'il y a rien...

L : Ouais. Mais bon c'était quand même pour euh, c'était ouais. C'était compliqué.

F : Moi j'me suis posé la question euh...

L : En plus moi j'étais, fin, c'est comment tu le ressens ou pas, j'étais, je voyais juste qu'il était fou. En fait. Fin j'imaginai pas qu'il allait, qu'il allait passer à l'acte. Mais après quand tu le ramènes en réunion, et que, tu vois. C'est un peu...c'est compliqué.

F : Moi ça m'est arrivé une fois en détention de poser la question euh, à un gars qui disait que, qui, mais c'était pas par rapport à son ex. C'était par rapport au nouveau conjoint de, son ex-compagne tout ça. Il me dit ah, t'façon j'ai prévu un plan... et je lui dis bon quand même c'est des menaces ce que vous dites. Et il me dit non non c'est pas des menaces parce que les menaces ça se fait pas ; et euh, ça se réalise pas. Du coup ça m'avait quand même ouais, inquiétée, ce qu'il me disait et tout. J'en avais parlé j'me souviens à... En fait ouais j'pense que quand on a des questions tout ça, ce qu'on fait c'est surtout que déjà que on reste pas seul.e avec cette information, on en parle à minimum à nos équipes, et après plus si besoin quoi. Moi j'en ai parlé avec la psy de la prison, à ce moment-là et avec B*** notre ancien chef de service là. Et euh, ben t'façon c'est, au niveau de la prison tu veux... elle avait rien fait quoi. Et après la prison c'est compliqué quoi. Tu dénonces un truc comme ça, tu mets plus les pieds en prison quoi. *rires* Et après, parce qu'en prison, ça doit arriver régulièrement que des mecs euh, disent des choses et qui des fois euh sont pas...parce que c'est pas du quotidien mais c'est quand même, j'veux dire ils, ils disent quand même des choses régulièrement quoi.

L : Ouais ouais pi des fois le fait de mettre des mots, juste de dire des choses ça permet de pas les faire en fait fin...Il y a quelque chose comme ça.

F : Oui après il y en a dans le lot, qui passent à l'acte en sortant... tu vois dans l'autre sens il y a des mecs qui sont passés à l'acte en sortant qu'avaient dit des choses dedans après tu peux mettre... tu peux pas, les gens il faut bien qu'ils sortent un jour. Qu'il y ait un suivi ou pas suivi euh...

L : C'est compliqué.

G : Et ça vous est arrivé aussi d'avoir ces difficultés-là avec des couples ?

L : Ouais.

M : On prend des gouttes !

*rire général

L : Une fois, une fois on a voulu euh...Je me souviens je venais d'arriver, il y avait vraiment euh, fin la, la nana nous avait vraiment exprimé une situation de violences, et puis lui il était pas forcément suivi ici mais il revenait avec elle alors qu'on le connaissait d'avant. Euh voilà. Et puis comme par hasard il demande, un suivi ici, machin donc on avait fait tout un truc pour qu'ils, pour leur dire bon bah ok mais on fait un espèce de contrat vous venez pas dans les mêmes jours parce qu'on voulait pas qu'ils se croisent parce qu'on voulait les protéger fin la protéger elle. Pi en fait très très vite on s'est rendu compte qu'on rentrait dans un truc euh *émet un bruit*, qui n'avait pas de sens pour eux fin, en fait ils venaient tout le temps ensemble et puis... *rigole* Tu vois et puis en fait bon. Voilà. Tu tentes des trucs, et puis tu te rends compte que pfff voilà c'est, ça nous dépasse.

M : Au final on s'adapte à la situation. Et on... Effectivement la première chose à faire c'est de créer un lien. Et tant que ce lien il est pas là, on sait que les choses elles avanceront pas. Donc on va privilégier ça. C'est le lien, et, de façon à ce que les personnes puissent s'exprimer ; en s'exprimant se décaler peut-être, effectivement ou pas. Mais ça ça nous appartient pas donc, il faut qu'on sache que, nous on va créer du lien, on va essayer de les faire cheminer dans leur tête, et euh...ils vont cheminer à l'allure où ils ont envie, besoin, envie, les capacités de, fin c'est multifactoriel. Et nous on est juste là pour les accompagner. Et s, et ça je pense que, voilà faut le savoir dès le départ. Des fois ça marche et des fois ça marche pas. Et des fois t'as des surprises sur des situations où tu te dis oh, ça, il se passera rien et, ça a fonctionné. Et d'autres fois où, voilà. Et on est obligé de s'adapter en fait. En permanence. A ce qu'il se passe, en face de nous. Il y a que comme ça que tu peux arriver un peu à dénouer des choses.

H : Et vraiment pour les couples euh, on en a aussi des couples quand même. Mais euh...comment on fait... *réfléchit* Alors déjà, ça c'est la base, on essaye de pas les suivre euh, hm-hm. On n'est pas hyper hyper équipé ici en fait. Pour recevoir les couples s'il fallait travailler sur une notion plus euh...

L : Systémique ?

H : On va dire systémique. Même si, des fois on met plein de choses derrière. Mais euh, on n'est pas tellement équipé on n'a pas la formation, on n'a pas euh... Donc c'est vrai que...je

sais pas ce que vous en pensez mais...recevoir un couple et travailler sur la, notion du couple là et ce qu'il se passe dans le couple euh... on n'est pas hyper équipé quoi

L : Bah surtout quand il y a des problématiques complexes comme ça. Parce que ça nous arrive sinon quand il y a la question, des consommations dans un couple, de, travailler ça avec le couple. Mais quand en plus arrive la question des violences euh là...

H : Ouais, c'était la question, c'est pour ça c'est vrai que... Ca paraît compliqué d'élaborer un, truc avec le couple. C'est pas impossible mais en plus ici on le propose pas forcément parce que justement on n'a pas cette culture de recevoir euh...la formation non plus mais je trouve que c'est une question de culture aussi de l'assos' de pas recevoir... *elles approuvent* De pas recevoir le couple dans...

L : Ouais. Mais ça évolue vachement.

H : Oui.

M : Ah bah moi je m'autorise des trucs hein.

H : Ouais...

se coupent et parlent en même temps

H : Mais moi perso je sais pas si je me sentirais d'accompagner un couple dans ces problématiques-là voilà. J pense que... j'aurais pas nécessairement les outils. Parce que mine de rien t'as quelque chose qui se joue souvent de l'ordre de s'il y a une crise par exemple et bah, pour détacher ça toi en tant que, moi en tout cas, en tant que simple infirmière, j pense que, que ça serait compliqué. Parce que c'est quand même euh, une prise en charge particulière quoi et puis, euh normalement quand il est en crise la personne qui est, qui... est auteur autrice de l'emprise, ça va être difficile de la, décaler de ça donc déjà...

L : Bah, c'est ce que disait Nadia*, t'sais Nadia* elle avait fait une formation là-dessus.

H : Ah oui, d'accord.

L : Et elle disait, euh, bah en fait tu les reçois jamais ensemble quand il y a, quand il y a une situation de violences.

H : Voilà. Parce qu'en fait... Parce que c'est arrivé là euh, il y a pas longtemps. Pour ce couple euh, fin cette personne qu'on reçoit et que Monsieur est suivi aussi, il faut passer par Monsieur pour prendre les décisions pour Madame... Et en fait ils sont arrivés ensemble parce que c'est lui qui l'amène et que... je sais même pas s'il avait rendez-vous lui.

elles confirment qu'il avait aussi rendez-vous

H : Et donc, lui il est reçu par le médecin, il dit euh, non il y a pas de consommation en ce moment. Et là, elle on la reçoit dans le couloir, ou elle vient nous dire « il nous faut des pipes à crack », voilà. Donc en même temps, lui, et puis on sait que c'est un couple où ça va lui retomber sur la tronche à elle, si il se passe quelque chose, à elle. Donc là, Benoît* arrive, donc on commence à expliquer pipes à crack à... *se perd dans son anecdote* à Madame. Lui il sort de sa consult' du coup on se retrouve avec elle avec les pipes à crack en train de dire « nan mais, de toute façon, si ça marche pas bien », parce qu'il y a un truc qu'était défectueux à ce moment, « il va s'énerver, ça va pas bien se passer ». Lui il sort du rendez-vous *rigole*, bon bah, moi je me dis en sortant, comment ça va se passer parce que il a compris qu'elle en avait parlé des consos. Lui il avait dit qu'il en consommait pas, fin c'était tout un truc donc tu vois... pfff en fait ça peut vite euh... partir en freestyle le truc et, je sais pas comment ça s'est passé du coup quand, chez eux tu vois. Mais c'est un peu casse-gueule. On a essayé de... Parce que lui bien sûr, bon il faisait poker face quoi devant Benoît en train de, il faisait pas le gars qu'était énervé parce qu'on lui expliquait les pipes à crack mais après, en sortant tu sais pas en fait quoi. Donc tu vois la notion de prendre un couple comme ça, hyper compliqué en fait. Je trouve. Parce que, on a du mal à...

M : En même temps j'pense qu'on n'a pas beaucoup de connaissance comme tu dis, on n'a pas de formation, et pas de connaissance non plus en règle générale je sais pas hein, ce qui existe sur euh...

elles confirment

M : Sur euh, sur l'emprise sur les violences. C'est un domaine qu'on explore de plus en plus mais, ouais.

H : Bon après j'crois que c'est un besoin ici peut-être qu'on aurait. Avoir plus de, d'approche et de, de formation, non ?

*elles hochent la tête et confirment avec des « hmm *

G : J'allais vous poser la question oui, c'est quoi vos besoins là-dessus, vos attendus dans un monde idéal ?

H : Moi j'aurais bien envie de voir comment ça fonctionne ailleurs. Les endroits qui ont déjà travaillé ça justement qu'est-ce qu'ils ont mis en place... Dans d'autres CSAPA, il y a peut-être déjà des choses qui ont été réfléchies, et euh, fait autrement que nous.

M : C'est pas au Canada là, qu'ils explorent un peu euh, nan ? Je dis des bêtises ? *regarde ses collègues en attendant une réponse* Nan mais c'est plus le, j'pensais plus à la, au système familial. Il y a des choses qui sont mises en place pour les auteurs de, de, je sais pas si c'est pas d'agression euh, sexuelle voir d'inceste, des choses comme ça. Où il y a des, euhm, des prises en charge de la famille, c'est Benoît* qui me parlait de ça je crois. Et c'est la famille qui règle le problème, euh... Alors avec l'aide d'un éducateur tout ça fin il y a un médiateur hein, mais... il y a un espèce de, de gestion familiale de la, des violences, qui sont mis en place. Je veux pas dire de bêtise mais je crois que c'est quelque chose de cet ordre-là. Où euh, tout le monde est impliqué en fait.

H : Oui là-dessus il y a plein de choses qui sont, super intéressantes qu'on connaît pas hein.

M : Mais effectivement c'est une approche systémique et c'est une approche euh, assez particulière ouais.

L : Moi j'ai, travaillé un an, fin j'ai fait un stage d'un an avec les femmes victimes de violences mais du coup il y avait fin c'était, c'était plus simple quoi. Il y avait que euh, voilà justement. Où est-ce qu'on identifie les violences, c'était que du côté des femmes. Donc euh...

F : En foyer ou... ?

L : Ouais.

F : A Toulouse ?

L : Ouais.

F : Où ça ?

L : Olympe de Gouges. Mais après je pense que, ce dont on a besoin déjà c'est de d'être euh, d'avoir le même euh, un socle commun quoi.

F : Ouais.

L : D'avoir un peu le même regard. Parce que là en fait euh, par exemple ce qui se passe là ce matin c'est révélateur. Que en fait c'est, c'est celles qui sont un peu, plus, inquiètes de ces questions-là qui sont là. Fin, j'ai l'impression.

rigolent

L : Nan mais, nan mais après, c'est pas tout à fait vrai parce que il y en a d'autres qui. Mais, tu vois. Il y a des, il peut y avoir des gens dans l'équipe qui sont complètement extérieures à ces questions-là qui du coup, ça les concerne pas fin...

H : Ils sont moins sensibilisés.

L : Voilà excuse-moi *rigole*

rire général, se coupent la parole pour confirmer

L : Nan mais bon. C'est anonyme t'façon.

M : Nan mais oui on n'a pas le même degré de, on n'a pas la même histoire et on n'a pas le même degré de, oui. Par rapport à ça.

L : Et après tu vois là le, la semaine prochaine qui c'est qui fait la formation euh... ?

H : On est cinq ou six nan ?

L : Ouais. Cinq ou six de l'équipe. Et là c'est, par exemple là, je trouve que c'est un bon début. Parce que du coup, ça va être vraiment justement euh, travailler entre, les gens de la Justice, les gens des violences et les gens de l'addicto sur, sur les représentations, et se créer un peu une culture commune j'ai l'impression que ça va être ça. Donc euh...

G : Et quand tu dis avoir le même regard c'est déjà au sein de l'asso ?

L : Au sein de l'asso ouais ouais ouais.

M : C'est pas très grave après qu'on n'ait pas la même vision des choses. Ce qui est important c'est qu'on puisse en, en discuter et échanger là-dessus. Parce qu'on est tous très très différents, au final, quand même. Fin, même si on a des valeurs communes. Si, on a des valeurs communes ça c'est sûr.

des regards se croisent et se posent la question

H : On a eu cette discussion je crois je sais plus quand, en équipe, dans des valeurs justement qui nous portaient ou pas et on s'est aperçu que, bah ouais, il y en a qui pouvaient différer ou être plus importantes pour les uns, et moins importantes pour les autres tu vois. Donc ça me paraît intéressant ce que tu dis. Le socle commun et après effectivement, avec nos différences à chacun et à chacune nos spécificités. Et le socle commun ça serait peut-être au niveau des, des connaissances... Fin moi j'avoue je, fin je sais pas vous, au niveau des signes qui alertent sur euh, l'emprise, sur une violence euh...

F : Oui un peu de formation, d'échange en tout cas que, ou les assos qui existent ou...

H : *la coupe* Fin je sais pas est-ce que vous avez eu des formations spécifiques là-dessus déjà dans vos parcours ?

L : Bah oui mais dans, le cadre euh, de ce que, de ce stage oui.

H : Voilà.

L : Il y avait des formations en interne après c'était, c'était euh, une vision très, très particulière aussi tu vois... C'était, c'était, une asso que de femmes, de culture vraiment du, du MLF quoi *rigole*. Il y avait un truc vraiment, voilà moi je, il y avait... Ca m'a apporté énormément mais euh, sur la question des, des, de l'interculturalité par exemple c'était complètement hallucinant. T'allais, *se coupe en rigolant*. Fin bon. Là je pars dans autre chose mais t'allais euh, expliquer euh, le processus des violences conjugales la lune de miel* etc là, à des nanas mais pour qui ça n'avait aucun sens. On avait été les chercher au bled, euh *rigole* tu vois. En fait, il y avait vraiment ce truc-là, la vision de la femme occidentale émancipée, machin. Et du coup, il y avait un truc qui collait pas du tout. Mais bon, après, c'est, c'est encore autre chose quoi.

H : Ouais, donc une formation commune, on dirait, ou... Enfin, je ne suis pas dans le truc...

F : Ouais, une formation, des temps d'échange, rencontre des partenaires, un peu.

H : Ouais.

F : Parce que c'est vrai qu'on y est confronté.e.s tout le temps, quand même.

H : Ben oui, c'est vrai.

F : Alors, moi, différemment, parce que les couples, je ne les vois pas beaucoup. Je vois les mecs qui sont en taule et qui disent euh, qui ont interdiction d'aller voir leur ex et qui, qui savent que la première chose qu'ils vont faire, c'est ça en sortant. Et qui réaménagent euh... enfin, qui pensent à une future vie commune en... ben avec toutes ces interdictions. Mais où en plus, quand il y a des gosses ensemble, tout ça, alors du coup, c'est comment euh, comment ils vont faire par rapport à la loi et tout ça, quoi. Mais bon, pour l'instant, enfin, moi, quand je les vois, ils sont en détention, ils ont un autre rapport aux consos que quand ils sont dehors, et puis, ils sont pas encore aux prises avec ça, quoi. Il faut quand même moins de temps. Mais après, je pense qu'au niveau du CSAPA, c'est quand même euh... Les femmes ou les hommes victimes auteurs, c'est quand même euh, notre quotidien, quoi. Ouais. Tu vois, ne serait-ce que comment on accueille des couples... Moi, j'ai accueilli un couple l'autre fois, il y avait pas des violences *parle indistinctement* C'était celui que je voulais vous orienter sur Tourbes. *cite les noms et prénoms de l'utilisateur*. Il est arrivé, complètement bourré. C'était le premier entretien en sortant de détention, il était avec la... son ex, fin, voilà, mais qu'il hébergeait. Et du coup euh... je sais plus si lui, il voulait qu'elle vienne ou si c'était elle qui voulait venir. Enfin bref je les ai reçus tous les deux, mais ça ne ressemblait à rien du tout, quoi. Fin... ils étaient en train de se charcler pendant l'entretien, tout ça. Bon, au bout d'un moment j'ai dit bon, je vais vous demander de m'attendre. Et puis je, j'ai discuté avec *prénom de l'utilisateur* et tout ça. Alors du coup, elle l'a mal pris. Enfin, à moitié mal. Euh... Ouais donc, il y a des choses à travailler quoi.

silence

H : Ouais, avoir un socle commun, c'est clair. Une formation peut-être, ou ouais, comme tu dis, des rencontres sans parler de formation vraiment.

F : Après, une formation formation, c'est intéressant aussi d'avoir quand même un peu les bases euh...

H : Oui, comme la formation de base d'un addictologue quoi.

elles confirment

F : Comme nous on peut former d'autres, tu vois bah des professionnels qui bossent justement avec des femmes victimes de violences et qui sont confrontées aux consos en permanence.

H : D'avoir une formation de base, oui. Vu que c'est notre quotidien ; c'est, c'est... Et en fait, on nous propose pas. Fin, on nous propose pas, ça veut dire que, bah... c'est a un signe quand même que pour l'instant, ça, ça a pas été une question.

L : Alors qu'on a organisé un colloque là-dessus !

H : Ouais, mais regarde, en interne, il y a jamais...

F : Et puis on a tendance à beaucoup séparer des choses, quoi.

elles confirment

F : Ils viennent chez nous, c'est pour l'addicto et puis Via Voltaire, c'est pour les violences. Et puis si ils viennent que pour la violence, c'est pas ici. Alors que...

M : Alors qu'on sait bien que dans les faits, on peut pas séparer les choses comme ça. On le fait pas pour le reste.

H : Voilà, c'est ça.

F : Et que bien sûr, une double prise en charge, c'est intéressant pour plein de gens tout ça mais que... Ca empêche pas que nous, on soit un peu plus au courant et qu'on puisse avoir un peu plus de vie, quoi.

court silence

M : C'est ça qui est intéressant en addicto et qui me passionne toujours. Fin voilà, moi je trouve ça fantastique parce que, on est obligé de prendre les gens dans leur euh, entièreté, leur globalité. Et qu'on peut pas, séparer l'addiction de, des troubles psychiatriques, des

violences... Fin voilà, et on est obligé de faire avec. Et c'est, c'est ça qui est super intéressant, en fait, dans notre boulot. C'est cette approche euh, euh, globale. Et on n' a pas le choix. On peut pas couper la personne en morceaux, comme on essaie de faire ailleurs.

L : Ouais. Mais même ailleurs, ça marche pas.

rigolent

G : Mais vous sentez quand même que vous avez un certain pouvoir sur la situation, dans le sens où tu parlais quand même du fait que vous parlez de la question des violences avec ces gens-là, et que ça évolue là-dessus. Il y a aussi la question de, est-ce que vous ressentez à chaque fois un certain besoin de mettre en lien avec des personnes qui travaillent directement sur le sujet ? Ou même vous voyez déjà que rien qu'avec un suivi en addicto, il peut y avoir déjà des changements là-dessus ? Là, j'ai quand même l'impression que vous, dans cette salle, vous arrivez assez bien à vous emparer de la question.

rigolent

M : Alors, il y a une chose, c'est que on peut travailler comme on veut ici. Je peux dire ça ?

rires qui fusent

F : *avec un ton ironique* Oui, presque. Plus qu'ailleurs en tout cas.

les autres confirment

M : On a cette liberté de travail et on nous fait confiance et on nous dit qu'on est compétent dans la matière et on nous laisse faire comme on l'entend. Ça, c'est énorme. Chose qui, que nos partenaires n'ont peut-être pas forcément. Euhm... moi, je reste persuadée que l'addicto, ça reste un prétexte. C'est-à-dire qu'encore une fois, c'est un symptôme d'un mal-être et qu'on, du coup, forcément, on va toucher tout le reste. Ça n'empêche pas d'avoir besoin des partenaires et bien sûr que... c'est indispensable. Sinon, sans eux, on ne peut pas bosser. Mais je pense qu'on a appris quand même à, se dépatouiller quand même avec ce qu'on avait déjà au départ et que, la première base, le premier acteur de soin, c'est la personne.

F : Je pense que c'est comme, c'est comme le reste. Par rapport à ce que tu dis, ça part vraiment de, de ce que veulent les personnes ou pas en fait. Si on sent que, ouais que que, la personne vient nous en parler mais que, qu'elle a pas envie d'en faire plus que ça, bah, on peut

lui dire d'aller voir euh, le CIDFF ou autre chose quoi. Si par contre, on sent que, voilà que c'est compliqué, que peut-être elle aurait envie de partir ou je ne sais quoi, ou juste de consulter, etc bah là, on le fera quoi, mais c'est vraiment... au cas par cas.

M : Si tu v' *se coupe* quand ils arrivent, on accueille leur souffrance. Je pense que c'est la première chose et, et, et on les laisse hum... s'exprimer là-dessus. Alors effectivement, ça passe par le biais des consos, tout ça euh... Je dis pas que c'est pas le sujet, c'est bien le sujet. Mais qu'est-ce qu'ils veulent en faire de cette souffrance ? Est-ce qu'ils sont OK pour essayer de s'en sortir ou pas ? Et par quel, quel chemin ils peuvent trouver pour s'en sortir ? En fait c'est ça qui est la clé, je pense, pour moi, en tout cas. Et euh...

L : Après, sur la question du partenariat euh... moi j'trouve qu'il y a quand même euh... plein de choses à construire quoi. Qui sont pas du tout là quoi. On se connaît pas bien, on...

M : Il faut s'autoriser. J'pense... Il faut qu'on s'autorise à, à communiquer avec eux. Il faut qu'ils s'autorisent à communiquer avec nous. Il faut décroisonner, il faut re, re, lever des tabous. Il y a beaucoup, beaucoup de tabous, par rapport à l'addicto. Quand tu vois qu'une infirmière, *se coupe pour raconter* moi, j'ai halluciné la première fois où j'ai eu une infirmière, aux urgences qui m'a, qui m'a dit, *cite* « ouais nan mais l'autre, elle est toxicomane, elle ment comme elle respire, on peut pas la soigner » *rires dans la pièce*. J'ai dit « Waouh, t'es quoi, toi ? T'es infirmière ? Ok.

T'es dans le jugement, t'es dans le soin, j'ai un doute ». Et là, tu te dis « Waouh, il y a un monde, quoi ». Donc oui, il y a des... En termes de formation, bien sûr, il y a plein de choses à faire.

L : Après, tu vois, la dame dont je parlais tout à l'heure, qui, je disais j'avais pas réussi sur le coup à contacter l'Amicale du Nid et tout bah finalement, ça s'est débloqué et ce soir, on va la rencontrer ensemble, avec l'Amic' *se coupe*, avec la cheffe de service de l'Amicale du Nid. Voilà donc, il y a quand même des choses qui, qui bougent. Mais effectivement, il faut un gros travail sur les représentations, de manière générale c'est...

F : L'idée c'est de se rencontrer quand même pour ça.

H : Oui, tout à fait.

F : Puis même des, des petites formations communes, c'est quand même comme ça que les choses peuvent se décaler un peu.

M : Et c'est des choses locales qui se font, qui fonctionnent, c'est-à-dire que, de personne à personne.

F : Ouais. Moi, j'ai une copine qui bossait au centre parental là euh... Elle m'a raconté des trucs aussi... Oui, c'est bien de se rencontrer et de...

M : C'est le Cidff ?

F : Non. Au... ah je sais plus si... C'est sur le boulevard d'Angleterre.

H : C'est ça aussi, c'est qu'on les connaît pas bien.

elles confirment

H : Ouais. En tout cas, ce que je veux dire je, je connais pas la moitié parce qu'en fait, il y a pas vraiment un réseau référencier, je trouve. Apparemment, avant, il y avait un réseau. Avant la Covid, mais ça s'est assez...

L : Oui, parce qu'il y avait des rencontres, organisées régulièrement, je crois.

H : Là, ça s'est arrêté après. Ça n'a pas repris après la Covid. Et du coup, là, on est en train de débricoler des trucs avec le partenaire qu'on connaît nous, mais en fait, si ça se trouve, il y en a *appuie sur le nombre* dix autres qu'on, on les connaît pas, à qui on pourrait s'adresser. C'est vrai !

F : Et en même temps, sur Béziers, il y en a pas dix mille. C'est vrai que c'est pour ça qu'on devrait être plus en lien...

H : Carrément, oui. Parce qu'en fait...

L : C'est ce qui va se passer la semaine prochaine.

H : C'est bien.

F : C'est toute la semaine là, votre formation ?

L : Ouais.

F : C'est bien. Il y a vous et Benoît*, c'est ça ?

L : Il y a Nathalie*, Nadia*, Benoît*, moi, toi...

M : Ils vont, ils vont l'étendre, après, cette, cette formation ?

L : Non, c'est juste une semaine euh...

H : Enfin bon. Peut-être la refaire.

L : Je sais pas, mais, pour l'instant, c'est ça.

G : Est-ce que là-dessus, vous saviez déjà qu'il existait une référente « violences conjugales » ?

la majorité fait non de la tête En fait, il existe, dans chaque établissement de soins, une personne référente « violences conjugales ».

F : Moi, je l'ai su dans les couloirs.

les autres confirment

H : Je l'ai su en réunion, et quand tu l'as dit là, *rigole* j'ai l'impression que je l'avais oublié.

L : Moi, j'ai pas du tout investi le truc, encore.

G : Et au-delà du fait que tu ne l'investisse pas, est-ce que vous sentiriez le besoin, vous trouvez ça utile d'avoir une personne référente ? Et quel rôle est-ce que cette personne pourrait prendre au sein de l'asso ?

H : Si elle avait le temps, si on lui dégagait du temps, je pense que la personne référente... Ouais, justement, ce travail de recherche de partenaires, d'établir du lien avec les partenaires.

L : Oui, et puis peut-être de, communiquer avec l'équipe pour que justement, on ait tous le même niveau d'info.

H : Ouais. C'est le fameux socle commun.

F : Comme ce qu'avait fait, à un moment, euh... la formation prévention du suicide.

L : Ouais.

F : On s'était dit, si on a besoin, on s'adresse euh, un peu plus à elle. Oui, c'est ça.

G : Là-dessus justement c'est vraiment une question de temps ?

L : Ouais ! C'est ce que je me fais bouffer par tout le reste, oui. En ce moment, c'est...

H : Et quand est-ce que tu pourras...

L : Bah on est censées se poser, mais depuis des mois avec Nathalie*, elle est censée me faire une une fiche de poste, comme elle a fait pour euh, la RDR. Puis en fait...pfff... *rires*

H : La RDR, ça a été rapide.

L : Ouais. Ouais. C'est bien révélateur aussi. Je pense qu'elle avait besoin de mettre un nom, elle m'a dit tac, et puis... après, c'était bon, quoi. *rires*

F : La RDR, c'est quoi ?

L : Eh bien, on est référentes euh... avec Hélène*. C'est ce qu'on fait avant de...

H : Un petit peu de... *marmonne, mots impossibles à transcrire*

F : Tu vois, je savais pas ça.

H : Oui, c'est normal. Ces infos-là, soit on les sait et on les oublie... Parce qu'il y a 10 000 infos en même temps, soit on les sait pas. *rires* C'est vrai.

G : Et vous vous sentez utiles, là-dessus ? Sur la RDR, je veux dire.

M : Tu sais, moi, je pense que c'est important.

H : Ouais, moi je pense que ça a commencé à changer les choses. Et, je pense que, là c'est pareil. On a du mal à trouver du temps. Mais je pense que, déjà, ça a fait bouger les choses. Le fait que chacun sache que l'armoire, elle est accessible, ça c'est déjà...

L : Ouais, au niveau du matos, déjà, ça a changé.

M : Ouais, le matos a changé.

L : Ouais, Hélène*, elle a...

H : Mais ce qui nous manque là, c'est un temps... ce qu'on avait dit, un temps d'échange euh, des ateliers euh, où on manipule...

L : Mais déjà, demain, j'ai vu qu'il y avait demain.

H : Ah !

L : Pardon, je t'ai coupée. Sur les, sur la pipe à crack.

H : Génial. D'accord. Moi, tu vois, je l'ai pas vu, et... T'as été tenue au courant en tant que référente ou... ?

L : Non, pas du tout.

H : Mais là, c'est pareil, il faut qu'on se dégage du temps. Et à chaque fois, c'est... on se met sur le planning... oui, à chaque fois. Mais on est débordé par tout le reste. *rigole* Mais il va falloir se le refaire, parce que c'est vrai que... Il y a encore quand même des freins, ici. Il y a des gens qui expriment des freins, encore, pour la RDR. Donc euh, c'est vrai que ça serait bien de continuer.

G : Et est-ce que vous trouveriez pertinent et adapté de, par exemple, en entretien, poser systématiquement la question des violences ? Et pourquoi ça ne le serait pas non plus ? Et quelle.s difficulté.s vous avez là-dessus ? Parce que vous avez quand même parlé de la place hyper importante de la personne et que c'est elle qui en parle...

M : Alors, autant, on est légitime pour parler des addictions puisqu'on est CSAPA. Et quand ils arrivent, ils savent qu'on est CSAPA. Mais, sur un, sur un premier entretien, moi, très souvent, je laisse, je demande à la personne comment elle va et dans quel état d'esprit elle est. C'est-à-dire que je ne vais pas forcément parler, des addictions. Mais, je m'autorise quand même, à un moment donné, s'il y a, de parler des addictions. Euh, donc, ouais, ça serait difficile, je pense pour moi, de le, de le poser d'emblée sur un premier entretien. Euh, après, l'avoir en tête et l'amener différemment, oui, ça, oui. Mais en frontal là comme ça, autant les addictions, je me permets, parce que, parce qu'ils sont là pour ça. Et encore que, des fois, c'est pas le sujet. Parce qu'ils arrivent et pendant une heure, ils s'ouvrent, à des choses qu'ils ont jamais dites avant des fois. Ou ils peuvent parler de violence, par contre, ça, ça m'est arrivé. C'est-à-dire que les gens arrivent et ils te disent, « je consomme pas », mais ils racontent euh, ils sortent de taule, ils ont euh, fait dix ans en taule, parce qu'ils ont fait ça, ça,

ça. Alors qu'il vient me voir parce qu'il boit. Et il me raconte, en fait, comment il a tué un gars, et pourquoi il a fait tout ça. Donc, tu prends un peu ce qui, ce que les gens t'amènent. Sur le premier entretien. En tout cas, c'est ce que je fais. Donc, je vais pas forcément diriger sur un sujet ou l'autre. Alors, l'addiction, oui, plus parce que c'est le propos. Mais sur la violence euh, étant donné que j'ai pas d'étiquette euh... Mais après, l'avoir en arrière-plan et, et penser à ça à l'arrière, et oui, bien sûr.

F : Moi, je pense comme toi, c'est comme sur la question des, des violences sexuelles et des, et puis de l'inceste, même tout ça, de l'avoir euh, peut-être plus en tête que ce qu'on pouvait l'avoir avant, comme c'est aussi important. Mais euh, par contre, poser la, ces questions systématiquement moi, comme ça, je dirais non. Mais euh, je sais pas je vais réfléchir.

L : Parce que tu vois le nombre de fois quand même où... Je pense à, notamment des femmes qui te disent euh... En fait, qui te font comprendre qu'il y a eu des choses, d'inceste ou de cet ordre-là, mais qui te, qui n'y vont pas. Pi toi t'y vas pas non plus, parce que tu sais qu'elles, ne peuvent pas. Après euh, je sais pas. Pourquoi pas le poser ? Fin, je sais pas.

H : Moi, je fais le lien avec euh, la formation pré, prévention du suicide. Où, avant de faire cette formation, pourtant je suis infirmière depuis longtemps, euh j'avais pas cette question quasi systématique dès que j'avais un doute. De poser la question très claire : « Est-ce que vous avez des idées suicidaires ? ». Voilà. Cette question très claire, je la posais pas. Je, je faisais un peu comme on fait tous, c'est-à-dire bon je sens qu'il y a un truc, mais la question... alors qu'il faut le formuler. Et ce que tu dis me fait lien, c'est-à-dire que... Peut-être en ayant justement, un petit peu de formation, etc., que des questions très claires comme ça, et qui tournent pas 50 ans autour du pot soient posées. Peut-être que ça m'aiderait justement. C'est, c'est quelque chose qui me fait lien là, tu vois quand tu le dis. Euh, pour avoir ce genre de questions très claires euh, au bout du deuxième, ou peut-être même du premier je sais pas entretien. De la même façon que pour le suicide, parce qu'après tout c'est, c'est, c'est des sujets importants. Mais c'est vrai que tu as raison. Peut-être qu'il y a des fois où, parce que je...alors je vais utiliser le je, mais je pense qu'on est tous un peu comme ça. Tu sens, voilà, il y a un truc, il y a euh, la violence, là, tout ça, ça flotte un peu, ou c'est carrément au milieu de la table, mais...comment tu vas l'attraper ? Tu vas le dire ? *accélère au fur et à mesure de la phrase* Comment tu vas le formuler ? Comment tu vas le questionner ? Mais voilà, avec une euh, formation, supplémentaire. Je pense qu'il y a des questions clés, que, tu poses, que tu... Tu vois ? Ça me fait lien avec ça.

L : Ouais. Le problème, c'est que je pense qu'il faut qu'elle, qu'elle puisse euh... *souffle*
Fin, la question doit être posée d'une certaine manière pour que la personne puisse aussi ne pas y répondre si c'est trop, si c'est pas possible.

H : Bien sûr, mais c'est ça qui est peut-être dans la méthodologie.

F : Parce que du coup, moi, ça me fait penser à, que ça vienne comme une question de santé publique, presque euh. Et comme souvent, l'alcool on dit que ça devrait être posé beaucoup plus facilement par les généralistes. Quand on te dit *mot non transcrit* avec ta consommation de tabac, on devrait dire la même chose sur l'alcool, quoi. Fin que ça vienne comme ça, quelque chose... Comme on sait que c'est...voilà.

L : Il y a des endroits où ils te posent la question des violences. Ça m'est déjà arrivé, hein. Dans des consultations médicales.

F : Moi, je l'ai eue, mais avec des entretiens avec une sage-femme.

L : Qu'on te pose la question des violences ?

F : Ouais mais qui fait tout le... tu vois. Moi, depuis que je suis suivie par une sage-femme, c'est l'inverse des gynécos. Où les gynécos, t'attends une heure, ils te gardent 10 minutes, et puis dehors. Et elle euh, elle te voit une fois par an, et elle fait le tour.

L : Oui, et elle te pose la question.

F : Je sais pas si elle a terminé ici, mais *cite une sage-femme*, elle est très sensibilisée à toutes ces questions-là. Mais du coup, elle fait le tour parce qu'elle a une idée un peu comme on peut faire en addicto là, que, que la santé physique et sexuelle et tout, c'est pas que, là ce qui se passe là, mais qu'elle, sur trois quarts d'heure d'entretien, elle cherche à savoir comment ça, fait le tour de ta vie un peu quoi. Et du coup, après, c'est...

H : Et c'est vrai que nous, mine de rien, on n'a pas comme ça une, des questions un petit peu euh...

F : Bah, on ratisse beaucoup de choses. Le, le, fin voilà, « est-ce que vous avez déjà été hospitalisé.e, est-ce que machin, est-ce que tout ça ». Mais c'est vrai que c'est...

L : Oui, tentative de suicide, on demande euh...

F : Moi, je la pose pas.

L : Tu la poses pas, toi ?

F : Non. Surtout lors d'un premier entretien, je la pose pas.

L : C'est vrai que c'est... Tu te dis pourquoi ça fait même pas partie de la récap, c'est tellement un truc, tellement euh, présent, tellement... Tu vois ?

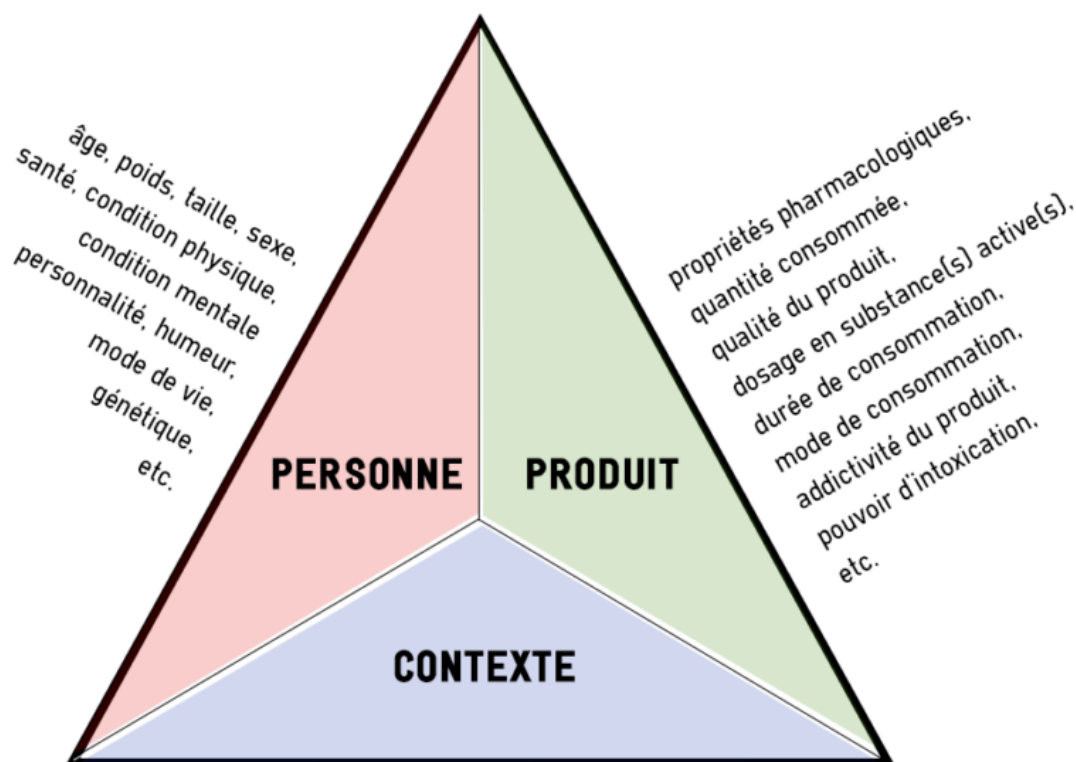
H : Oui. Ouais mais c'est une, bonne question ça.

2. Le triangle multifactoriel du Dr Olievenstein

IMPORTANT

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour comprendre

- les effets de la consommation
- le consommateur



A/ contexte social :

milieu de vie, conditions de vie, situation sociale, équilibre relationnel, schéma familial, culture, religion, lois/règlements, publicité, etc.

B/ contexte de la consommation,

environnement physique lors de la prise, accessibilité au produit, influence de groupe, etc.

Triangle multifactoriel de Claude Olievenstein

 **INFOR
DROGUES**
UNE AUTRE ÉCOUTE

3. Grille d'évaluation du danger à destination des Forces de l'Ordre utilisé à Béziers (remis par une salariée)

GRILLE D'EVALUATION DU DANGER

IDENTITE

Nom : _____ Prénom : _____
 Date et lieu de naissance : _____
 Adresse : _____
 Coordonnées téléphoniques où elle peut être contactée en sécurité : _____
 [préciser les horaires et jours si besoin]
 Mail où elle peut être contactée en sécurité : _____

INFORMATIONS SUR LA VICTIME	OUI	NON
Etes-vous blessé ?		
Craignez-vous de nouvelles violences [envers vous, vos enfants, proches, etc.] ?		
Selon vous, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il eu connaissance de votre projet de séparation ? Ou êtes-vous séparés ? [cherche-t-il à connaître votre lieu de résidence?]		
Vous sentez-vous isolé de votre famille et/ou de vos amis ?		
Avez-vous peur pour vous et/ou pour vos enfants ?		
Etes-vous déprimé ou vous sentez-vous "à bout", sans solution ?		

INFORMATIONS SUR L'AUTEUR	OUI	NON
Votre partenaire ou ancien partenaire possède-t-il des armes à feu [déclarées ou non] ?		
Votre partenaire ou ancien partenaire consomme-t-il de l'alcool, des drogues et/ou médicaments ?		
Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il des antécédents psychiatriques ?		
A votre connaissance, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà blessé quelqu'un d'autre ? [notamment ancienne partenaire]		
A votre connaissance, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà eu des problèmes avec la justice ou la police ?		
La police ou la gendarmerie est-elle déjà intervenue à votre domicile ?		
Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà tenté ou menacé de se suicider ?		

CONTEXTE DES VIOLENCES	OUI	NON
Votre partenaire ou ancien partenaire s'est-il déjà montré violent envers vous ?		
La fréquence des violences a-t-elle augmenté récemment ? [violences verbales, physiques, sexuelles ou psychologiques]		
Etes-vous enceinte ou avez-vous un enfant de moins de deux ans ?		
Votre partenaire ou ancien partenaire essaie-t-il de contrôler ce que vous faites [vêtements, maquillage, sortie, travail...]?		
Votre partenaire ou ancien partenaire exerce-t-il sur vous une surveillance quotidienne, du harcèlement moral et/ou sexuel au moyen de mails, sms, appels, messages vocaux, lettres ?		
Vous empêche-t-il de disposer librement de votre argent, de vos documents administratifs [papiers d'identité, carte vitale...] ?		
Etes-vous en difficultés financières ?		
Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà menacé de vous tuer ou de tuer quelqu'un d'autre ? [enfant]		
A-t-il précisé de quelle manière il projetait de la faire ?		
Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà évoqué ou commis des actes à caractère sexuel qui vous ont mis mal à l'aise, ont heurté votre sensibilité ou vous ont blessé ?		

1

SITUATION FAMILIALE

Question : Quelle est votre situation de famille ?

Réponse :

Question : Quelle relation entretenez-vous avec l'agresseur ? Et depuis quand ?

Réponse :

Question : Avez-vous des enfants ? Combien ? Quel âge ont ils ? Les enfants vivent-ils au domicile avec vous ?

Réponse :

Question : D'autres personnes vivent-elles avec vous ?

Réponse :

Question : Êtes vous (ou vos enfants) suivi par une assistante sociale ? Si oui laquelle ?

Réponse :

Question : Quels sont vos numéros et centre sécurité sociale ?

Réponse :

Question : Quelle est l'identité de complète de votre partenaire ?

Réponse :

Question : Connaissez-vous ses anciens partenaires ?

SITUATION PROFESSIONNELLE

Question : Avez-vous un emploi ?

Réponse :

Question : Quels sont vos revenus et avez-vous d'autres ressources ?

Réponse :

Question : Quels sont le nom et l'adresse de votre partenaire ?

Réponse :

Question : Connaissez-vous les revenus de votre partenaire et ses autres ressources ?

Réponse :

VULNERABILITE DE LA VICTIME

Question : Êtes vous enceinte, handicapée ou suivez-vous un traitement médical ?

Réponse :

Question : Faites vous l'objet d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice) ?

Réponse :

Question : Votre partenaire a-t-il connaissance de votre situation ?

Réponse :

SUR LES FAITS

Question : Pouvez vous m'expliquer ce qu'il s'est passé ?

Réponse :

Question : Quand et où se sont produits les faits ?

Réponse :

Question : Quels sont les motifs qui ont déclenché les faits ?

Réponse :

Question : Avez-vous été victime de violences et lesquelles ?

Réponse :

Question : Votre partenaire a-t-il utilisé des objets ou une arme ?

Réponse :

Question : Suite à ces violences, avez-vous été blessée ?

Réponse :

Question: A t'il commis des dégradations ?
Réponse :
Question: Votre partenaire vous a-t'il envoyé des SMS évoquant les faits ? Les avez-vous conservés ?
Réponse :
Question : Votre partenaire était-il sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments au moment des violences ?
Réponse :
Question : Des enfants étaient-ils présent au moment des faits ? Ont-ils été blessés ?
Réponse :
Question: Des personnes étaient elles présentes au moment de l'agression ? Pouvez-vous nous préciser leurs identité et coordonnées ?
Réponse :
Question: Que s'est-il passé sur les faits ?
Réponse :
Question : Votre partenaire a-t'il quitté le domicile ? Ou est-il allé ?
Réponse :
Question: Avez-vous quitté le domicile ? Qu'avez vous fait ?
Réponse :
Question: Vous êtes vous confié à quelqu'un ?
Réponse :
Question: Avez-vous consulté un médecin ? Si oui avez-vous un certificat médical ?
Réponse :

VIOLENCES ANTERIEURES

Question : Avez-vous été victime de violences physiques antérieures (coups , morsures, brûlures étranglements ou autres ?
Réponse :
Question : Quand ont elles débuté et à quelle fréquence ?
Réponse :
Question: Les faits se sont-ils déroulés en présence des enfants et ont ils été blessés ?
Réponse :

VIOLENCES SEXUELLES

Question: Vous a-t-il imposé des pratiques sexuelles ? Lesquelles et comment (contrainte, menaces violences ou autres ?
Réponse :
Question: Quand ont elles débuté et à quelle fréquence ?
Réponse :
Question : Des enfants étaient ils présents au moment des faits ? Ont-ils également subi ce type de violences ?
Réponse :
Question: Avez-vous consulté un médecin ? Si oui, avez vous obtenu des certificats médicaux ?
Réponse :

VIOLENCES VERBALES

Question: Êtes vous victime de violences verbales ?
Réponse :

2

Question : Quand ont elles débuté et à quelle fréquence ?

Réponse :

Question: Des enfants étaient ils présent au moment des faits ? Ont ils également subi ce genre de violences ?

Réponse :

VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

Question: Etes vous victime de violences psychologiques (humiliation, critique, dévalorisation ou autres ?

Réponse :

Question: Quand ont elles débuté et à quelle fréquence ?

Réponse :

Question : Etes vous libre de sortir, d'avoir des activités et de rencontrer votre entourage ?

Réponse :

Question : L'avez vous déjà surpris à surveiller vos courriers, historiques d'appels, navigation internet, réseaux sociaux ou autres ?

Réponse :

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE DU COUPLE

Question/ Etes vous propriétaire ou locataire ?

Réponse :

Question : Avez vous accès aux documents administratifs du foyer ?

Réponse :

Question: Disposez vous librement de vos documents administratifs ?

Réponse :

Question : Avez vous accès à l'argent du ménage ?

Réponse :

Question: Etes vous indépendante financièrement ? Disposez vous de votre argent, de vos moyens de paiement et de vos comptes librement ?

Réponse :

Question: Connaissez vous la situation financière de votre partenaire ?

Réponse :

TRACES, INDICES ET TEMOINS

Question : Avez vous pris des photos des traces de violences ?

Réponse :

Question : Avez vous conservé des sms , mails, courriers évoquant les violences subies ?

Réponse :

Question : Avez vous déjà dû quitter le domicile en raison de ces violences ?

Réponse :

Question: Vous êtes vous déjà confié à une personne au sujet de ces violences ?

Réponse :

Question: Des personnes ont elles pu constater ou se rendre compte que vous êtes victimes de violences ?

Réponse :

Question : avez vous peur ? Vous sentez vous en danger ? Votre partenaire en a t'il conscience ?

Réponse :

ATTITUDE DE L'AGRESSEUR

Question: Votre partenaire est-il également violent avec l'entourage ?

Réponse :

Question: A-t-il déjà été mis en cause pour des violences commises à votre rencontre ou sur toute autre personne ?

Réponse :

Question: Votre partenaire possède-t-il une arme à feu ?

Réponse :

Question : Votre partenaire consomme-t-il de l'alcool, des stupéfiants, des médicaments ou a-t-il des problèmes psychiatriques ?

Réponse :

Question: Votre partenaire fait-il l'objet d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice) ?

Réponse :

Question: Quelle est son attitude après les violences ?

Réponse :

DEMARCHE ENTREPRISES

Question: Avez-vous déjà consulté ou été hospitalisée pour des faits similaires ?

Réponse :

Question : Quelles démarches avez-vous déjà réalisées pour mettre fin ou tenter de mettre fin aux violences (plaintes, séparation ou autres) ?

Réponse :

Question: Bénéficiez-vous de mesures de protection prononcées par le juge ?

Réponse :

Question : Avez-vous déjà sollicité l'intervention des services de police, du samu, des sapeurs pompiers à votre domicile ?

Réponse :

Question : Avez-vous déjà déposé plainte ou une main courante contre votre partenaire ? Quelles ont été les suites judiciaires ?

Réponse :

DEMARCHES ENVISAGEES

Question: Voulez-vous déposer plainte contre votre partenaire ?

Réponse :

Question : Envisagez-vous une séparation et ou quitter le domicile conjugal ?

Réponse :

Question : Avez-vous la possibilité d'être hébergé chez un proche ou avez-vous besoin d'un hébergement d'urgence ?

Réponse :

Question : Envisagez-vous de contacter une association d'aides aux victimes ?

Réponse :

Question : Souhaitez-vous être mis en relation avec un travailleur social ou un psychologue du service ?

Réponse :

4. Fiche outil de la Haute Autorité de Santé








Outil d'aide au repérage précoce et à l'intervention brève

ALCOOL, CANNABIS, TABAC CHEZ L'ADULTE

Alcool, tabac et cannabis sont les 3 substances psychoactives les plus consommées en France. Le repérage précoce accompagné d'une intervention brève constitue une réponse individuelle à des consommations à risque de dommages physiques, psychiques ou sociaux.

REPÉRAGE PRÉCOCE



Substance	Questions	Consommation à risque	Action en cas de consommation à risque	Action en cas d'absence de consommation à risque
 <i>quantité et fréquence</i>	Combien de verres standard par jour ?	 > 2 verres/jour OU  > 10 verres/semaine OU  < 2 jours/semaine	Évaluation du risque	 Renforcement des conduites favorables à la santé Voir cas particuliers
	Combien de verres standard par semaine ?			
	Combien de jours d'abstinence par semaine ?			
	Fumez-vous du cannabis ?	Oui		
	Fumez-vous du tabac ?	Oui		

À quelle fréquence repérer ?

- Au moins une fois par an si possible, et/ou à un moment opportun (tout changement bio-psychosocial).
- En cas de **risque situationnel** : grossesse, précarité, conduite de véhicules, poste de sécurité, conditions de stress psychosocial (échec scolaire, examens, changement de travail, retraite, divorce, deuil, etc.).

Plus les consommations sont précoces, intenses, régulières, multiples et en solitaire et plus le risque de dommages augmente. De nombreux outils spécifiques sont disponibles sur les sites de Santé publique France, de la Fédération Addiction, de la Fédération Française d'Addictologie et de l'Association Addictions France.

REPÉRAGE PRÉCOCE



Questionnaire FACE (Formule pour approcher la consommation d'alcool par entretien)



1. À quelle fréquence consommez-vous des boissons contenant de l'alcool ?
Jamais = 0 ; Une fois par mois ou moins = 1 ; Deux à 4 fois par mois = 2 ; Deux à 3 fois par semaine = 3 ; Quatre fois par semaine ou plus = 4 ; **Score :**
2. Combien de verres standard buvez-vous, les jours où vous buvez de l'alcool ?
1 ou 2 = 0 ; 3 ou 4 = 1 ; 5 ou 6 = 2 ; 7 à 9 = 3 ; 10 ou plus = 4 ; **Score :**
3. Est-ce que votre entourage vous a fait des remarques concernant votre consommation d'alcool ?
Non = 0 ; Oui = 4 ; **Score :**
4. Vous est-il arrivé de consommer de l'alcool le matin pour vous sentir en forme ?
Non = 0 ; Oui = 4 ; **Score :**
5. Vous est-il arrivé de boire et de ne plus vous souvenir le matin de ce que vous avez pu dire ou faire ?
Non = 0 ; Oui = 4 ; **Score :**

Interprétation du score total ; hommes (H) / femmes (F)
 Risque faible ou nul : H moins de 5 ; F moins de 4 ; renforcement des conduites favorables à la santé
 Consommation excessive probable : H 5 à 8 ; F : 4 à 8 ; intervention brève
 Dépendance probable : H et F plus de 8 ; proposer une consultation d'addictologie

Pratiques à risque majorant les dommages

- Consommation épisodique massive (binge drinking, biture expresse, ivresse aiguë) : à partir de 6 verres standard (soit 60g d'alcool) par occasion.
- Association avec le cannabis ou d'autres substances psychoactives.

Zéro alcool chez la femme dès le projet de grossesse
www.agir-pour-bébé.fr



Verre standard = 10 grammes d'alcool pur soit :
 25 cl de boissons à 5° (bière, sodas alcoolisés [alco pops - prémix]),
 10 cl de vin à 12° ; 7 cl de vin cuit à 16° ; 3 cl d'alcool à 40°
 (whisky, vodka), 2,5 cl d'alcool à 45° (pastis, digestif)

Situations particulières entraînant une majoration du risque de dommages



- Toute consommation pendant la grossesse est à risque.
- Risque fœtal lié à la consommation d'alcool chez les femmes jeunes.
- Toute consommation régulière d'alcool en dessous de 25 ans est à risque.
- Interactions alcool-médicaments.
- Maladies chroniques et précautions par rapport à l'alcool.
- Consommation d'alcool par les patients âgés, affectés de troubles psychiatriques ou prenant des médicaments psychotropes.



Questionnaire CAST (Cannabis Abuse Screening Test)

1. Avez-vous déjà fumé du cannabis avant midi ?
2. Avez-vous déjà fumé du cannabis lorsque vous étiez seul(e) ?
3. Avez-vous déjà eu des problèmes de mémoire quand vous fumez du cannabis ?
4. Des amis ou des membres de votre famille vous ont-ils déjà dit que vous devriez réduire votre consommation de cannabis ?
5. Avez-vous déjà essayé de réduire ou d'arrêter votre consommation de cannabis sans y parvenir ?
6. Avez-vous déjà eu des problèmes à cause de votre consommation de cannabis (dispute, bagarre, accident, mauvais résultat à l'école...)?

Une réponse positive : information minimale sur les risques

Deux réponses positives au test doivent amener à s'interroger sérieusement sur les conséquences de la consommation : intervention brève.

Trois réponses positives ou plus doivent amener à proposer une consultation d'addictologie.

Questionnaire tabac « Fumez-vous du tabac ? »

Conseil d'arrêt

« Voulez-vous un **pliant**/brochure, ou l'adresse d'un site concernant les risques de la consommation de tabac, les bénéfices de l'arrêt et les méthodes de sevrage ? »

Proposer un accompagnement

« Avez-vous déjà envisagé d'arrêter de fumer ? »

« Voulez-vous qu'on prenne le temps d'en parler dans une prochaine consultation ? »

SI OUI

SI NON

« Avez-vous déjà fumé ? »

Si non, le patient n'a jamais fumé.

Si oui :

- « pendant combien de temps ? »

- « depuis quand avez-vous arrêté ? »

REPÉRAGE PRÉCOCE



Intervention brève concernant la réduction ou l'arrêt de consommation de substance(s) psychoactive(s)

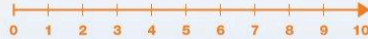
- Restituer les **résultats des questionnaires** de consommation.
- **Inform**er sur les **risques** concernant la consommation de substance.
- **Évaluer avec le consommateur** ses **risques** personnels et situationnels.
- Identifier les représentations et les **attentes du consommateur**.
- **Échanger** sur l'intérêt personnel de l'arrêt ou de la réduction de la consommation.
- **Expliquer** les méthodes utilisables pour réduire ou arrêter sa consommation.
- **Proposer** des objectifs et laisser le choix.
- **Évaluer la motivation, le bon moment et la confiance** dans la réussite de la réduction ou de l'arrêt de la consommation.
- Donner la possibilité de réévaluer dans une **autre consultation**.
- Remettre une **brochure** ou orienter vers un **site**, une application, une association, un forum...



→ Adopter une **posture partenariale** favorisant la confiance et les échanges (alliance thérapeutique).

→ Échanger avec le consommateur sur sa **motivation**, sa **confiance** dans la réussite de réduction ou d'arrêt de sa consommation et déterminer si c'est le **bon moment**, grâce à **3 échelles** sur lesquelles il va se situer.

Motivation pour réduire ou arrêter sa consommation de substance psychoactive



Le **bon moment** pour réduire ou arrêter sa consommation de substance psychoactive



Confiance dans la réussite du projet de réduire ou arrêter sa consommation de substance psychoactive



REPÉRAGE PRÉCOCE



Accompagnement des consommateurs

Les professionnels de santé accompagnent les consommateurs de manière durable, afin de favoriser la réduction ou l'arrêt de consommation à long terme.

- Ils soutiennent l'effort de réduction des risques de dommages physiques, psychiques ou sociaux, dans une relation partenariale de confiance et d'échange.
- Ils soutiennent l'abstinence ou la modération et renforcent les autres conduites favorables à la santé (alimentation, exercice physique, etc.)
- En cas de reprise de la consommation, de survenue de dommages ou de dépendance, une consultation de type entretien motivationnel ou le recours à une consultation d'addictologie sont proposées.

→ La notion d'essai dans un changement de comportement est fondamentale pour ne pas attribuer l'échec au patient mais à des circonstances.

→ La rechute est davantage la règle que l'exception et chaque rechute rapproche le thérapeute et le patient du succès consolidé.



DROGUES-INFO-SERVICE.FR
01 83 39 40 00 (appel gratuit) ☎ 0 800 23 13 13

ALCOOL-INFO-SERVICE.FR
01 83 39 40 00 (appel gratuit) ☎ 0 800 980 930

tabac
info
service
agirpourbébé

5. Capture d'écran d'un article du Midi Libre

Midi Libre - MARDI 19 NOVEMBRE 2024

Un budget de 411 000 €, pour créer une Maison des femmes à Béziers

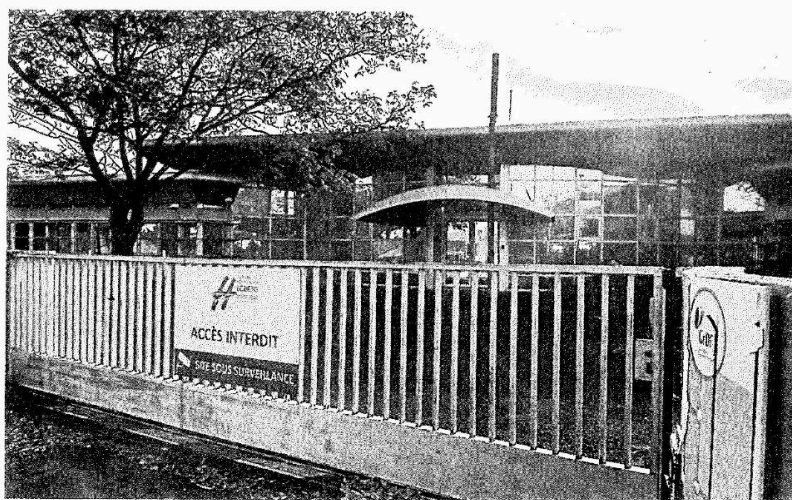
Un bâtiment de l'hôpital sera réhabilité pour accueillir la structure en mai.

Jean-Pierre Amarger
jpamarger@midilibre.com

Dans notre édition de samedi 16 novembre, Virginie Kg, du collectif des Rosies, montrait du doigt l'inaction du Département, en matière des femmes victimes de violences. Elle insistait : « On méprise les femmes, on ne fait plus rien pour elles, même la Maison des femmes à Béziers est au point mort. » Une situation que ne confirme pas du tout Emmanuelle Ménard, qui suit le dossier des violences faites aux femmes sur le Biterrois depuis 2018, alors qu'elle était députée et qu'elle a œuvré pour une convention de partenariat entre l'hôpital, la police et la justice.

411 000 euros pour rénover les anciens locaux de GRDF

« J'ai travaillé avec la direction de l'hôpital de Béziers pour créer une structure solide et pérenne. L'Agglomération de Béziers s'est, elle aussi, beaucoup impliquée dans ce dossier et un vrai projet de prise en charge de femmes victimes de violences, mais aussi d'enfants a été créé. Il verra le jour dans quelques mois. On ne peut pas affirmer comme cela que la Maison des femmes est au point mort à Béziers. C'est une contre-vérité. D'ailleurs, pas plus tard que la semaine dernière, le budget pour la remise en état des locaux, qui appartient



La Maison des femmes devrait être ouverte aux victimes dès la fin de mai 2025 derrière l'hôpital. J-P A

à l'hôpital, a été voté. » La semaine dernière, lors du conseil d'orientation budgétaire de l'Agglo, 411 000 € ont été alloués par les élus pour cette structure. « Je m'attendais à ce qu'il y ait un débat. Il n'en a rien été. Personne n'est venu aborder ce sujet », s'étonne d'ailleurs Emmanuelle Ménard qui agit désormais en tant que conseillère municipale et communautaire sur ce dossier. Les travaux vont débiter au mois de mars, pour une ouverture fin mai 2025. Sur un même site, les femmes pourront alors bénéficier de tous les services. Elles pourront déposer plainte, recevoir des soins, et encore obtenir des aides d'assistantes sociales immédiatement et cela sans avoir à chercher les services dans tout Béziers. L'hôpital gèrera le service Delphine qui est déjà actif au centre hospitalier, une unité d'accueil sera ouverte et une autre pour l'enfance en danger. « En ce qui concerne le Département, il fi-

nance à hauteur de 80 000 €, ce que l'on appelait le Planning familial. J'espère qu'il continuera. Pour le reste des financements, nous avons l'ARS Occitanie qui participe à hauteur de 150 000 € et encore des mécènes que nous sommes allés démarcher avec Carole Gleyzes (directrice adjointe de l'hôpital). Ils participeront, eux aussi, au bon fonctionnement de cette structure. Non, vraiment, la Maison des femmes n'est pas au point mort à Béziers. »

La réticence des femmes victimes

Quand la convention a été pensée, le constat était tout simple. Il y avait une énorme réticence des femmes victimes à déposer plainte en sortant de l'hôpital. Elles devaient aller au commissariat ou à la gendarmerie et parfois rentrer chez elles où vivait encore celui qui les avait frappées. « En créant une structure où tout est mis en place pour rassurer les victimes, les dossiers avancent

mieux. Une femme qui a essayé des violences se fait soigner, dépose plainte et rencontre des personnels compétents pour tout le volet social, réunis sous le même toit. Toutes les barrières escomptées ne sont pas levées, mais nous y travaillons encore. C'est le sens de cette maison et nous avons même obtenu un agrément national pour agir au mieux. Nous travaillons aussi sur une problématique spécifique au Biterrois où les violences sont principalement liées à des addictions. Sur l'espace Delphine, qui est ouvert à l'hôpital de Béziers, quelque 150 femmes ont été accueillies l'an dernier. La Maison des femmes pourra aider à en accueillir davantage si besoin. « Cette maison est une espèce de guichet unique pour les prises en charge psychologiques, judiciaires et médico-sociales. Tout sera regroupé sur un site, y compris les associations qui le souhaitent pour aider à trouver des logements d'urgence. »

6. Violentomètre

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'es pas obligée de subir des pressions.












1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
PROFITE Tu relations est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...										PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...								

7. Violentomètre pour les auteur.ice.s de violences

VIOLENTOMÈTRE

	CAUSES	CONSÉQUENCES
 Une relation est saine si...	Vous avez confiance l'un en l'autre dans toutes les situations.	Vous êtes toujours attentif(ive) à votre partenaire et à ses besoins.
	Chacun est toujours l'égal de l'autre. Aucun n'a le dessus.	En cas de dispute, chacun exprime son point de vue.
	Vous êtes épanouie(e) dans votre domaine professionnel.	Son avis compte souvent pour vous.
	Vous êtes sujet à des addictions (alcool, stupéfiants).	Vous avez souvent des propos dégradants ou humiliants à son égard.
 Prendre du recul si...	Vous avez connu un contexte familial violent.	Vous cassez fréquemment des objets.
	Vous êtes souvent de mauvaise humeur.	Vous criez régulièrement.
	Vous avez perdu votre travail, êtes endetté(e).	Vous privez la personne de son argent, de ses papiers, etc...
	Vous n'arrivez pas à contrôler vos émotions.	Vous contrôlez toujours ce qu'il ou elle fait.
 Demandez de l'aide si...	Tout ce que fait votre partenaire vous agace.	Très souvent vous empêchez votre partenaire de parler.
	L'arrivée de votre enfant a perturbé l'équilibre dans votre couple.	Vous lancez des objets sur votre partenaire.
	Les paroles de votre partenaire vous sont trop douloureuses.	Vous menacez, vous insultez ou vous avez déjà frappé votre partenaire.

Suis-je violent(e) ?

CONTACTS UTILES

Via Voltaire

Soutien psychologique individuel
Groupes de parole

• **04 67 60 84 80**

FNACAV

Lutte contre les violences conjugales et familiales

• **0801 1901 1911**

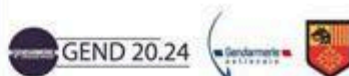
CPCA Sud Occitanie

cpcasud@aers-asso.fr

• **06 44 93 00 46**

NUMÉROS D'URGENCE

17 POLICE GENDARMERIE	15 SAMU	18 POMPIERS
112 N° D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE	119 ENFANTS EN DANGER	115 HÉBERGEMENT D'URGENCE



4e de couverture

*Violences conjugales et consommation de produits psychoactifs :
une prise en charge complexe des professionnel.le.s*

Résumé :

Cette recherche présente le lien entre les violences conjugales et la consommation de produits psychoactifs, sous le prisme de la prise en charge de ces situations par les [professionnel.le.s](#) médico-sociaux. Après avoir identifié comment ces situations prenaient place en société puis dans le territoire de Béziers, l'enquête se focalise sur les [professionnel.le.s](#) du secteur. Travail partenarial, accompagnement de profils d'usager.e.s variés, tensions avec les politiques publiques, sont autant de points saillants qui émergent des résultats de la recherche. Cette dernière effectuée en parallèle d'un stage au sein de la structure Episode met au jour une réflexion entamée il y a peu sur ces questions, et permet d'entretenir cette réflexion sur le territoire.

Mots clés : produits psychoactifs ; travail social ; politiques publiques ; violences conjugales ; accompagnement ; Justice

Nom et adresse de l'organisme : CSAPA Episode 34, 2b Bd Ernest Perréal, 34500 Béziers

Directrice et cheffe de service de l'organisme : DANDE Antonia et ANDRIEU Albane